S'UNIR POUR S'EN SORTIR

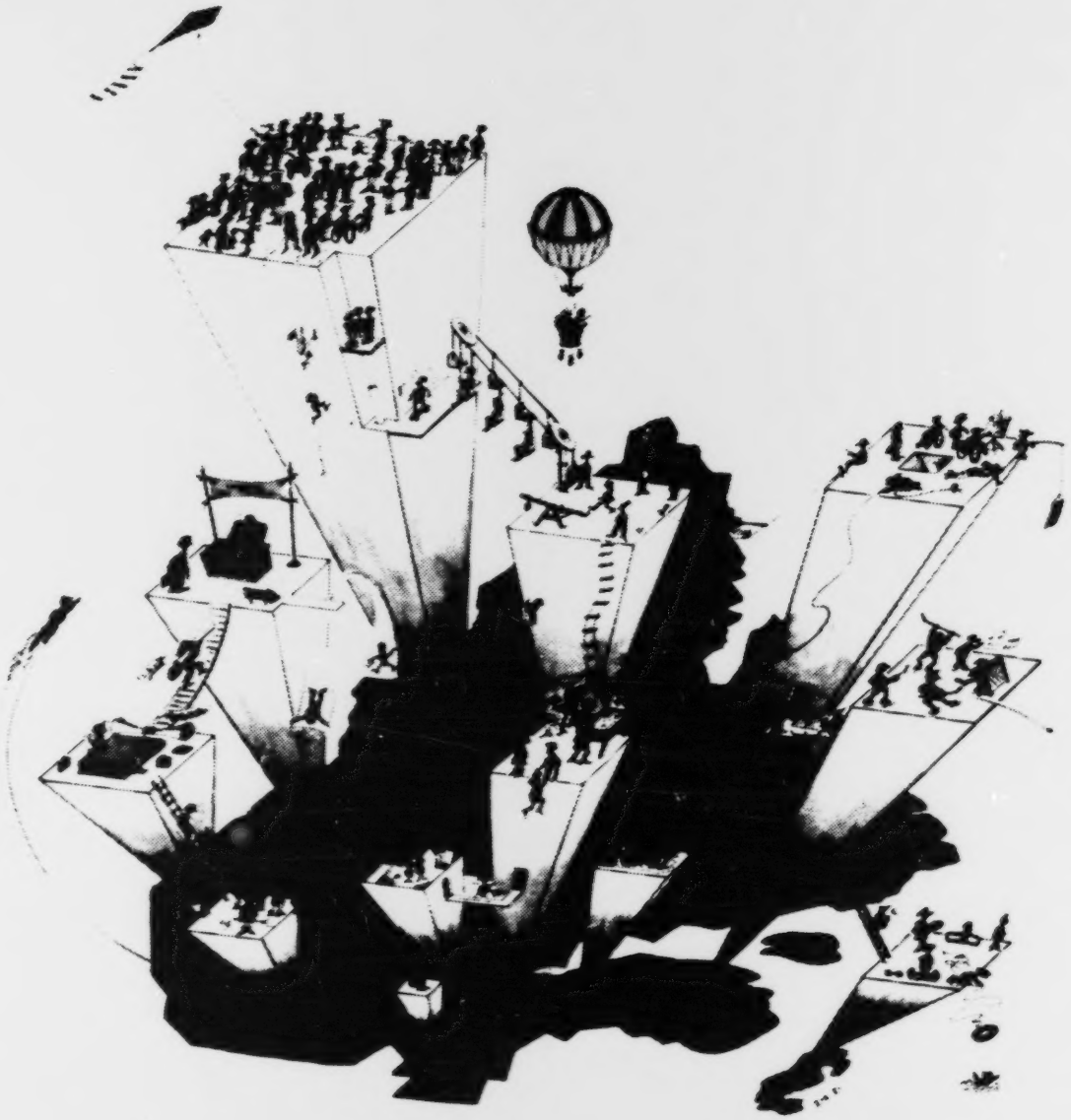

SOMMET QUÉBÉCOIS DE LA JEUNESSE

RAPPORT OFFICIEL DES RÉSOLUTIONS

SOMMET QUÉBÉCOIS de la JEUNESSE

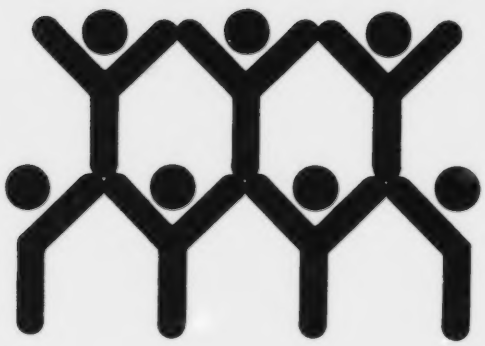

Sommets régionaux

4 et 5 juin 1983	Bas Saint-Laurent / Charlevoix Gaspésie / Côte-Nord Abitibi / Témiscamingue Laval Richelieu / Yamaska
11 et 12 juin 1983	Beauce / Frontenac Mauricie / Bois-Francs Saguenay / Lac Saint-Jean Montréal Nord-Est
18 et 19 juin 1983	Québec Estrie Laurentides / Lanaudière Montréal Sud-Est Montréal Sud Ouest
16 et 17 juillet 1983	Montréal-Ouest

Sommet national

18-19-20 et 21 août 1983 à Québec

ISBN 2-550-06207-8
Dépôt légal 3e trimestre 1983

Table des matières

Avant propos 1
Introduction 3
Le rapport des ateliers par thème 7
I Les jeunes et le pouvoir 9
II Le travail 25
III Mouvements sociaux 37
IV Problèmes sociaux 59
V Jeunes et autonomes – Famille 73
VI Place de l'étudiant(es) dans l'école 81
VII Condition féminine et Masculine 93
VIII École et marché du travail 103
IX Temps libre 115
Le rapport des plénières de thèmes 121
Procès-verbal – plénière générale 161
Liste – Conseil – Comité – Employé-es 183
Membres du Conseil d'administration 185
Membres du Comité de vérification et de gestion 185
Membres du Comité des amis-es 185
Employé-es de la Corporation du Sommet québécois de la jeunesse Inc 186

Avant-propos

Le SOMMET QUÉBÉCOIS DE LA JEUNESSE est un organisme sans but lucratif dont la mission était de donner l'occasion aux jeunes de s'exprimer et de discuter sur leur capacité d'intervenir dans leur société.

Créé le 17 avril 1982, le projet prit son élan sur le plan organisationnel en novembre 1982. Le défi était alors de tenir seize sommets régionaux. Cette première étape de consultation, où les constats, les causes ainsi que les moyens d'action étaient à la fois analysés et mis de l'avant, donna naissance à un premier document regroupant 1 675 propositions traduisant les préoccupations d'une génération qui se prend en charge.

De ces sommets, plus de 1 000 participants de tous les statuts, chômeurs, travailleurs, assistés sociaux et étudiants, de 15 à 29 ans, se réunirent au sommet national sur le campus de l'Université Laval, à Québec, en août 1983.

L'ordre des sections du document vise à vous faire suivre le cours de la réflexion qui s'est tenue lors du sommet national. En premier, vous prendrez connaissance du rapport des ateliers, première étape qui vous amène à découvrir par thème les grandes préoccupations de la jeunesse. Suit le rapport des plénières de thème, lesquelles visent essentiellement la recherche d'un consensus et l'établissement de priorités. Finalement, le rapport de la plénière générale insiste davantage sur les principaux énoncés proposant, aux fins d'une relève, des mandats d'orientation. À noter que les participants au sommet national ont reconnu de manière plus officielle les rapports des plénières de thème et de la plénière générale comme étant le discours de fond à faire connaître et à diffuser largement.

La parole a été donnée à plus de 5 000 jeunes, au régional et au national. Ils ont défini des principes, apporté leurs réflexions, identifié des pistes d'action à leur mesure. Nous espérons que ce document servira de base de réflexion aux jeunes et que les organismes de jeunesse en diffuseront le contenu. Ce moment « jeunesse » s'est voulu une période de réflexion au cours de laquelle primait l'exploration de nouvelles solutions face aux problèmes des jeunes. Rien qu'en parcourant ce document, les lecteurs, nous l'espérons, parviendront à une meilleure compréhension de la situation sociale des 15-29 ans et deviendront un élément moteur des changements attendus. Nous tenons à souhaiter la meilleure des chances aux élus du « Comité des 32 » qui assurent un suivi du SOMMET QUÉBÉCOIS DE LA JEUNESSE. Les cahiers de résolutions constituent en soi un mandat de responsabilité sociale envers la jeunesse.

Nos plus sincères remerciements à tous les collaborateurs et collaboratrices qui ont aidé à soutenir le SOMMET QUÉBÉCOIS DE LA JEUNESSE dans sa réalisation. Même s'il demeure impossible d'en faire la liste ici, soyez assurés de notre entière reconnaissance et... du plaisir que nous aurons à vous rencontrer de nouveau.

Le responsable général
du Sommet québécois de la Jeunesse
Pierre Bourgault

Introduction

Les jeunes ont dit

Les jeunes ont voulu prendre la parole. Ils se sont rencontrés, ils ont réfléchi, échangé leurs points de vue; se sont fait part de leurs difficultés. Ils ont fini par s'entendre sur quelques propositions. Ce ne sont peut-être pas les plus parfaites, mais ce sont les meilleures, parce que ce sont les leurs. Ils se sont donné un discours. Il n'arrive pas trop tôt. À présent, il appartient à tous. Et si le SOMMET QUÉBÉCOIS DE LA JEUNESSE n'avait permis qu'une meilleure définition des défis que se lancent les jeunes à eux-mêmes et des appels qu'ils lancent aussi à la société, déjà, il aurait valu la peine d'exister.

Il porte cependant d'autres fruits. À l'automne de 1982, au moment où nous écrivions les grandes lignes d'un projet qui devait porter le nom de SOMMET QUÉBÉCOIS DE LA JEUNESSE, les jeunes étaient les grands « disparus » de notre société. Leur réalité? C'est l'aide sociale à 142 $ / mois, 25% de chômage, la sur-qualification, la disqualification, l'adolescence prolongée jusqu'à 30 ans, l'école inadaptée qui en fait des consommateurs, lorsqu'ils acceptent d'y rester. 35% des jeunes terminent le secondaire sans même avoir obtenu un diplôme de professionnel court. En toile de fond, le purgatoire de l'isolement, la méconnaissance des outils d'intervention sociale, la certitude que rien ne changera, la certitude de l'incertitude.

Mais, bien peu s'en soucient. Les adultes ont eux aussi leurs problèmes. Inflation, sécurité d'emploi, taux d'intérêt. Ils ont peut-être oublié cet idéal, « que la société qui vienne soit meilleure que celle qu'ils auront connue... »

C'est en partie grâce au Sommet, si aujourd'hui plus personne au Québec ne peut être étranger à la situation dramatique des jeunes, c'est la relève, c'est leur relève. Les jeunes n'avaient pas mérité d'être mis de côté, comme on ne mérite pas la désillusion ou la misère. Par contre, on la subit.

Beaucoup de jeunes la subissent toujours. Mais pour une fois, ils ont pu la dénoncer. Et leur situation est meilleure déjà, du seul fait de la mauvaise conscience des autres: des adultes. Du seul fait aussi, de leur désir nouveau de dire et de faire.

Malgré tout, les jeunes ne sont pas prêts à vivre dans n'importe quelle société. Leur taux de suicide, à ce chapitre, est éloquent. Ils ont démontré qu'ils tiennent à des valeurs qui n'ont pas été celles de la Révolution tranquille, mais qui en valent bien d'autres. Un peu partout dans le monde, beaucoup d'autres les partagent. Les jeunes ont fait montre d'une conscience sociale qu'on ne leur connaissait pas. Qu'ils se sont peut-être révélée à eux-mêmes. Elle a changé leur sens même de la « responsabilité d'agir ».

Parce que les jeunes se sentent beaucoup plus concernés qu'on aura voulu le laisser croire, ils veulent aussi leur part d'intervention. Car au-delà du strict droit de vivre en société, ils ont aussi réclamé leur droit d'y jouer un rôle actif. Ils ont réclamé le droit de pouvoir y vivre le mieux de ce qu'ils sont, d'y amener le mieux de ce qu'ils ont. Ils ont demandé des outils d'intervention et déclaré leur droit de changer les choses qui doivent être changées. Ils veulent cesser d'être des consommateurs dans la société. Ils veulent en être les membres les plus actifs. Être responsables des changements à venir, au même titre que tous ceux qui prétendent avoir le droit d'y vivre, plus tard, dans l'avenir. D'une façon plus consciente que jamais, ils veulent agir et laisser aux autres le soin de réagir. Ils demandent la disparition du paternalisme, pour « un droit à l'autonomie », et « un droit à l'erreur », à la mesure des responsabilités qu'ils sont prêts à assumer.

Mais les moyens d'action sont variés. Le SOMMET QUÉBECOIS DE LA JEUNESSE aura permis aux jeunes de définir entre eux les tendances qui les différencient. La jeunesse est diversifiée, elle l'a prouvé à l'occasion du Sommet et dans la période même qui devait précéder la tenue des assises nationales. Le processus enclenché par le SOMMET QUÉBÉCOIS DE LA JEUNESSE aura permis aux jeunes de mêmes tendances de se rencontrer et de faire connaître des tendances différentes, sinon opposées. Ils ont cherché à s'affranchir de l'intolérance. Ce processus n'est pas anormal. Il présage pour l'avenir des rapports plus francs et plus clairs entre les porte-parole et les représentants des groupes d'intervention sociale. Leur discours est appelé à se préciser davantage. Il est maintenant enrichi de celui des autres. Les jeunes d'aujourd'hui sont peut-être les tenants d'idéologies auxquelles demain s'identifieront les Québécois. Par le Sommet, ils auront au moins eu l'occasion d'exister et de se reconnaître. Cette définition des tendances sera elle-même génératrice de mobilisations nouvelles et d'actions dans le milieu.

Dans leur conclusion, les jeunes ont demandé à être responsables. Ils ont cependant exigé que les autres le soient aussi. Ces autres, ce sont surtout les institutions: les gouvernements, mais les patrons aussi. Et s'ils n'exigent pas des travailleurs que ceux-ci leur cèdent toute la place, ils réclament une place à eux et les travailleurs auront certains compromis à faire. Et l'école aussi, tout comme les médias et les groupes sociaux, où les adultes se retrouvent seuls, le plus souvent.

Le problème des jeunes, c'est le problème de toute la société. Les jeunes ont réclamé que ce soit toute la société qui réponde à leurs attentes.

Les jeunes demandent que l'entreprise se sente responsable de la formation des jeunes, que l'école s'intéresse au marché du travail, que les syndicats s'inquiètent du silence des jeunes dans la société. Les jeunes demandent que les médias leur permettent de jouer leur rôle de transformateurs sociaux, bref, que les institutions ne se cantonnent pas à la seule sphère d'action qu'elles ont bien voulu choisir. Ces lieux d'intervention stricts qu'elles se sont donnés et qui excusent, pour elles-mêmes et pour les autres, leur inaction lorsque ça ne va plus quelque part au Québec.

Les jeunes demandent que les institutions se sentent concernées. Qu'au bénéfice des jeunes, elles acceptent un certain décloisonnement. C'est risqué. Cela implique la redéfinition des relations et des rapports de force entre les blocs composants de notre société. Elle seule peut permettre aux jeunes de sortir la tête de l'eau. Du coup, toute la société pourra respirer mieux. Cette redéfinition peut certainement se faire de façon civilisée. On appelle ça la concertation. Au Sommet, les jeunes ont essayé de la vivre entre eux, et si l'expérience ne fut pas parfaite, elle a prouvé tout de même que la démarche était rentable. Pour d'aucuns, elle trace un exemple que peuvent suivre leurs aînés. Certains le font déjà.

Au gouvernement, les jeunes demandent aussi beaucoup. Ils lui auraient sûrement demandé moins, si au lieu de prendre sur lui toute la responsabilité du dossier des jeunes, il avait tenté d'être un coordonnateur et un animateur des institutions. S'il avait su amener chacune à accepter sa part de la tâche. S'il avait facilité leur décloisonnement. C'eut été moins paternaliste et, politiquement moins rentable, mais peut-être plus efficace.

Mais l'État a aussi des responsabilités directes. Les jeunes lui demandent de leur fournir un interlocuteur qui puisse répondre à leurs besoins. Ces besoins ne sont pas que ponctuels. La jeunesse n'est plus une maladie qui se guérit dans la vingtaine. Les problèmes sont réels, connus, persistants. Les victimes sont de chez nous...

Lors du Sommet, les jeunes n'ont pas voulu établir de rapports de confrontation entre eux et le reste de la société. C'est, entre autres, parce que les jeunes croient à l'établissement d'une certaine complicité entre les générations. Plusieurs de leurs propositions en témoignent. Elles en disent cependant long sur le travail qui reste à faire avant que cette société soit celle de tous.

Si l'ensemble de la société adulte devait être insensible à la demande des jeunes, il est prévisible que ces derniers chercheraient à définir sans leurs aînés, et de façon plus explosive, une société qui soit davantage la leur.

Le processus de concertation enclenché par les participants au Sommet présume du désir de chacun de s'inscrire dans une démarche où le compromis est la règle générale.

Les jeunes ont réfléchi; ils ont parlé; ils vont agir; soyons-en certains. Mais ils attendent la réponse des autres, et leur action aussi...

Le président
du Sommet québécois de la Jeunesse
Pierre Noreau

Le rapport des ateliers par thème

Chaque thème était discuté par plusieurs ateliers qui se réunissaient en plénière de thème et chacun d'eux faisait connaître ses propositions. Ces dernières ont fait l'objet du compte rendu qui suit.

À remarquer que dans la colonne de gauche, les propositions sont numérotées et que dans la partie centrale se trouvent les propositions regroupées selon un sous-thème donné. La colonne « cahier » renvoie aux documents de base du sommet national, soit les 1675 propositions régionales, et la colonne à l'extrême droite indique l'atelier qui a soumis la proposition.

Il y a neuf thèmes; bonne lecture!

I *Les jeunes et le pouvoir*

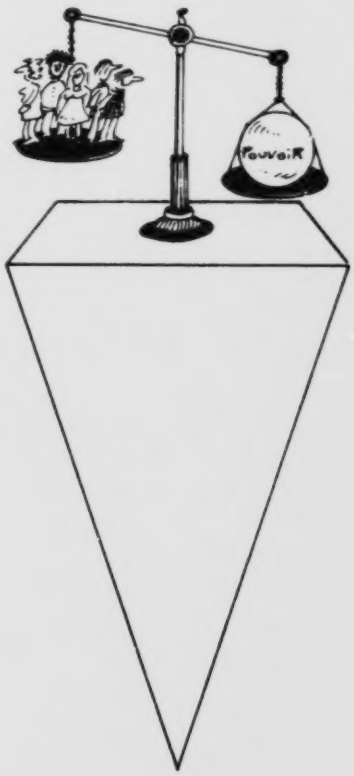

Thème: *Jeunes et pouvoir*

#	***Sous-thème:*** *A. Communication*	*Cahier*	*Atelier*
1	Attendu que nous, les jeunes, sommes souvent isolés(es) dans nos interventions. Attendu que le fait que les jeunes soient moins bien informés et aient moins de possibilité de s'exprimer entraîne la neutralisation de leur capacité de décision. Attendu que nous sommes lié(e)s au silence. Attendu qu'il existe plusieurs médias ou forme de communication s'adressant aux jeunes mais que ceux-ci n'ont pas nécessairement de contact entre eux. Attendu que les sommets régionaux ont fait ressortir l'importance du manque d'information pour les jeunes et du manque de communication inter-jeunes. Nous proposons la formation d'un comité de communication national, pour et par les jeunes ayant comme principal mandat: — Faire un inventaire des médias de communication existant pour les jeunes, dans les différentes régions (ex: émission à la radio communautaire du haut du bas du Fleuve, troupe de théâtre pour les jeunes, journal étudiant du cégep de Balrilvil . . .) — Pallier aux lacunes en matière de comunication pour jeunes en créant de nouvelles formes de communication où le besoin est présent. — Établir une coordination nationale dans le but de favoriser la communication inter-jeunes. — Favoriser la diversité des moyens de communication (ex: théâtre, impro, cinéma, vidéo, carricature . . . , musique etc . . .) Structure: Qu'à partir du S.Q.J. soient nommées des gens intéressés / ou travaillant déjà en ce sens dans leurs coins de pays dans chacune des régions du Québec. À défaut de représentation d'une région, que les représentants du Sommet dans les régions identifiant les gens intéressés. L'initiative d'un comité de communication se veut basée sur des structures régionales fortes et autonomes.	1.5-2-4 8-10-16 433-435	A
2	Attendu qu'il existe des médias communautaires (radio, journaux, t.v.) dans toutes les régions du Québec et que ceux-ci pourraient donner une place plus importante aux jeunes vu que les médias traditionnels (radios privés, ou d'État . . .) sont un cercle fermé: A. Nous proposons de constituer un réseau de communication avec et pour les jeunes et s'assurer qu'ils auront une voix dans leur région; B. À cette fin, nous proposons qu'un comité de coordination national soit créé afin de favoriser les échances entre jeunes de toutes les régions et s'assurer de leur présence dans chacun des médias communautaires de cette région; C. Ce réseau de communication ainsi que ce comité de coordination devraient faire partie des suites du S.Q.J.	2-3-7-11 12-13	B

Thème: Jeunes et pouvoir (suite)

#	*Sous-thème: A. Communication (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
3	Faciliter la pensée des médias existants (traditionnels, communautaires) par les jeunes. Afin de leur donner la possibilité de diffuser leur message à l'échelle la plus large possible.	1.2-1.3	C
4	Attendu le besoin d'information, de communication et de concertation exprimé par les jeunes: Nous proposons la création d'un réseau de radio-jeunesse desservant toutes les régions du Québec fonctionnant de façon autonome qui pourrait soit se servir de ses propres émetteurs ou se servir des radios existants. Nous proposons la formation d'un comité issu du Sommet entièrement formé de jeunes appuyés par des personnes ressources.	8	E-F
5	Vu que les jeunes ignorent ce qui se passe au niveau des institutions politiques alors que des enjeux importants se discutent en ce moment nous exigeons des gouv. y compris les municipalités que les jeunes soient informés et consultés sur les politiques et les services qui les touchent de près. À cette fin, en second lieu nous exigeons la présence des jeunes dans les comités consultatifs et administratifs de ces institutions politiques.	3-4	B
6	Nous proposons d'encourager la création d'organes de communication par les regroupements de jeunes pour qu'ils puissent véhiculer leur message. Que ces moyens de communication soient faits par les jeunes et qu'ils s'adressent aux jeunes d'abord sans négliger la clientèle adulte. Ex: Ces moyens de communications serviraient à faire part des expériences de travail de ces groupes de jeunes.	5-6-8 9-10	C
7	Attendu que l'importance de conscientiser la jeunesse du niveau secondaire. Nous proposons la formation d'un programme d'information communautaire et politique et qu'il soit instauré dans les écoles à tous les niveaux du secondaire, à raison d'un jour par mois, dispensé par les intervenants gouvernementaux et les organismes du milieu.	15	
8	Attendu que le gouv. du Québec a gelé jusqu'en 1985 le programme d'implantation des médias communautaires (PAMEC) et qu'il n'est pas assuré qu'il le dégèle à cette date. Attendu que certaines régions du Québec y compris le grand Montréal sont dépourvues de médias propres à leur communauté le SQJ appuie et favorise le développement des médias communautaires afin que les jeunes s'y impliquent et véhiculent leurs valeurs, et demandent au gouvernement de s'engager résolument dans cette voix en augmentant substantiellement les fonds affectés à ce programme.	11	B
9	Nous proposons que la priorité soit donnée à la sensibilisation qui les concerne localement mais aussi prendre position sur des questions nationales qui concernent la jeunesse en général.		C

Thème: Jeunes et pouvoir (suite)

#	*Sous-thème: B. École*	*Cahier*	*Atelier*
10	Dans le but de favoriser les projets pédagogiques qui développent un esprit d'initiative collectif des étudiants(es) tels l'élaboration des plans de cours, des initiatives personnelles reliées au cours. Nous proposons que les activités para-scolaires complétant la formation scolaire soient accréditées comme un cours complémentaire et ou obligatoire selon le cas et que l'ass. étudiante puisse avoir au moins 1 heure / semaine et que cette période soit déterminée par A.G.E. (pour informer et discuter de la pédagogie, des droits des étudiants) et de leur place dans l'école	28	A
11	Nous proposons: 1 Que le gouvernement du Québec ne s'ingère pas dans les affaires étudiantes 2 Que les administrations d'institutions scolaires perçoivent la cotisation étudiante à la source obligatoire (C.A.S.O. (Cotisation étudiante à la source obligatoire) sur décision de l'instance décisionnelle suprême des étudiants et étudiantes). Afin d'assurer des fonds monétaires, la survie administrative, et une reconnaissance de façon à ce que les étudiantes et étudiants s'administrent eux-mêmes. 3 Que les associations étudiantes déjà existantes travaillent à l'implantation d'associations étudiantes indépendantes au niveau secondaire si la demande leur en est faite.	29.1-29.2 29.5	B
12	Nous proposons que soient crédités les activités para-scolaires comme cours au choix dans les divers programmes d'éducation. Ex: radio-étudiante journal revue littéraire activité sportive association étudiante	26	C
13	Que les étudiants aient un pouvoir sur les décisions qui les concernent tant au niveau local (conseil pédagogique, conseil administration) qu'au niveau gouvernemental (M.E.Q.).	1	B
14	Attendu qu'il y a un manque de participation active des étudiants du secondaire dans leur média. Nous proposons l'implantation d'associations étudiantes autonomes au niveau secondaire avec des pouvoirs réels de représentation dans un délai de 4 mois (sept 83 – Déc 83) par l'information, par l'intermédiaire des médias scolaires (radio-étudiante, journal, etc) l'utilisation des services qu'offre l'institution tels que les services aux étudiants (S.A.E.).	29.5	E-F
15	Créditer les activités para-scolaires comme étant des cours optionnels. – radio-étudiante – journal	26	B

Thème: *Jeunes et pouvoir (suite)*

#	***Sous-thème:*** *B. École (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
15 (suite)	— revue littéraire — activités sportives — associations étudiantes — autres		
16	Nous proposons que les étudiants(es) créent un pouvoir accru sur des décisions qui les concernent en matière d'éducation tel conseil pédagogique, conseil d'administration, ministère de l'Éducation	28	C
17	Favoriser l'implantation et la reconnaissance d'associations étudiantes au niveau secondaire	2	D
18	Attendu qu'une révision de la loi 32 s'impose. Nous proposons que le gouv. du Québec ne s'ingère pas dans l'ass. étudiante et force les institutions d'enseignement à reconnaître de facto les ass. étudiantes démocratiquement élues tant au niveau local que national et pour ce faire l'administration locale devra, afin d'assurer des fonds monétaires nécessaires, percevoir la cotisation étudiante obligatoire laquelle sera fixée par les assemblées générales des institutions concernées, de façon à ce que l'ass. étudiante soit légitime et que les étudiants s'administrent eux-mêmes.	29.1	A
19	Attendu la situation actuelle, i-e le fait que les étudiantes et les étudiants soit noyés sur les présentes instances décisionnelles de l'institution scolaire Nous proposons que les étudiantes et étudiants aient un pouvoir (i-e la parité avec les autres intervenants) sur les décisions qui les concernent. Ex. conseil pédagogique, conseil d'administration, etc)	28	B
20	Nous proposons que le gouvernement du Québec ne s'ingère pas dans les affaires étudiantes et force les institutions d'enseignement à reconnaître de facto les associations étudiantes démocratiquement élues tant au nivau local que national. De plus nous proposons que la cotisation étudiante soit perçue afin d'assurer la survie et l'auto-administration des associations étudiantes.	29.1 29.2	C
21	Donner de l'information sur le droit des étudiants et en déléguer dans les comités de parent, dans les commissions scolaires, dans les syndicats de vie étudiante, des tribunaux de défense des droits des étudiants de l'école (droit de consulter les dossiers, droit au respect dans les services publics) Et encourager des recours à la Commission des droits de la personne.	3	D
22	Nous proposons de favoriser l'implantation d'associations étudiantes autonomes au niveau secondaire.	29.5	C
23	Relier les activités pédagogiques avec les activités du milieu dans la mesure où elles suscitent l'apprentissage de l'exercice du pouvoir-stage.		D

Thème: *Jeunes et pouvoir (suite)*

#	***Sous-thème:*** *C. Travail*	*Cahier*	*Atelier*
24	Attendu que les jeunes de 18-29 ans constituent une grande partie des chômeurs-chômeuses, nous proposons que les gouvernements fédéral et provincial inscrivent comme priorité l'élaboration politique de plein emploi pour chaque secteur d'activités. Qu'il soit envisagé comme type de solutions possibles. 1. Que les entreprises qui tentent l'expérience coopérative bénéficient de subventions et d'aide technique, provenant des gouvernements tant fédéral que provinciaux. 2. Que lorsqu'une usine va fermer, ou ferme ses portes, le gouvernement provincial étudie, favorise et subventionne la réorganisation de celle-ci, là ou s'est possible afin que les travailleurs-euses deviennent cogestionnaires. Pour obtenir ces subventions gouvernementales l'entreprise devra avoir comme prérequis d'intégrer des principes d'autogestion afin qu'une participation accrue des travailleurs-euses soient possible à la gestion de l'entreprise.	38-39-43	A
25	Nous proposons que des encouragements particuliers, des subventions soient donnés aux entreprises qui tentent l'expérience coopérative et demandons l'autogestion de ces moyens par ceux et celles qui les font fonctionner tout en proposant l'embauche des jeunes et des finissants.	38-39	B
26	Nous proposons de mettre sur pied un programme concret pour forcer le virage technologique en particulier en abandonnant progressivement certains secteurs traditionnels au profit du développement de secteurs de pointe non-encore occupés par les pays en voie de développement.	32	C
27	Augmenter et mettre sur pied divers programmes d'emploi, de formation pour améliorer l'expérience de travail des jeunes et ainsi mieux les préparer au marché du travail. Il doit être clair que les programmes ainsi créés soient pertinents au désir d'emploi des jeunes.	1	D
28	Attendu que les jeunes sont confrontés au problème du chômage et que les jeunes ont droit à une vie convenable. Nous proposons que s'instaure au Québec un système de revenu décent garanti pour toute la population active sans égard au sexe, à l'âge, aux handicaps physiques et que les jeunes comme tous autres groupes de la société soient directement consultés dans la mise en place des régions. Dans un délai, que le gouvernement énonce le projet du régime, lors du prochain discours inaugural à l'assemblée nationale.	46	E-F
29	Réclamer une politique de plein emploi socialement utile en alternative au projet de service civil des gouvernements provincial et fédéral car ce n'est pas une solution à la crise actuelle.	43-44	B
30	Cercle vicieux: pas d'expérience, pas de travail. Nous proposons l'adoption d'une loi sur le droit à l'accessibilité au travail des sans-expérience pour des jobs ordinaires. De plus nous proposons de: Favoriser l'implantation d'un marché du travail pour les stagiaires.	34	C
31	Attendu que nous nous orientons vers une nouvelle aire technologique et que ceci amène des exigences nouvelles de travail (ex: habileté)	32	E-F

Thème: *Jeunes et pouvoir (suite)*

#	***Sous-thème:*** *C. Travail (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
31 (suite)	Nous proposons d'augmenter et de mettre sur pied divers programmes de formation et de recyclage pour les jeunes, afin de les mieux préparer à la révolution technologique et cela rapidement en fonction du maintien et de la création de l'emploi		
32	Nous proposons que l'on favorise et appuie la mise sur pied d'entreprises et d'organismes communautaires sans but lucratif par et pour les jeunes de 15 à 30 ans où ils pourront prendre une part active dans le développement de la collectivité.	49	A
33	Attendu que les intentions des gouvernements sont d'instaurer un quelconque projet de service civil Attendu que ce projet ne solutionnera pas le problème du chômage chez les jeunes malgré que de possibles services créés seraient utiles et profitables pour la société Nous proposons de s'opposer à toute forme de service civil. Que ces services civils se traduisent en emplois réels permanents et convenables pour les jeunes.	44	E-F
34	Pour que cette dette doit diminuée (prêt étudiant) nous suggérons de faire travailler les jeunes dans un milieu communautaire sans toutefois rendre obligatoire les services communautaires mais plutôt les rendre lucratifs et intéressants, en remboursant les prêts étudiants par le travail communautaire effectué. Ceci permettra une acquisition d'expérience de travail utile lors de la recherche d'un emploi.	48	B

Thème: *Jeunes et pouvoir (suite)*

#	***Sous-thème:*** *D. Exercice du pouvoir*	*Cahier*	*Atelier*
35	Attendu que nous ne pouvons attendre plus longtemps avant d'agir – Que la jeunesse doit être présente là où elle est concernée – Que l'on nous a imposé une structure qui nous semble pas encore opérationnelle (Secrétariat de la Jeunesse) – Que nous devons profiter de tous les paliers possibles et existants pour organiser – Que les jeunes sont mal représentés dans les paliers les concernants Nous proposons: De former un comité de jeunes élu par et parmi les délégués régionaux du sommet national qui devra orienter et participer à la définition et réalisation des mandats et des travaux du Secrétariat de la Jeunesse et ce sur toutes les instances et de plus ce comité vise à une concrétisation nationale des propositions émanant du sommet national		A
36	Favoriser l'implication des jeunes à tous les niveaux de décision et de pression par une prise en charge par les jeunes de leurs propres instruments de pouvoir (association étudiante, parti politique, etc.) et de plus préparer les jeunes au droit de vote.	53.5-53.10 53.11	B
37	Nous proposons que les jeunes instaurent ou s'impliquent (si groupe existe déjà) des (ou dans les) mécanismes de consultation des citoyens par quartier sur des questions qui les concernent. De plus nous privilégions comme mécanismes de consultation les référendums locaux.	51.1	C
38	Nous dénonçons l'encadrement qui défavorise la prise en charge de leur milieu par les jeunes et l'utilisation faite du pouvoir par ceux qui le détiennent (investissement dans l'armement vs le manque d'investissement à la création d'emploi car il serait vain de faire la mobilisation d'une jeunesse vouée à l'explosion) et pour que soit établi un système de démocratie directe, nous favorisons l'émergence de pouvoirs plus décentralisés en instaurant une consultation des citoyens sur les questions qui les concernent et ce à leur demande.		D
39	Attendu qu'il y a un manque de conscientiation et d'implication des jeunes face au pouvoir (milieux décisionnels) nous proposons que: les C.R.S.C. jouent un rôle de banque de ressources techniques concernant les organismes que les associations étudiantes, les groupes de jeunes et les groupes communautaires forment des comités axés vers l'apprentissage des mécanismes du pouvoir afin que les jeunes assistent aux conseil municipaux, aux assemblées syndicales, gouvernementales et ce dans les plus brefs délais.	53.4	E-F
40	Nous proposons que le système de représentation proportionnelle soit mis en vigueur à l'Assemblée Nationale du Québec.	52.1	C
41	Les participants encouragent la création de réseaux de communication informels entre les jeunes et les organismes de la région afin qu'ils prennent les outils de pouvoir de façon à ce qu'ils assument un certain pouvoir et qu'ils prennent la place qui leur revient.	2	D
42	Attendu que les jeunes doivent compter plus sur leurs propres initiatives que sur celles des gouvernements pour améliorer leur situation.	51.1-51.2 51.3-52.1 52.2-52.3	

Thème: *Jeunes et pouvoir (suite)*

#	***Sous-thème:*** *D. Exercice du pouvoir (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
42 (suite)	– Que nous devons revendiquer notre place là où les discussions prises nous concernent. – Que la centralisation des pouvoirs néglige fortement les intérêts des jeunes. – Que les jeunes sont mal représentés dans le système actuel. – Que nous croyons à une société aux pouvoirs décentralisés où les jeunes peuvent participer directement aux décisions politiques. – Que la jeunesse est, elle aussi, pluraliste dans ses idéologies et intérêts. – Qu'il se dessine un large consensus au niveau des propositions en faveur de la décentralisation du pouvoir. Nous proposons: 1. Que la participation de la jeunesse au niveau du pouvoir décisionnel fasse partie intégrante des organismes et structures qui la concerne en vue d'amorcer une démarche de décentralisation et participation accrue des jeunes aux différentes instances du pouvoir. 2. Qu'un mécanisme de consultation permanente incluant le recours au référendum local ou régional sur demande des groupes de communautés ou d'individus touchés par les décisions d'intérêt local, régional ou national soit inclus dans ce système afin que le mécanisme décisionnel valorise la participation de tous.		
42 A	Que le système électoral actuel soit remplacé par un système de représentation proportionnel régional.		
43	Il faut favoriser le développement de nouvelles initiatives communes où serait priorisée la création de nouvelles approches et de nouveaux outils de mobilisation afin d'impliquer les jeunes à tous les niveaux de décisions et de pression et publiciser les exemples où les jeunes sont défavorisés et faire connaître à la population.		A
44	Afin de réunir les jeunes sous une bannière commune, diffuser un slogan afin de revaloriser les jeunes et assurer leur diffusion de quelque manière que ce soit.		D

#	***Sous-thème:*** *E. Droits des minorités*	*Cahier*	*Atelier*
45	Nous proposons que notre société doit être fondée sur la reconnaissance de la solidarité des jeunes de toutes les communautés culturelles et linguistiques minoritaires, car c'est la responsabilité des jeunes d'aujourd'hui de faire respecter ces droits à la différence pour en arriver à prouver que la société de demain ait un degré de maturité plus élevé et vive davantage en harmonie.		C
46	Attendu que le Québec est un amalgamme de différentes cultures, les jeunes du Québec proposent que le gouvernement mette sur pied une campagne de publicité qui sensibiliserait les gens à cette amagra:nme qui constitue la société québécoise.		D
47	Il est proposé que les minorités ethniques soient reconnues comme telles et non assimilées ou étiquettées anglophones ou francophones soient reconnus de la même manière que ceux des anglophones et francophones.	75.3	E-F
48	Ayant comme objectif de sensibiliser les jeunes au fait qu'il font tous partie de la communauté québécoise, nous demandons aux jeunes d'encourager les groupes minoritaires à participer plus activement dans les associations jeunesses dans toutes les sphères d'activités. Grâce à cette nouvelle façon de penser, la responsabilité doit se réaliser en fonction d'une intégration plus complète où les jeunes des communautés culturelles sentent la nécessité de se motiver et d'agir.		C
49	Conscient de la présence particulière de discrimination latente dans les secteurs économiques et sociaux nous demandons aux preneurs de décisions: A) D'assumer des chances égales dans l'embauchage et renforcer l'intégration des groupes minoritaires dans le marché du travail en reconnaissant leur formation en premier lieu. B) D'enrayer les actes discriminatoires dans le milieu économique et social qui empêchent une participation libre des individus, par le renforcement des lois existantes. C) D'encourager le maintien et le respect de la culture autochtone en arrêtant d'imposer la culture occidentale à ces mêmes groupes.		C

Thème: *Jeunes et pouvoir (suite)*

#	***Sous-thème:*** *F. Divers*	*Cahier*	*Atelier*
50	Nous proposons que d'une part le montant des prestations du B.S. pour les 18-30 ans soit au même niveau que pour les 30 ans et plus. On dénonce le fait que le régime d'assistance sociale maintient l'ensemble des assistés sociaux sous le seuil de la pauvreté. Et d'autre part nous proposons qu'il n'y ait pas de discrimination dans l'assistance sociale sur la base conjoint / conjointe qui entraîne des coupures de 10 $ par personne en bas de 30 ans. Par contre cette mesure ne devrait pas être considérée comme une solution au chômage mais bien une mesure d'acquité sociale incitant le gouvernement à une politique de plein emploi. Et qu'une pétition circule dans l'ensemble de la population pour défendre cette proposition.	59.1-59.2	A
51	Que l'on demande l'inscription: – du droit au travail – du droit à un revenu garanti décent – du droit à l'éducation supérieure accessible à toutes et à tous (aide financière adéquate: bourse). dans la constitution canadienne et dans la charte des droits et libertés du Québec.	72	B
52	Nous proposons que d'une part le montant des prestations du B-E-S pour les 18-30 ans soit au même niveau que pour les 30 ans et plus, et que d'autre part, on dénonce le fait que le régime d'assistance sociale maintient l'ensemble des assistés(es) sociaux sous le seuil de la pauvreté. Nous proposons qu'il n'y ait pas de discrimination dans l'assistance sociale sur la base du conjoint / conjointe qui entraîne des coupures. Nous proposons que le sommet national endosse la pétition de la coalition pour la parité de l'aide sociale.	59.2-59.3	C
53	Créer une table de concertation locale dans chaque région, indépendante de toute allégeance politique, regroupant les jeunes (groupes ou individus) qui en terme de suivi permettrait l'échange entre les différentes régions par le biais d'un journal de liaison et qui déboucherait sur une table de concertation nationale. Le rôle de ces tables serait d'arriver à des réalisations concrètes, sur des sujets précis.		D
54	Nous proposons que le montant des prestations du Bien-être social pour les 18-30 ans soit au même niveau que les 30 ans et plus, qu'il n'y ait pas de discrimination dans l'assistance sociale sur la base conjoint / conjointe qui entraîne des coupures de 10 $ par semaine en bas de 30 ans et de 60 $ par personne en haut de 30 ans et enfin que soit dénoncé le fait que le régime d'assistance sociale maintient l'ensemble des assistés sociaux sous le seuil de la pauvreté.	59.1-59.2	E-F
55	1. Favoriser l'organisation locale et régionale des jeunes par l'implantation d'associations autonomes. 2 Favoriser l'établissement des coopératives de jeunes. Ex: coop d'habitation, coop étudiante, coop de membre usagé etc...	65.2-74	B
56	Bien-être social: Nous proposons qu'on favorise l'augmentation de la mise sur pied de comités d'assistés sociaux au niveau local et régional et que ces comités aient la responsabilité de centres d'hébergement pour les jeunes qui sont prestataires du Bien-être social.	60-61	C

Thème: *Jeunes et pouvoir (suite)*

#	***Sous-thème:*** *F. Divers (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
57	Nous exigeons que le gouvernement canadien se dissocie des politiques américaines et soviétiques concernant la course aux armements en se retirant de l'OTAN et de NORAD et en invitant les pays de l'Est à se retirer du pacte de Varsovie. Par le fait même, il est demandé que cessent les essais du missile Cruise. Pour notre part, nous appuyons et appelons la population à participer à la manifestation du 22 octobre 1983 sur le désarmement.	62.1 B 62.2 B et D et E	E-F
58	Nous proposons que le sommet national se prononce contre toute intervention en Amérique centrale, contre tout déploiement de SS-20 en Europe de l'Est et contre les essais du missile Cruise au Canada.	62.2	E F
59	Que l'on s'oppose à la propagande militariste telle que la vente de jouets militaires et la diffusion d'émissions de propagandes et publicités militaires et le recrutement militaire dans les écoles et centres de main d'oeuvre. Nous proposons une campagne de boycottage et de sensibilisation et que des liens soient instaurés entre le sommet et ses suites et les regroupements distincts contre le militarisme afin d'établir une collaboration.	63.E	E-F

Thème: Jeunes et pouvoir (suite)

#	*Sous-thème: G. Suites*	*Cahier*	*Atelier*
60	Que l'assemblée générale, le conseil d'administration et le conseil exécutif du Sommet Québécois de la Jeunesse terminent leur mandat au sommet national afin de permettre à l'assemblée du sommet national d'élire leurs représentants.		
61	Qu'on mette sur pied une organisation nationale, indépendante des pouvoirs politiques (base autonome) avec des instances régionales basées principalement sur des organismes intervenant au niveau de la jeunesse qui verront à la réalisation des objectifs d'un programme dont l'objectif principal est l'amélioration des conditions de vie des jeunes de 15 à 30 ans. A) Que des structures soient opérationnelles dès l'automne 83. B) Que le programme soit adopté avant l'hiver 84.		A
62	Une nouvelle organisation permanente et apolitique soit mise en place qu'elle agisse comme porte-parole des jeunes pour pousser et faire avancer les recommandations issues au sommet et pour mettre en place les ressources qui aideront les jeunes à développer des projets et à obtenir des subventions en vertu du programme (projet d'emplois qui sera créé). Que pour la mise en place de cette organisation les délégués(es) à Québec aborderaient cette question et qu'advenant un consensus des régions sur ce projet les délégués(es) reviennent dans les régions pour établir des modalités régionales, établir les objectifs de cette organisation et tenir des assemblées constituantes régionales qui créeront des organismes locaux indépendants qui seront regroupés dans une confédération nationale de concertation. Qu'afin d'assurer l'autonomie des régions les subventions et autres revenus soient versés aux organismes qui contribueraient au financement de la confédération. S'unir pour s'en sortir. Comité régional du S.Q.J. mette sur pied une plate-forme régionale pour les jeunes. Caractéristiques: Même que pour l'association provinciale plus: — les amener à échanger sur leur situation — commencer petit (quartiers, villes etc...) — susciter et coordonner des moyens d'action de masse. — comité chargé d'organiser une rencontre régionale des jeunes pour voir à réaliser cette plate-forme.		B
63	Nous proposons comme suite au sommet que des comités régionaux soient formés afin: 1. D'aider les jeunes de chaque localité. 2. De promouvoir les dossiers jeunesse, leur représentativité dans leur milieu. Dans un deuxième temps qu'un organisme national soit créé afin: 1. De créer une certaine homogénéité entre les comités régionaux et 2. Permettre aux jeunes d'avoir un porte-parole national.		C

Thème: Jeunes et pouvoir (suite)

#	*Sous-thème: G. Suites*	*Cahier*	*Atelier*
64	Sujet: Organisation nationale de concertation, non-partisane. A. Une nouvelle organisation permanente et apolitique soit mise en place qu'elle agisse comme porte-parole des jeunes pour pousser et faire avancer les recommandations issues du sommet et, pour mettre en place les ressources qui aideront les jeunes à développer des projets et à obtenir des subventions en vertu du programme (projet d'emploi) qui sera créé. Que pour la mise en place de cette organisation, les délégués à Québec abordent cette question et qu'advenant consensus des régions sur ce projet, les délégués reviennent dans les régions pour y établir des modalités régionales, établir les objectifs de cette organisation et tenir des assemblées constituantes, régionales qui créeront des organismes locaux indépendants qui seront regroupés dans une confédération nationale de concertation.		D
65	Créer une association provinciale des jeunes qui agirait tant au niveau régional que national. Caractéristiques: – non-partisane. – dissociée du S.Q.J. – indépendante du gouvernement du patronat et des syndicats. – définit et défend un nouveau projet de société. – tient compte des regroupements de jeunes et des mouvements populaires déjà existants. – démocratique, c.i.e., contrôlée par des membres à tous les paliers. Mandats: – revendiquer d'abord des emplois significatifs – faire des pressions pour garantir un revenu minimum décent – respecter les acquis des autres travailleurs. – mettre sur pied des sous-comités spécifiques en fonction des besoins identifiés et priorisés. (droit des détenus(es), ré-insertion sociale etc) – collaborer avec les autres organismes qui ont des actions similaires. – dénoncer les interventions de l'État qui vont à l'encontre des intérêts des jeunes. – organiser au besoin des rencontres au niveau national.		E-F

Thème: *Jeunes et pouvoir (suite)*

#	***Sous-thème:*** *G. Suites*	*Cahier*	*Atelier*
65 (suite)	*Niveau régional* Mettre sur pied une plate forme régionale pour les jeunes. Caractéristiques: — informer et sensibiliser les jeunes. — les amener à échanger sur leur situation. — commercer petit: quartier, ville etc... — susciter et coordonner des moyens d'action de masse. — tenir une rencontre dans chacune des régions pour voir à réaliser cette plate-forme. — ces rencontres régionales devront avoir lieu avant le 1er septembre 1983.		

II *Le travail*

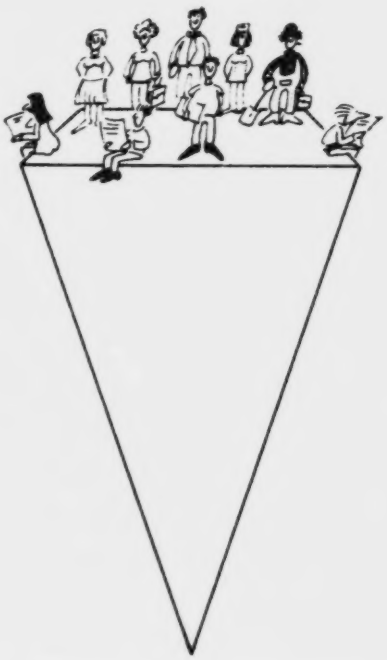

Thème: Le travail

#	***Sous-thème:** A. Politiques d'emplois*	*Cahier*	*Atelier*
1	Nous souhaitons une politique de planification socio-économique, basée sur la consultation (incluant les jeunes) et la concertation des agents du monde du travail, en vue de structurer une politique de création d'emplois, aux niveaux local, régional et national avec une meilleure répartition des budgets. Les emplois créés devraient être permanents, accessibles à tous, préférentiellement dans des entreprises pouvant atteindre l'auto-financement. Ces emplois devraient être créés notamment dans des domaines reliés au développement, l'exploitation, la préservation et le recyclage de nos ressources naturelles ou dans tout autre domaine. On pourrait assortir cette politique de création d'emplois d'une politique de revenu minimum garanti. Pour atteindre ces objectifs nous proposons: — Mise en application du travail à temps partagé sans perte de salaire, pour sauvegarder des emplois déjà existants avec une possibilité d'en créer d'autres, sur une base volontaire et collective. On pourrait intégrer à ces mesures la limitation du temps supplémentaire et la retraite anticipée facultative en consultation avec le troisième âge. — Que des programmes de formation et de perfectionnement soient intégrés au niveau de l'entreprise avec l'implication des travailleurs. — Que tous les projets gouvernementaux (ou autres) de création d'emplois favorisent l'augmentation de l'activité économique et soient utiles à la collectivité (reboisement, dépollution, recyclage).	80.3-104.8 109.1-105.1 76.9-83.0 98.5-77.6	A
2	Nous prenons position pour la mise en place d'une politique de plein emploi. Actuellement, les politiques d'emploi des deux gouvernements sont insuffisantes et certaines sont même inadaptées aux besoins des jeunes. Il est nécessaire que tous les paliers de gouvernement coordonnent ensemble les politiques d'emploi, et avec les autres intervenants impliqués, principalement les jeunes. Il importe que les employeurs du privé et du public soient incités à embaucher des jeunes.	76.2-76.3 76.7-76.8	B
3	Nous revendiquons des emplois permanents à des conditions de travail et de salaires décents, qui ne soient ni dans l'armée ni dans le service civil, que l'on cesse toute discrimination envers les jeunes de 18 à 30 ans, quant à leurs prestations de B.S., que ces dernières soient relevées à 400 $ par mois, sans considération du statut social de la personne, ceci implique aussi un revenu minimal garanti pour tous les citoyens autonomes.	77.6-121.4 132.3	C
4	Nous revendiquons des emplois permanents avec des conditions de travail décentes, qui soient socialement utiles (non-militaire) assurant un revenu minimum garanti, ce qui implique une compensation financière aux bas salarié(e)s et le relèvement des prestations de bien-être social sans discrimination d'âge; dans ce cadre, nous dénonçons comme étant de fausses solutions aux problèmes des jeunes les différentes formules de services civils (ex. Katimavik) et l'embrigadement des jeunes dans l'armée et comme insuffisants les programmes temporaires comme le bon d'emploi.		D
5	Que l'on mette en place un programme législatif de réduction du temps travaillé visant le plein emploi du temps travaillé, s'articulant autour des points suivants: — favoriser la retraite anticipée ou progressive volontaire; — encourager le fait de prendre une année sabbatique à tous les cinq ans sans être menacé de perdre son emploi;	103.1-106 105-104	E

Thème: *Le travail (suite)*

#	***Sous-thème:*** *A. Politiques d'emplois (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
5 (suite)	— augmentation progressive des semaines de vacances obligatoires; — réduction de la semaine normale de travail.		
6	Favoriser l'auto-développement économique régional en: — mettant sur pied un véritable outil de développement économique pour limiter le phénomène de l'exportation des ressources disponibles (matières premières, capitaux, ressources humaines); — favorisant une exploitation optimale des ressources régionales; — investissement au niveau de la recherche technique et scientifique pour le développement des projets spécifiques à la région en constituant une banque de données sur les ressources régionales disponibles; — procédant à la décentralisation des pouvoirs décisionnels.	89	F
7	Nous revendiquons des emplois permanents valorisants, décents qui ne soient ni dans l'armée ni dans le service civil. Nous revendiquons un revenu décent garanti pour les travailleurs, les assistés sociaux et les étudiants. Nous revendiquons la hausse des prestations des services sociaux, c'est-à-dire que tous ceux qui reçoivent du B.S. reçoivent 400 $ au moins et qu'il n'y ait plus de discrimination pour les moins de trente ans. Que ces prestations soient régulièrement indexées au coût de la vie et versées sans égard à l'état marital des bénéficiaires.	77.6	B
8	Axer le développement économique sur les priorités régionales en favorisant les méthodes suivantes: 1) Mettre en valeur les ressources locales par une meilleure exploitation des ressources disponibles; 2) Demander aux universités de décentraliser leur savoir dans les régions pour descendre la théorie sur le terrain; 3) Obliger par des mesures fiscales contraignantes, les entreprises à investir leur profit ici, chez nous, au lieu de les exporter.	89	C
9	Nous revendiquons une réelle politique de plein emploi par les moyens suivants: — le transfert des budgets militaires vers la production civile et les services sociaux; — la réduction généralisée du temps de travail avec compensation financière partielle par le gouvernement pour les petits et moyens salariés; — l'élimination du temps supplémentaire généralisé; — l'augmentation des vacances à 4 semaines minimum pour tous.	77.2 80.2	D
10	Dans une démarche bilatérale, que l'on réaffecte les budgets d'armement, de service civil et militaire vers des services à caractère économique et social afin de maintenir et de créer des emplois qui permettent d'améliorer le niveau de vie en général.	96.2	E
11	Nous revendiquons une politique de plein emploi. Nous revendiquons des emplois valorisants, décents qui ne sont ni dans l'armée ni dans le service civil. Nous revendiquons un revenu garanti pour les travailleurs, les assistés sociaux et les étudiants. Nous revendiquons la hausse des prestations des services sociaux, c'est-à-dire que tous ceux qui reçoivent du B.S. reçoivent au minimum 399,04 dollars	77.6	F

Thème: Le travail (suite)

#	*Sous-thème: A. Politiques d'emplois (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
11 (suite)	sans considération de statut civil et qu'il n'y ait plus de discrimination pour les moins de 30 ans.		
12	Éliminons le temps supplémentaire pour la création de nouveaux postes	105.1	C
13	Le gouvernement devrait stimuler l'esprit d'initiative et la création d'emplois chez les jeunes et les gens sans expérience à l'aide de programmes permanents fournissant des moyens (part du capital, outils) et s'adressant à la PME au monde du travail en général.	80.11	E
14	Que l'on réaffecte les budgets d'armement vers les services sociaux dans le but d'accroître les services, de maintenir et de créer des emplois dans ce secteur et que l'on affecte aussi vers la recherche médicale et la recherche favorisant l'amélioration des conditions de vie au travail.	90.2	F
15	Les jeunes proposent comme moyen pour créer des emplois de développer l'exploitation de nos ressources naturelles et de participer activement au virage technologique. Ce virage devra être fait en consultant les travailleurs à la base afin que cela se fasse progressivement, sans abus et sans perte nette d'emplois dans l'économie. On pourrait alors établir des programmes de formation payés pour que tous et toutes de conserver leur emploi dans des secteurs identiques et ou connexes. Pour l'exploitation de nos ressources naturelles, nous préconisons la transformation locale de ces ressources et le développement de nouveaux marchés extérieurs pour nos produits.	92.2	B
16	Que les programmes scolaires soient réorientés en fonction du marché du travail (stages pratiques, emplois) et concurrament, que le marché du travail soit mieux adapté aux besoins sociaux (suicides, femmes battues . . .)	98.3	E
17	Qu'il y ait formation de centres d'emploi permanents pour les jeunes et la création d'une banque d'information pour savoir à quelles subventions nous avons droit et accès.	112.2-112.3	F
18	Coupures drastiques d'armement et réaffectation des sommes vers la création d'emploi et vers la recherche médicale et la recherche favorisant l'amélioration des conditions de vie du travail, le tout en vue de l'adoption par le Canada d'une politique de neutralité active.	90.2	C
19	Que l'on adapte une politique régionale de planification économique qui soit basée sur la création d'emplois permanents et productifs, tout en visant le plein emploi en concertation avec les intervenants socio-économiques.	76.1	E

Thème: *Le travail (suite)*

#	***Sous-thème:*** *B. Organisation du travail*	*Cahier*	*Atelier*
20	Face au manque de revenus croissant principalement occasionné par le manque d'emplois tant chez les jeunes que chez les moins jeunes, nous proposons que des organisations existantes ou à être formées, à caractère national, fassent pression auprès des instances gouvernementales pour qu'elles instaurent un régime de revenu minimum garanti universel, dont les fonds proviendraient de prélèvements sur les profits exhorbitants des grosses entreprises.	133.1	A
21	Contre la discrimination dans l'emploi: a) que les travailleurs et travailleuses non-syndiqué(e)s bénéficient d'une protection plus efficace (salaires, congés, avantages sociaux); b) que les conditions des travailleuses et travailleurs à temps partiel soient les mêmes que les temps plein; c) qu'on augmente le salaire minimum des moins de 18 ans au même seuil que les 18 ans et plus; d) qu'on assure le respect du principe d'égalité pour faire disparaître les inégalités sexistes et les ghettos d'emploi pour les femmes (120.6) ainsi que la reconnaissance du droit au travail pour les jeunes immigrant(e)s non-reçu(e)s par le gouvernement; e) que cesse la discrimination à l'embauche sur le critère de l'expérience par la recherche d'alternatives à l'expérience des jeunes.	120.2-120.7 132.1-120.6 123.1	B
22	Qu'il y ait une conscientisation directe au niveau des organismes de placement en général, ainsi qu'au niveau de sélection des entreprises, afin que cesse toute discrimination dans l'embauche.	120.5-120.8	C
23	Que le Sommet Québécois de la Jeunesse se prononce contre toutes les formes de discrimination vis-à-vis l'emploi et vis-à-vis l'éligibilité aux programmes de sécurité du revenu mais plus particulièrement contre la discrimination basée sur l'âge, le sexe et le type d'emploi occupé. Dans cette optique, le SQJ demande que: 1) les prestations d'aide-sociale des jeunes de 18 à 30 ans soient relevées au même seuil que les autres prestations et ce, sans préjudice aux prestataires âgés de 30 ans et plus; 2) que le salaire minimum des travailleurs de 18 ans et moins soit relevé au même seuil que les travailleurs de 18 ans et plus. 3) que le salaire minimum des travailleurs à pourboire soit relevé au même seuil que les autres travailleurs; 4) que les pourboires des travailleurs, lorsqu'ils sont déclarés à l'impôt soient considérés lors du calcul des prestations d'assurance chômage, d'accidents de travail ainsi que pour les autres programmes de sécurité du revenu.	120.	D
24	Favoriser l'accès à la syndicalisation des jeunes et à leur participation dans les organisations syndicales afin qu'ils puissent exercer réellement leurs droits et ceci par des cours dispensés par les syndicats.		
25	Que l'on élimine la discrimination envers les jeunes, les femmes et les travailleur(euse)s, au niveau salaire: à travail égal, salaire égal; au niveau de l'accessibilité à l'emploi et au niveau du salaire minimum indexé au coût de la vie...	120.3-120.4	F

Thème: *Le travail (suite)*

#	***Sous-thème:*** *B. Organisation du travail (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
25 (suite)	Que les périodes d'essai à l'emploi deviennent cumulatives pour atteindre la permanence de l'emploi.	120.3-126.4	F
26	Que l'on favorise l'accès à la syndicalisation par des amendements au Code du travail et que l'on rendent cumulatives les périodes d'essai à l'emploi et ce pour un même lieu d'emploi. Que la syndicalisation soit aussi une question prioritaire pour les syndicats (126.4 et 126.6 amendées).	126.4-126.6	B
27	Attendu que les employés, les syndicats et les employeurs doivent se concerter pour atteindre des solutions viables aux problèmes présents et à venir. Attendu que les employés doivent prendre part aux décisions qui les touchent dans leur environnement quotidien, le travail. Nous préconisons la mise sur pied de modes de gestion participatifs où les parties en cause trouveront des terrains d'entente communs, où leurs intérêts respectifs sont satisfait dans des domaines tels que la qualité de vie au travail, la productivité et la discrimination. De tels programmes peuvent prendre la forme de cercles de qualités, de comités multipartites de gestion et autres	139.1	C
28	Que l'on facilite l'accès à la syndicalisation de tous les travailleurs par conséquent, le SQJ demande: a) d'amender le code du travail et d'y introduire l'accréditation multipatronale et ce, sans contrainte face aux majorités syndicales sectorielles établies; b) concernant la place des jeunes à la vie syndicale, nous demandons la formation de caucus de jeunes visant, prioritairement une meilleure représentation et une plus grande implication des jeunes à l'intérieur des structures syndicales; c) de plus, pour protéger les emplois des jeunes nous demandons: 1) dans les milieux syndiqués, la protection syndicale dans l'embauche; 2) dans les milieux non-syndiqués, que la période de probation chez un même employeur soit cumulative et qu'on ne puisse congédier, mettre-à-pied ou licencier un(e) travailleur(euse) sans prouver au préalable une cause suffisante justifiant ce geste.	126	D
29	Qu'un cours d'information sur les droits des travailleurs et travailleuses soit instauré à partir du secondaire afin que l'information soit l'instrument des jeunes contre la discrimination.	120.1-116 123.3	E
30	Étant donné que, pour opérer, chaque entreprise se doit de posséder un permis; le dit permis devrait être accordé par la C.S.S.T. (commission de la santé et sécurité au travail) suite à une inspection annuelle. Les inspecteurs de la C.S.S.T. devront être des personnes expérimentées (ex-ouvriers) dans le domaine à surveiller. Que la C.S.S.T. possède des pouvoirs accrus et que ces pouvoirs soient discrétionnels et directionnels. Que les amendes soient très sévères et pour que la mesure prise ne soit pas répressive. Lorsque l'employeur décide d'apporter des modifications, l'argent des amendes pourrait être remboursé après vérification par l'inspecteur.	136-137	F

Thème: *Le travail (suite)*

#	***Sous-thème:*** *B. Organisation du travail (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
30 (suite)	Que l'on intensifie les réunions de formation auprès des travailleurs(euses) afin qu'ils (elles) soient au courant des dangers dans leur milieu de travail. Ces sessions seront données pendant les heures de travail rémunérées et données par des personnes expérimentées dans le domaine.		
31	Face à la discrimination nous proposons la mise sur pied de mécanismes permettant la concrétisation des considérations suivantes: – salaire égal, travail égal; – la répartition juste des tâches entre hommes et femmes en faisant disparaître les inégalités sexistes et les ghettos pour les femmes (tels que textile, restauration, entretien ménager etc); – pour inciter cette juste répartition, il serait impératif d'inclure une formule universelle de congés parentaux d'une durée raisonnable (prenant la forme de congés et de réduction du nombre d'heures et de jours travaillés par semaine; – pour rendre concrète l'expérience des jeunes au sein des entreprises, faire que les périodes de probation deviennent cumulatives, passées dans une même entreprise; – Faire que les conditions des travailleurs à temps plein incluent les clauses normatives et salariales.	120.6-122.1 142-126.4 120.7	A
32	Que les pourboires des travailleurs, lorsqu'ils sont déclarés à l'impôt, soient considérés lors du calcul des prestations d'assurance-chômage, d'accident de travail et pour les autres programmes de sécurité de revenu.	134	C
33	Que l'on révise les normes de santé et sécurité au travail, de façon à améliorer la qualité de vie des salariés. Que la C.S.S.T. soit doté de personnel compétent qui s'attache particulièrement à l'aspect préventif dans les différents milieux de travail et qu'elle ait le pouvoir d'imposer des amendes sévères à tout employeur qui ne respecte pas ces dites normes. Que les travailleurs aient un droit de veto quant au choix des spécialistes engagés par la C.S.S.T.	135	C
34	Que les prestations d'aide sociale soient remplacées par un revenu minimum garanti, sans distinction d'âge.	133.2	E
35	Au niveau de la syndicalisation, nous proposons: 1) que chaque entreprise se dote de mécanismes de concertation entre employés et employeurs afin que la gestion soit faite en tenant compte des intérêt des individus dans l'élaboration des modes de production, des horaires, etc et que les employés participent aux profits de l'entreprise; 2) que l'accès à la syndicalisation soit pour les personnes travaillant dans les secteurs comme la restauration, les bureaux etc. par des moyens tels que l'accréditation multi-patronale, la publicité auprès des non-syndiqués, etc.; 3) que des comités pour la jeunesse fassent pression auprès des syndicats afin de fournir aux jeunes l'espace politique nécessaire pour leurs revendications.	139.1-126.2 126.3-126.5 127.1-127.2 127.3-127.4	A

Thème: *Le travail (suite)*

#	***Sous-thème:*** *B. Organisation du travail (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
36	Que le salaire minimum soit haussé et indexé régulièrement en fonction du coût de la vie. Que l'on veille particulièrement à son respect en temps de crise où les employeurs tentent de s'y soustraire et que les travailleurs(euses) y sont plus vulnérables à cause du chômage.	132.3	B
37	Qu'on prévoit un processus de médiation permanent entre employeurs et employés, médiation obligatoire à la demande d'un des deux partis. Que les entreprises adoptent des modes de gestions participatives impliquant syndicat et employeur. Que les jeunes aient une place reconnue dans cette médiation et cette gestion participative.	138	D

Thème: *Le travail (suite)*

#	***Sous-thème:*** *C. Divers*	*Cahier*	*Atelier*
38	Que les jeunes revendiquent qu'un budget de subvention soit alloué selon la représentativité des jeunes dans la région pour créer du travail et favoriser la créativité. Ce fonds sera géré localement par les jeunes.	151	A
39	Que des regroupements de jeunes soient créés selon des centres régionaux qui permettraient aux jeunes de proposer leurs projets d'action et qu'ils disposent de ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de leurs projets. Nous proposons qu'une partie des fonds gouvernementaux destinés aux chômeurs(ses), assisté(e)s sociaux(les), étudiant(e)s, inclassé(e)s (ex. P.D.C., bons d'emploi, Chantier Québec, Relais, P.E.C., etc) soit versée dans un fonds de travail pour les jeunes qui sera géré par les jeunes, visant la création d'emploi et répondant aux initiatives des communautés régionales et locales.	113.1-114	B
40	Le phare est un bureau de placement d'emplois temporaires (jobines). C'est également un endroit où les jeunes montent leur propre entreprise (par ex. atelier de décapage) avec l'argent de leurs travaux. Le Phare est un projet qui fonctionne à Montréal; par conséquent, nous proposons qu'il soit repris dans d'autres régions, sous la forme de coop de travail.	150	C
41	Contrôle du bénévolat: a) pour prévenir les abus; b) pour protéger les emplois déjà existant ou futurs sans limiter les besoins éducatifs (stages) des jeunes.	155	D
42	Que l'on rejette le travail non rémunéré en l'absence d'un véritable accès à l'emploi pour tous et toutes.	157-144.2	E
43	Que des regroupements de jeunes et/ou des groupements action-travail soient créés selon le territoire (M.R.C.) qui permettraient aux jeunes de proposer leurs projets d'action et que ces projets soient insérés dans les plans de développement (planification) régionaux.	145.6	F
44	Que l'accès aux études soit facilité et qu'il y ait une plus grande polyvalence de formation en regard de l'accès au marché du travail. Qu'il n'y ait plus de discrimination dans le milieu scolaire. Qu'il y ait un contrôle des travailleurs et travailleuses sur les changements technologiques. Qu'on institue un régime universel de prêts et bourses pour abolir la discrimination parentale.	158-60 161-62	B
45	Que le Sommet revendique un budget alloué à la jeunesse et que ce budget soit réparti dans les 16 régions identifiées aux sommets régionaux sur une base du nombre de jeunes par région pour créer du travail, favoriser la créativité. Ce fonds sera géré localement par un groupe représentant les organisations populaires et communautaires et associations étudiantes. Les projets devront principalement servir les plus démunis, par liste de priorité (assistés sociaux, délinquants, prisonniers, etc)	151	C
46	Que l'éducation et le marché du travail soient en contact permanent: a. éducation pertinente, adaptée à la réalité du travail sur le marché national; b. éducation en fonction de la demande du marché;	158	D

Thème: Le travail (suite)

#	*Sous-thème: C. Divers (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
45 (suite)	c. portant sur les réalités sociales du travail; d. permettre des contacts entre étudiant(e)s et travailleurs(ses).		
47	Mobilisation unitaire de l'ensemble des organisations de jeunes.	144.6	F
48	Que l'argent consacré aux activités telles la militarisation, les programmes tels Katimatik, service volontaire, etc, soit versé à la création d'emploi et à garantir un revenu minimum décent pour tous et toutes.	157-144	A
49	Nous proposons que soit incluse dans « Spécificités régionales » la reformulation suivante: que soit dans un délai raisonnable, formulé un plan de développement régional adapté à la réalité du milieu. Ce plan de développement économique, rationnel et spécifique sera applicable à court terme avec les ressources dans les niveaux primaires, secondaires et tertiaires.	152	C
50	Que le bénévolat pertinent à l'emploi postulé soit reconnu comme expérience de travail. Que l'on rejette le bénévolat comme politique d'emploi en l'absence d'une véritable politique d'accès à l'emploi pour tous et toutes.	156-57	B

Thème: *Le travail (suite)*

#	***Sous-thème:*** *D. Suites*	*Cahier*	*Atelier*
51	Proposition finale face aux suites du Sommet Québécois de la Jeunesse: Formation d'une association nationale de jeunes avec des instances régionales dont le mandat sera de défendre et d'appliquer les résolutions adoptées par le Sommet Québécois de la Jeunesse. Le comité national de coordination sera formé de deux délégués par région élus au sommet.	p. 235D	C
52	Qu'on mette sur pied une organisation nationale, indépendante des pouvoirs politiques(base autonome) avec des instances régionales liées principalement aux organismes de jeunes qui verront à la réalisation des objectifs d'un programme formé par nos résolutions dont l'objectif principal est: l'amélioration des conditions de vie des jeunes de 15 à 30 ans. a) que des structures soient opérationnelles et démocratiquement élues dès l'automne 1983; b) que le programme soit adopté dans l'hiver 1984.		D
53	Qu'une organisation nationale de concertation non-partisane soit implantée (telle que définie p. 230C, région Mauricie Bois-Francs).		E
54	Une nouvelle organisation permanente et apolitique soit mise en place, qu'elle agisse comme porte-parole des jeunes pour pousser et faire avancer les recommandations issues du Sommet et pour mettre en place les ressources qui aideront les jeunes à développer des projets et à obtenir des subventions, en vertu du programme (projet d'emplois) qui sera créé. Que pour la mise en place de cette organisation, les délégué(e)s à Québec abordent cette question et qu'advenant un consensus des régions sur ce projet, les délégué(e)s reviennent dans les régions pour y établir des modalités régionales, établir les objectifs de cette organisation et tenir des assemblées constituantes régionales qui créeront des organismes locaux indépendants qui seront regroupés dans une confédération nationale de concertation. Qu'afin d'assurer l'autonomie des régions, les subventions, dons et autres revenus, soient versés aux organismes qui contribueraient au financement de la confédération. S'unir pour s'en sortir.	p. 229	F
55	En ce qui touche le Sommet Québécois de la Jeunesse, former un comité de jeunes qui lui donne une orientation. Ce comité est élu par et parmi les délégués du sommet national (animateurs et participants). Vote partagé.	p. 231B	F

III *Mouvements sociaux*

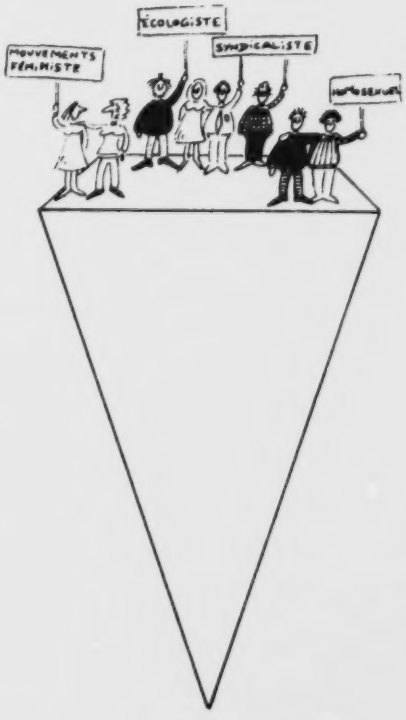

Thème: Mouvements sociaux

#	***Sous-thème:** A. Pacifisme*	*Cahier*	*Atelier*
1	Les membres de l'atelier se sont prononcés unanimement contre la militarisation du pays et pour la paix mondiale.	167	A
2	Nous prônons le désarmement complet à l'échelle mondiale. À cet effet, nous appuyons et participons aux démarches à entreprendre pour un désarmement multilatéral.	169-197	B
3	Nous proposons qu'on vienne le plus tôt possible au désarmement total et que les sociétés québécoise et canadienne articulent sur la scène internationale une politique de concertation pour un pacifisme mondial. Pour ce faire, nous exigeons le retrait immédiat du Canada de l'OTAN et de NORAD, l'interdiction des missiles Cruise au Canada et que le Québec et que le Canada soient déclarés ZLAN (Zone libre d'armes nucléaires). Que chaque jeune du Sommet Québécois de la Jeunesse se joigne à des mouvements pacifistes et organise dans son milieu une section régionale qui organisera des moyens d'actions comme: films, manifestations, pièces de théâtre, pétitions, lettres aux gouvernements, kiosques d'information, lettre envoyée aux deux paliers de gouvernement, expliquant les positions du Sommet Québécois de la Jeunesse face au désarmement.	168-69 70-72-73 218.2-218.3 176-78-93 216 à 225	C
4	Le Sommet Québécois de la Jeunesse exige que le Canada se retire de l'OTAN et de NORAD et qu'il prône une politique de neutralité active, c'est-à-dire: 1° Aucune fabrication et vente d'armement; 2° Aucun essai d'armes conventionnelles ou nucléaires ainsi qu'aucune présence de troupe étrangère en territoire canadien; 3° Aucune recherche à des fins militaires dans les universités ou les autres centres de recherche canadiens; 4° Que le Canada milite, sur la scène internationale, en faveur de la paix durable et véritable et pour le désarmement mondial.	172-236	D
5	Position de principe: Que le Sommet Québécois de la Jeunesse exige le retrait du Canada de l'OTAN et de NORAD et qu'il prône une politique de neutralité active comme par exemple de ne pas fabriquer et vendre de l'armement, ne pas participer aux préparatifs de guerre des deux super-puissances. Nous nous proposons d'appuyer, par le biais de manifestations et de pressions publiques les justes luttes des peuples du monde pour leur liberté et leur indépendance.	172	E
6	Les membres du Sommet se sont prononcés contre la militarisation et pour la paix mondiale; de plus, on réclame de l'O.N.U. une année internationale sur la paix et le désarmement dans le monde.		F
7	Que les jeunes du Sommet Québécois de la Jeunesse s'opposent aux essais des missiles Cruise au Canada et qu'ils s'engagent à participer massivement à la marche mondiale pour la paix le 22 octobre 1983.	217	B
8	Inclure dans les programmes scolaires et dans le milieu familial une attitude non-favorable à l'armement (ex. jouets militaires, violence à la télévision, etc)	200-01	C
9	Que les jeunes du Sommet Québécois de la Jeunesse participent et encouragent la participation à la manifestation du 22 octobre 1983 contre l'essai des missiles Cruise organisée par la coalition du 22 octobre.	216	D

Thème: *Mouvements sociaux (suite)*

#	***Sous-thème:*** *A. Pacifisme (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
10	Position de principe: Que le Sommet Québécois de la Jeunesse s'oppose à toute campagne de recrutement des jeunes dans l'armée et / ou dans le service civil volontaire ou obligatoire.	242	E
11	La jeunesse québécoise participe massivement à la manifestation du 22 octobre 1983 contre l'essai des « missiles Cruise » et aussi contre le SS 20 URSS organisée par la coalition du 22 octobre pour affirmer notre neutralité militaire; perpétuer le mouvement pacifiste jusqu'à ce qu'on arrive à des mesures concrètes.	P.60	F
12	Que le Québec et le Canada soient déclarés ZLAN, c'est-à-dire, Zone libre d'armes nucléaires. Réclamer de l'O.N.U. une année internationale sur la paix et le désarmement.	173	A
13	Que l'on réduise les dépenses militaires jusqu'à leur élimination totale et que l'on réaffecte ces budgets dans des programmes sociaux et pour le Tiers-Monde (dépollution, création d'emplois, habitation, santé, éducation, alimentation). Que l'on boycotte le 10.5% de nos impôts et qu'on le dépose dans un fond pour des programmes sociaux et pour le Tiers-Monde.	226-27-29 31-33-34 35-38-181	C
14	Le Sommet Québécois de la Jeunesse réclame de l'O.N.U. une année internationale pour la paix et le désarmement dans le monde.	173	D
15	Position de principe: Que le Sommet Québécois de la Jeunesse s'oppose aux essais du missile Cruise, ainsi qu'à toute autre forme d'arme(s) nucléaire(s) ou conventionnelle sur le territoire canadien.	218	D
16	On demande au ministère de la défense nationale du Canada de mettre à jour ouvertement et de façon accessible à toute la population, la part des budgets nationaux consacrée à la recherche, à la production et à l'utilisation des armes nucléaires. Suite à cette information, nous nous engageons, en tant que délégués au sommet national de la jeunesse, à collaborer à l'échelle nationale, de par les régions, avec l'appui des organismes intéressés par cette question.	210	F
17	Retrait du Canada de l'OTAN et de NORAD.	173	A
18	Suite à des référendums municipaux, que le Québec et le Canada soient déclarés ZLAN, c'est-à-dire Zone libre d'armes nucléaires. — Que le Sommet Québécois de la Jeunesse exige le retrait du Canada de l'OTAN et de NORAD et qu'il prône une politique de neutralité positive (comme de ne pas fabriquer et vendre de l'armement, ne pas participer aux préparatifs de guerre, militer en faveur du désarmement, etc) et qu'il réclame de l'O.N.U. une année internationale sur la paix et le désarmement dans le monde.	172-73	B
19	Que le Sommet Québécois de la Jeunesse exige la cessation tant de la part des gouvernements que des entreprises privées de toute la propagande sur l'industrie de la guerre et le recrutement des jeunes dans l'armée partout au pays.	247-46	D

Thème: Mouvements sociaux (suite)

#	*Sous-thème: A. Pacifisme (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
20	Position de principe: Que le Sommet Québécois de la Jeunesse demande l'abolition de la culture militaire, nous citons pour exemple: les kiosques de l'armée dans les festivaux, les jouets militaires et les émissions prônant la violence.	186	E
21	Que l'on réduise les dépenses militaires jusqu'à leur élimination totale, et que l'on réaffecte les budgets dans des programmes sociaux (ex. dépollution, habitation, santé, éducation, création d'emplois constructifs, etc). Comme moyen d'action, nous proposons de cesser de payer et fournir aux gouvernements l'argent nécessaire aux dépenses militaires, et ce, par le non-paiement du 10.5% de nos impôts affecté à cela.	226-29-38	F
22	Que les jeunes du Sommet Québécois de la Jeunesse orientent une action concertée de la jeunesse québécoise pour le pacifisme et le désarmement. Comme premier geste concret, nous proposons 2 minutes de silence pour la paix et le désarmement à l'intérieur de cette plénière.	171	A
23	S'opposer à toute propagande pour l'armée dans les endroits publics et les institutions d'enseignement.	242-43-45	C
24	Position de principe: Exiger l'abolition des dépenses militaires et la réaffectation de ces budgets dans les secteurs de l'habitation, la santé, l'éducation, l'alimentation. Bref... pour des emplois constructifs.	220	E
25	Que la jeunesse sensibilise la population aux dangers et conséquences de l'armement soit par des films, pièces de théâtre, manifestations, campagnes d'information, référendums à court terme, un journal pacifiste, ouvrir des débats sur la question militaire. Envoyer des lettres aux personnes publiques concernées (ministres) pour exprimer notre désaccord et proposer une redistribution des sommes d'argent allouées à la défense; que par le biais des mouvements sociaux, demander à nos députés provinciaux et fédéraux de prendre position ouvertement face au désarmement; remplir des pétitions, dont une dénonçant le 10.5% d'impôts alloué à la défense, sensibiliser la population à ne pas acheter les jouets militaires et profiter des festivaux et manifestations pour sensibiliser au maximum les gens à l'aide de kiosques d'information.	211	A
26	Le Sommet Québécois de la Jeunesse exige l'interdiction, via projet de loi, de fabriquer et de vendre des jouets militaires.	182	D
27	Que les jeunes du Sommet Québécois de la Jeunesse exigent un moratoire sur les dépenses et déploiements militaires canadiens, diffusent l'information qu'impliquent ces dépenses et déploiements. Que les contribuables signifient à leurs gouvernements leur approbation ou désapprobation lors des prochaines élections.	211	A
28	Actions: Profiter des rassemblements de masse pour faire circuler des pétitions, tenir des kiosques d'information et autres actions contre les préparatifs de guerre.	176-75	E

Thème: *Mouvements sociaux (suite)*

#	***Sous-thème:*** *A. Pacifisme (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
29	Que le Sommet Québécois de la Jeunesse s'oppose à toute campagne de recrutement des jeunes dans l'armée et / ou dans le service obligatoire et qu'il revendique le droit international de tout individu à refuser le service militaire de la mobilisation en cas de guerre.	242-247	A
30	Que les jeunes du Sommet Québécois de la Jeunesse encouragent et soutiennent la création de regroupements pacifistes de façon à mettre en branle des moyens de pressions efficaces: tels manifestations, pétitions, etc. et les soutenir contre toute répression policière. Ainsi, nous exigeons le retrait des chefs d'accusation portés contre les manifestants pacifistes du Sommet Québécois de la Jeunesse de l'Estrie.	240.6	A
31	Que le Sommet Québécois de la Jeunesse entreprenne une campagne de dénonciation des actes de barbarie (massacres, viols, pillages) commis durant les guerres.	183	D
32	Que le Sommet Québécois de la Jeunesse favorise un système scolaire mettant l'accent sur une éducation privilégiant la paix dans le but de promouvoir une résolution pacifique des conflits.	201	D

Thème: Mouvements sociaux (suite)

#	*Sous-thème: B. Écologie*	*Cahier*	*Atelier*
33	Que chaque région du Québec se forme un « noyau écologique » pour sensibiliser, informer, tenir des colloques régionaux et des débats politiques sur le sujet.	259.4 259.10	A
34	Développer localement des groupes écologiques, dont les tâches sont d'identifier les problèmes de leur région, d'y chercher des solutions et de sensibiliser la population par des séances d'information ou par l'introduction de cours d'écologie dans les programmes scolaires. Maximiser la communication entre ces organisations en formant un comité de coordination qui liera ces mouvements locaux en vue de former un réseau solidaire pour une action concertée à l'échelle nationale, dont la démarche pourrait concorder avec l'éclosion d'un Parti Vert.	268	B
35	Qu'un groupe de délégué(e)s, mandaté(e)s par leurs organismes écologiques, interpelle les entreprises en vue d'établir un mécanisme de concertation entre les deux (2) parties (entreprises et population) afin de solutionner les problèmes d'environnement issus de ces dites entreprises.	272	D
36	Que l'on mette sur pied un regroupement régional des mouvements écologiques, qu'il se concerte pour des actions communes nationales, qu'il tienne un bottin des organismes et en assure la diffusion.	263	E
37	Nous nous prononçons « Pour une meilleure planification urbaine de la part des municipalités en collaboration avec la population, cela implique: – D'investir plus d'espace pour la circulation des piétons et des cyclistes; – De favoriser les moyens d'accès pour handicapés; – D'utiliser des équipements communautaires; – D'embellir les milieux de vie; – D'accentuer l'utilisation du transport en commun; – D'améliorer la qualité de vie au travail; – De favoriser la mise en place de centres de récupération. »		F
38	Dans le cadre du programme « Nourrir le Québec », favoriser l'autosuffisance alimentaire tant individuelle que régionale. Dans ce but: – Créer une table consultative réunissant le ministère de l'Agriculture et Alimentation, le mouvement d'agriculture biologique et le réseau d'alimentation saine du Québec, par le truchement de personnes déjà impliquées (Clément Boulanger, Jean Richard et autres intéressés) pour étudier la possibilité d'une réforme agraire dans le domaine des productions nouvelles. – Créer un institut agricole informatisé et accessible à toutes les municipalités pour compiler une banque de données sur l'agriculture écologique à l'aide des rapports de recherches et expériences de fermes expérimentales (rapports rémunérés). – On demande aussi le rétablissement, pour les moins de trente ans, d'octrois de lots de colonisation sur les terres de la couronne et les lots abandonnés et repris en friches. Cette proposition a pour but de mettre en pratique les principes écologiques, tout en créant du travail manuel pour les jeunes.	260.2	B

Thème: *Mouvements sociaux (suite)*

#	***Sous-thème:*** *B. Écologie (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
38 (suite)	Que le Québec, par une concertation entre le gouvernement et les groupes écologiques, se dote d'une politique de développement protégeant l'environnement à long terme, en reconnaissant le droit à la santé des Québécois. Moyens: 1. Réviser la réglementation sur la pollution (il y a 20 ans, nos rivières étaient baignables, même en respectant les normes actuelles, où en serons-nous dans 10 ans?) 2. Abolir les subventions aux industries polluantes. 3. Utiliser cet argent pour la recherche visant à éliminer les substances toxiques des cycles de production en les remplaçant par des substances biologiques sans danger pour l'environnement. 4. Favoriser le recyclage en région. 5. Sensibilisation pour réduire le niveau de consommation des Québécois.	281-284	
39	Le Sommet Québécois de la Jeunesse incite les municipalités et les entreprises, en collaboration avec la population, à travailler à une meilleure planification urbaine en accordant une priorité à la vie, à la santé et à l'environnement.	296-257	D
40	Que l'on demande au ministère de l'Éducation d'inclure dans toute formation académique, un programme d'éducation à l'environnement basé que le respect et la conservation.	288	E
41	Conscientisation et sensibilisation de la population aux problèmes écologiques et environnementaux par une meilleure diffusion de l'information concernant d'une part, les effets néfastes de certaines politiques gouvernementales sur l'environnement et d'autre part, les conséquences écologiques du choix industriel et technologique actuel. Nous proposons à cet effet une meilleure diffusion des projets alternatifs déjà existants par les mouvements écologiques actuels et une plus grande concertation entre ceux-ci par la formation d'un comité écologique national.	259.1 à 259.14	F
42	Que le gouvernement du Québec manifeste une meilleure attitude écologique en favorisant des programmes d'éducation écologiques et des projets communautaires concernant les alternatives écologiques et ce, dans les plus brefs délais.	260.1	A
43	Que le Sommet Québécois de la Jeunesse appuie dans leur démarche, les groupes et les associations écologiques qui interviennent dans leur milieu afin de sensibiliser et d'impliquer la population en rapport aux problèmes de l'environnement et de l'écologie.	265	D
44	Que l'on sensibilise et conscientise davantage la population à la dimension écologique et ce, par les moyens suivants: a) animation au niveau des quartiers, des milieux de vie (travail, école, garderie); b) diffusion d'information à travers les médias, dans le cadre d'une campagne publicitaire (ex. pluies acides); c) organisation de colloques thématiques en région et choix d'actions régionales; d) organisation de manifestations, pétitions et toutes initiatives dénonçant les ravages écologiques.	259.4-259.9 259.10 259.11	E

Thème: Mouvements sociaux (suite)

#	*Sous-thème: B. Écologie (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
45	Étant donné la restructuration scolaire amorcée par le biais des M.R.C. nous voulons inclure à cette démarche que le système d'éducation de la province soit axé sur un mode de vie écologique à tous les niveaux: soit de la garderie à la vie adulte, et ce, à tous les niveaux ministériels qui ont un rapport avec l'éducation (ex. ministère de l'Éducation , S.E.C). De plus, nous exigeons un programme de formation d'agronomes spécialisés en agriculture écologique, afin de prêter l'assistance technique essentielle aux producteurs engagés et à ceux qui le deviendraient, dans la production écologique. (Puisque l'auto-suffisance alimentaire nationale est la base d'un nouveau mode de vie écologique dans son propre écosystème)		F
46	Que l'on appuie les organismes écologiques déjà existants, afin qu'ils puissent mieux se faire connaître dans les différentes régions du Québec	264	A
47	Que soient mis sur pied des centres de recyclage dans toutes les municipalités. Que ces centres soient amplement publicisés afin de rejoindre chaque individu et financés jusqu'à ce qu'ils soient autonomes, tout en encourageant les industries par des incitatifs fiscaux, à faire de la recherche et à mettre en marché des produits non polluants (exemple de recherche: tendre à éliminer les substances toxiques des cycles de production)	258-288	E
48	Que l'on accélère le processus de pression aux différents paliers gouvernementaux et industriels pour que ceux-ci respectent les échéanciers déjà émis sur les divers projets de dépollution et de reboisement.	264	A
49	Que l'on exige le développement des énergies douces (soleil, eau, vent) prioritairement à l'énergie nucléaire. Que l'on incite Hydro-Québec à poursuivre ses recherches dans ce domaine.	292	E
50	Que l'on établisse par des structures gouvernementales une réglementation plus sévère en contrôlant régulièrement et dévoilant les résultats à la population trimestriellement	274-75-76	A
51	Que l'on rende responsable l'entreprise privée des dommages qu'elle cause à l'environnement pluies acides, déchets toxiques) par des propositions individuelles et collectives (ex. pétitions, boycottage, manifestations). De plus, que l'on opère une surveillance stricte des dites entreprises et que l'on exige qu'il y ait une réglementation et des amendes plus sévères contre les pollueurs.	276-74	E
52	Que l'on exige le développement des énergies douces (soleil, vent, eau) prioritairement à l'alternative du nucléaire et on espère que l'Hydro-Québec poursuivra ses recherches dans ce domaine.	292	A
53	Que l'on aménage plus d'espaces pour la circulation des piétons et des cyclistes et encouragé l'utilisation des transports en commun.	295	E
54	Que les jeunes s'orientent vers une société « douce » et les techniques qui s'y rattachent en décentralisant les pôles de décision afin d'en arriver à une meilleure utilisation des ressources naturelles de chaque région.	254	A
55	Que la jeunesse actuelle s'oriente en tant que génération sur une éthique pour la société de demain, où l'écologie aurait une priorité absolue dans tous les secteurs de vie tant économique, social, spirituel que personnel.	249	E

Thème: *Mouvements sociaux (suite)*

#	***Sous-thème:*** *C. Homosexualité*	*Cahier*	*Atelier*
56	Étant donné que le mouvement de libération gai comme, entre autres, le mouvement féministe, remet en question le système patriarcal, qu'il remet en question les valeurs sexuelles et les stéréotypes masculins et féminins, que le Sommet Québécois de la Jeunesse demande que l'éducation sexuelle laisse voir la réalité homosexuelle autant qu'hétérosexuelle.	303.1	A
57	Nous recommandons la sensibilisationm le rééducation au niveau des valeurs reliées à la sexualité à partir des cellules de base: famille, école, etc. ce qui devrait se concrétiser par une aide de la part des C.S.S. et C.L.S.C., etc. au niveau de leurs programmes d'éducation, en vue d'une approche salutaire de la sexualité afin que les homosexuel(le)s se sentent libres d'expression tous les jours.	303.3	C
58	Nous proposons que les couples (homosexuels) soient reconnus par le code civil et qu'ils bénéficient des mêmes droits légaux et avantages fiscaux et sociaux. De ce fait, nous proposons également le retrait des lois et règlements anti-homosexuels, par exemple, nous soulignons que la permissivité des relations homosexuelles devrait être ramenée à 18 ans comme les relations hétérosexuelles.	304.3-304.4 304.5	D
59	Nos proposons que le gouvernement québécois alloue un fond spécial pour l'établissement de programmes de sensibilisation et d'information par l'entremise de l'ensemble des médias d'information et par des moyens d'expression culturels, sur le vécu des gais et des lesbiennes, géré par la commission des droits de la personne, et ce, en consensus avec le milieu.	302.3	E
60	Nous proposons le retrait des lois et règlements anti-homosexuels, la lutte contre la pression et la discrimination et la protection des droits civils des gais et des lesbiennes.	304.5	F
61	Nos proposons que le gouvernement québécois alloue un fond spécial pour l'établissement de programmes d'éducation et d'information par le biais des « mass média » sur le vécu des gais et lesbiennes par la ligue des droits et libertés en consensus avec le milieu.	302.3	C
62	Nous proposons qu'il y ait sensibilisation des gens sur l'existence et l'acceptation de l'homosexualité. Ainsi, nous suggérons aux médias (journaux, radios, télévision) de donner davantage d'importance à ce phénomène dans leur programmation. De plus, nous incitons les gouvernements à réajuster le système d'éducation de façon à ce que celui-ci diffuse une éducation sexuelle dénuée de tout préjugé.	302.1-302.4 302.3	D
63	Étant donné que le mouvement de libération gai, comme entre autres le mouvement féministe et masculiniste, remet en question le système patriarcal, les valeurs sexuelles et les stéréotypes sexuels, nous recommandons la sensibilisation et la rééducation au niveau des valeurs reliées à la sexualité à partir des cellules de base: la famille, l'école, etc. Ce qui devrait se concrétiser entre autres par une aide de la part des C.S.S. et C.L.S.C. au niveau de leurs programmes d'éducation en vue d'une approche salutaire de la sexualité.	303.1-303.3	E
64	Nous recommandons la sensibilisation de la rééducation au niveau des valeurs reliées à la sexualité à partir des cellules de base: la famille l'école, etc. ce qui devrait se concrétiser par une aide de la part des C.S.S. et C.L.S.C. au niveau de leurs programmes d'éducation, en vue d'une approche salutaire de la sexualité afin que les homosexuel(le)s se sentent libres d'expression tous les jours.	303.3	

Thème: Mouvements sociaux (suite)

#	*Sous-thème: C. Homosexualité (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
65	Il est proposé: a) que les couples homosexuel(le)s soient reconnus par le code civil et qu'ils bénéficient des mêmes droits légaux et avantages fiscaux et sociaux en priorisant: 1. qu'il ne soit pas tenu compte de l'orientation sexuelle d'un conjoint pour déterminer la garde du ou des enfants lors de la séparation ou d'un divorce; 2. que soit aussi inscrit dans la Charte canadienne ce droit à l'orientation sexuelle. b) Nous proposons que l'état et les agents sociaux concernés appliquent scrupuleusement la charte québécoise des droits concernant le droit à l'orientation sexuelle.		C
66	Nous proposons que l'état et les agents sociaux concernés appliquent scrupuleusement la charte québécoise des droits concernant le droit à l'orientation sexuelle. Qu'ils demeurent aussi à l'écoute des nouvelles revendications des gais et lesbiennes. Que soit inscrit aussi dans la charte canadienne, ce droit à l'orientation sexuelle. Par ailleurs, que les couples homosexuel(le)s soient reconnus par le code civil et qu'ils et elles bénéficient des mêmes droits légaux et avantages fiscaux et sociaux.	304.3	F
67	Que le Sommet Québécois propose le retrait des lois et règlements anti-homosexuels. Dans ce but, nous exigeons: a. que l'âge légal des relations sexuelles soit le même pour les homosexuels que pour les hétérosexuels; b. que soit inscrit dans la charte canadienne ce droit à l'orientation sexuelle; c. nous demandons aux gouvernements que les conjoints homosexuels en cohabitation depuis trois ans soient considérés au même titre que les conjoints hétérosexuels dans le domaine de la fiscalité.	304.4-304.5 304.3-304.2	A
68	Dans un premier temps, que l'utilisation de réseaux de communications (médias) serve à publiciser les services d'aides aux homosexuels déjà existants et voit à la création de nouveaux centres gais et lesbiennes dans la même ligne de service. Dans un seuxième temps, que l'on favorise un échange positif avec le reste de la société.	305.1-305.4	E
69	Que le Sommet Québécois de la Jeunesse soit en faveur de la tenue d'une année internationale des homosexuels.	305.2	A

Thème: *Mouvements sociaux (suite)*

#	***Sous-thème:*** *D. Question nationale*	*Cahier*	*Atelier*
70	Que le Sommet Québécois de la Jeunesse se prononce pour l'indépendance du Québec dans une démocratie respectant totalement les droits et libertés de la personne et dans un modèle de société basé sur l'écologie, le pacifisme, le communautarisme et l'humanisme. La réalisation de l'indépendance ne serait pas nécessairement l'oeuvre d'un parti politique déjà existant.	305.2	A
71	Sur la base des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, le Sommet Québécois de la Jeunesse se prononce pour l'indépendance du Québec dans une démocratie respectant les droits et libertés de la personne et dans un modèle de société verte (i.e. basée sur l'écologie, le pacifisme, le communautaire et humanisme). P.-S. Que ça ne se fasse pas nécessairement par un parti déjà existant.	306.2	C
72	Nous proposons que les mécanismes de promotion et de protection de la culture québécoise (art, agriculture, langues, etc) poursuivent leur tâche afin que nous conservions notre spécificité et notre place en Amérique du Nord.	307.10	D
73	Que le Sommet Québécois de la Jeunesse se prononce pour l'indépendance du Québec dans une démocratie respectant totalement les droits et libertés de la personne dans un modèle de société basé que l'égalité des sexes, le pacifisme, le respect et la promotion de l'environnement et la prise en main de son destin politique, économique et social. Le choix de cette alternative doit se faire en fonction d'un esprit d'ouverture sur le monde. MOYEN D'ACTION: Le regroupement des forces nationalistes en vue d'une reprise en main du discours de l'indépendance en fonction de notre projet de société.		E
74	Le Sommet Québécois de la Jeunesse doit se prononcer pour l'indépendance du Québec dans un démocratie respectant totalement les droits et libertés de la personne et dans un modèle de société basé sur l'égalité des sexes, le pacifisme, le respect et la promotion de l'environnement et la prise en main de leur destin politique, économique et social. P.-S.: que ça ne se fasse pas nécessairement par un parti déjà existant.	306	F
75	Que le Sommet Québécois de la Jeunesse se prononce pour l'indépendance du Québec dans une démarche démocratique et soucieuse des droits de la personne: cette démarche nous permettra alors de se prendre en main en tant que peuple et de mettre en placem le plus tôt possible, une société pacifique, écologique, soucieuse de la qualité de la vie. Cette position en est une de jeunes autonomes qui n'appuient en aucune façon tout parti ou mouvement politique.	306.2-306.5	D
76	Attendu que le droit des nations à disposer d'elles-mêmes est un droit inaliénable; Attendu que le Québec constitue une nation; Il est proposé que le Sommet Québécois de la Jeunesse se prononce pour le droit à l'autodétermination des peuples.	306.4	F
77	Affirmer notre attachement à la culture québécoise et appuyer la création de nouveaux mécanismes, gérés d'abord et majoritairement par les gens du milieu, pour la promotion et la protection de la culture et de la langue française (cinéma, musique, littérature, arts, agriculture et traditions).	307.10	A

Thème: *Mouvements sociaux (suite)*

#	***Sous-thème:*** *D. Question nationale (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
78	Que les délégué(e)s du Sommet Québécois de la Jeunesse se prononcent pour l'indépendance du Québec dans une démocratie respectant totalement les droits et libertés de la personne dans un modèle de société basé sur l'écologie, le pacifisme, le communautarisme et l'humanisme et considèrent que le monopole péquiste sur la question nationale est néfaste.	306.2	B

Thème: *Mouvements sociaux (suite)*

#	***Sous-thème:*** *E. Féminisme*	*Cahier*	*Atelier*
79	Que les gouvernements ne subventionnent ou n'investissent dans les réseaux de télévision payante et de ce fait, interdisent la pornographie de leur programmation.	309.4	A
80	Dans un esprit d'ouverture sociale que les mouvements féministes travaillent non plus strictement pour l'amélioration de la condition des femmes dans la société, mais bien pour l'amélioration de la condition de vie de tous les individus qui la composent (jeunes assistés sociaux, familles mono-parentales, femmes battues, personnes du troisième âge, etc). Que les femmes s'impliquent afin de défendre leurs droits en tant qu'individus ayant leur place et un rôle à jouer dans la société et dans sa redéfinition. Dans ce sens, nous proposons que le Conseil du statut de la femme se transforme en un Conseil de la condition humaine.	313-309.14	C
81	Le Sommet Québécois de la Jeunesse revendique des consitions sociales et économiques adéquates permettant d'avoir et d'éduquer les enfants dans les meilleurs conditions possibles, c'est-à-dire allocations familiales, réseau de garderies accessible à tous(tes).	314	D
82	Que le Sommet Québécois de la Jeunesse s'oppose à toute forme de pornographie, de violence ou harcèlement sexuel et qu'il exerce des pressions pour leur élimination. Conséquemment, le gouvernement ne subventionne, ni n'investit dans les réseaux de télévision payante jusqu'à ce que ces derniers éliminent la pornographie de leur programmation et dans ce cadre, que l'on abolisse la publicité dans les médias et les émissions sexistes de la programmation télévisée incluant les émissions pour les enfants.	309.2-309.4 309.5	E
83	Afin de favoriser un vrai choix à l'avortement, nous demandons un déblocage de fonds qui serviraient à des associations pour la prévention et l'éducation sexuelle et qui, par le fait même permettraient à ces groupes d'offrir un support financier, matériel et des ressources humaines aux filles et femmes enceintes et en difficulté.	314	C
84	Le Sommet Québécois de la Jeunesse appuie tous les regroupements et tous les mouvements populaires qui s'opposent, d'une part, à toute forme d'exploitation de l'homme, de la femme et de l'enfant par le biais de la prostitution et de la pronographie; d'autre part à toute forme de violence et de harcèlement sexuel. De plus, il lance un appel aux femmes et aux homes, les incitant à mettre sur pied des organisations qui travailleront en faveur de ces revendications.	309.6-309.2	D
85	Inclure dans l'ensemble des programmes scolaires (primaire à secondaire) des cours qui visent à éliminer les notions sexistes, entre autres, informer et motiver la femme à s'impliquer dans des secteurs comme étant « dits masculins ».	309.12 309.14	E
86	Les mouvements féministes devraient travailler avec les hommes à une redéfinition des rôles sociaux, sans égard au sexe. Comme les mouvements féministes en place, nous nous opposons à toutes les formes d'exploitation de l'homme, de la femme et de l'enfant par le biais de la prostitution et de la pornographie. Nous dénonçons la violence, le sexisme, via la littérature, l'éducation, la télévision, la publicité, etc. Nous revendiquons les droits sociaux et économiques permettant d'avoir et d'éduquer sainement des enfants dans les meilleures conditions.	308-09	F

Thème: Mouvements sociaux (suite)

#	*Sous-thème: E. Féminisme (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
87	Que les jeunes du Sommet Québécois de la Jeunesse appuient tangiblement les mouvements féministes.	310.1	A
88	Nous proposons que soient dénoncées toutes formes de pornographie et de violence sexuelle (T.V. payante, revue, films, etc), mais parallèlement à cela, promouvoir une éducation sexuelle positive, non-sexiste et non-discriminatoire que ce soit au primaire ou au secondaire par les personnes compétentes.	309.5-.6-.7 .8-.9-.10 .11-.12-.13	C
89	Informer et inciter les hommes à aider les femmes dans leur implication dans des secteurs « reconnus » comme étant réservés aux hommes et vive versa.	309.14	D
90	Faire disparaître le mythe de la « grosse féministe enragée » tout en appuyant le maintien et le développement des groupes féministes.	309.15 310.3	E
91	À l'unanimité, que les jeunes du Sommet Québécois de la Jeunesse s'opposent à toute forme d'exploitation de l'homme, de la femme et de l'enfant par le biais de la prostitution et de la pornographie.	309.6	A
92	Tout en favorisant l'avortement libre et gratuit, on demande que les groupes de pression insistent sur les revendications sociales et économiques permettant d'avoir et d'éduquer des enfants dans les meilleures conditions.	314	E
93	Nous demandons qu'il ne soit pas tenu compte de l'orientation sexuelle d'un conjoint pour déterminer la garde du ou des enfants lors de séparation ou divorce.	311	E

Thème: *Mouvements sociaux (suite)*

#	***Sous-thème:*** *F. Mouvements jeunesse*	*Cahier*	*Atelier*
94	Que les jeunes toujours représentée(e)s proportionnellement au niveau des instances décisionnelles dans les différents organismes ou mouvements auxquels ils participent.	315.13	A
95	Que les délégués du Sommet Québécois de la Jeunesse se prononcent pour la loi 32 sur la reconnaissance et le financement des associations étudiantes qui donnent des pouvoirs accrus aux étudiant(e)s et à leurs associations.	315.4	B
96	Les jeunes exigent le droit d'avoir une association étudiante indépendante des administrations locales, des conseils de parents et du gouvernement et démocratiques à tous les niveaux: universitaire, collégial, secondaire. En plus, qu'il y ait des heures communes aménagées spécialement pour permettre aux étudiant(e)s de participer à leur association étudiante et allouer des périodes et des locaux dans l'horaire étudiant aux organisations qui en revendiquent le droit.	315.1-6 316.1	C
97	Que les organismes de jeunes incitent les personnes âgées à participer à leurs activités.	316.5	D
98	Nous proposons qu'il y ait des organismes régionaux composés de divers représentants d'organismes communautaires alternatifs pouvant agir à titre de caution morale, légale ou autre auprés de tous nouveaux projets alternatifs communautaires et que cet organismes régional ait pour mandat de créer une banque d'information: diffusant ce qui se fait dans les divers groupes communautaires, référant aux organismes ressources.	315.1-3 5-8-10	F
99	Les jeunes exigent d'obtenir le droit d'avoir une association étudiante unifiée, démocratique, de tous les niveaux (secondaire, collégial, universitaire), indépendante des administrations locales, conseils de parents, partis politiques et gouvernements. Qu'il y ait des heures communes aménagées spécialement pour permettre aux étudiant(e)s de participer à leur association étudiante. Que ce soit au niveau du budget et ou de l'aménagement des locaux, les jeunes exigent la liberté et l'indépendance de la presse étudiante. Obtenir dans les écoles un journal qui serait administré par et pour les étudiant(e)s et qui serait sans censure. Il faut prendre une position politique et critique afin de modifier le fonctionnement dans les écoles gouvernementales et prendre position sur les projets de réformes scolaires.	315.1-3 5-8-10	F
100	Constat: Les jeunes s'impliquent peu dans les organisations communautaires. Les jeunes qui sortent de l'école se retrouvent avec des dettes étudiantes (prêts et bourses) élevées. Souvent, les jeunes sortent de l'école sans expérience. Alternative: Pour que cette dette soit diminuée, nous suggérons de faire travailler les jeunes dans un milieu communautaire, sans toutefois rendre les services communautaires obligatoires: mais plutôt les rendre lucratifs et intéressants. Ceci permettra une acquisition d'expérience de travail utile dans son domaine d'étude prioritaire lors de la recherche d'emploi.	315.12	C
101	Que le Sommet Québécois de la Jeunesse appuie et et encourage la poursuite des maisons de jeunes comme lieu de rencontre entre jeunes, leur permettant de se rendre en charge et de s'impliquer dans leur milieu en tant que citoyen à part entière.	316.10	D

Thème: *Mouvements sociaux (suite)*

#	***Sous-thème:*** *F. Mouvements jeunesse (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
102	Constat: 1. Les jeunes s'impliquent peu dans les organismes communautaires. 2. Les jeunes qui sortent de l'école se retrouvent avec des dettes étudiantes élevées. 3. Souvent les jeunes sortent de l'école sans expérience. Alternatives: Pour que cette dette soit diminuée, nous suggérons de faire travailler les jeunes dans un milieu communautaire, sans toutefois rendre les services communautaires obligatoires, mais plutôt les rendre intéressants et lucratifs. En remboursant les prêts étudiants par le travail communautaire effectué. Ceci permettra une acquisition d'expérience de travail utile lors de la recherche d'emploi. Exiger que le gouvernement impose des structures rigides pour que le patronat reconnaisse ainsi la validité de ce programme.		E
103	Que les jeunes du Sommet Québécois de la Jeunesse aident la sensibilisation des jeunes et des étudiants face au rôle important qu'ils peuvent jouer en tant qu'emembre d'une collectivité et d'une société et que les instance gouvernementales, scolaires créditent le temps alloué par les étudiants dans leur implication aux activités scolaires.	317 18 319	A
104	Les jeunes doivent amener leurs organisations étudiantes locales à étudier et prendre position au sein des comités pédagogiques sur les projets de réforme scolaire.	315 9	D
105	Moyens: Fonds de solidarité contrôlé par l'État incluant des travailleurs, le patronat et le gouvernement.		E
106	Nous devons unir nos efforts et revendiquer une éducation multi-disciplinaire et offrir aux jeunes différentes alternatives (créditation, mention au dossier, curriculum vitae).	315 7	C
107	Créer des maisons de jeunes gérées par et pour les jeunes. Que ces maisons de jeunes soient aussi un point de rencontre pour la communauté.		E
108	Pour une organisation étudiante nationale, démocratique, neutre de toute idéologie, politique, unique, unifiée; indépendante de l'État, des syndicats, de tous les partis politiques et gérée par et pour les étudiants.		E

Thème: *Mouvements sociaux (suite)*

#	***Sous-thème:*** *G. Divers*	*Cahier*	*Atelier*
109	Afin que les Québécois de quelque origine ethnique qu'ils soient qu'ils ont un rôle à jouer pour bâtir le Québec de demain. Nous les jeunes du Sommet Québécois de la Jeunesse les invitons et espérions les voir participer aux organisations et organismes francophones où ils sont souvent peu ou pas représentés actuellement.	338.1-338.4-338.5	A
110	Le S.Q.J. recommande la mise sur pied d'un cours de niveau secondaire portant sur les formes légales (coop. société, compagnie) accessible pour de tels groupements, ce cours verrait ensuite à donner la méthodologie nécessaire, les techniques de structuration au niveau de l'organisation pour permettre la création de tels mouvements par les jeunes eux-mêmes.	345.1	D
111	Nous recommandons qu'à court terme, les prestations d'aide sociale dès 18-30 ans soient augmentées à 390 $/ mois, et ce, en tenant compte du statut du bénéficiaire et du revenu de ses parents et qu'à plus ou moins long terme, ces fonds servent à initier des projets favorisant la création d'emploi.		E
112	Que le S.Q.J. dénonce l'espionnage, le harcèlement, l'infiltration des services de polices contre les mouvements culturels, politiques et syndicaux, et qu'il exige le retrait du projet fédéral de former le service canadien du renseignement de sécurité.	349-350	F
113	Que le S.Q.J. demande que le Québec se dote, par opposition aux relations de travail conflictuelles, d'un système de constation inspiré par exemple, d'un modèle de table de concertation (patronat, syndical, groupe de de consommateurs).	332.2	A
114	Traiter, dans les manuels du Ministère de l'Éducation, du rôle des néo-Québécois(es) et des autochtones dans l'histoire du Québec	338.2	D
115	La jeunesse québécoise réclame, de la part des gouvernements une politique cohérente pour le développement de l'informatique et son implantation.		E
116	Nous demandons que le ministère de l'Éducation inscrive et reconnaisse dans sa programmation scolaire et ce, à partir du secondaire, des périodes de cours consacrées à l'ouverture sur la vie en société et ce, propre à chaque milieu (rédaction d'un rapport d'impôt, cours sur les principes de base de la vie politique, etc.).	345	F
117	Que le S.Q.J. se prononce contre l'intervention de la police, de l'anti-émeute, et des fiers à-bras dans les institutions d'enseignement lors de revendications et de luttes étudiantes.		D
118	Il est proposé que soient mis sur pied, dans les entreprises, des programmes de recyclage permettant aux employés une meilleure adaptation aux technologies nouvelles	335	E
119	Les délégués au sommet national constatent que la couverture de l'information reflète de façon inadéquate les demandes des organismes alternatifs du milieu. De ce fait, il est proposé d'implanter des médias communautaires accessibles à tous, mais principalement gérés par et pour les jeunes dans les endroits jugés stratégiques; et de former des comités d'étude se mettent sur pied dans les différentes régions afin de réaliser des études de besoins.	365	F

Thème: *Mouvements sociaux (suite)*

#	***Sous-thème:*** *G. Divers (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
120	Au niveau de la micro-électronique, le Sommet Québécois de la Jeunesse réclame une politique cohérente de son développement et de son implantation de la part des gouvernements spécialement en ce qui a trait à son impact sur la main d'oeuvre.	341	A
121	Que les sans travail et les étudiants puissent participer au congrès d'orientation des différents syndicats afin de favoriser un plein emploi, un accès plus facile au marché du travail et à la syndicalisation.	333	E
122	Nous recommandons la hausse des prestations des 18 à 29 ans à parité avec ceux de 30 ans et plus à condition qu'ils aient fait de 1 1/2 à 2 semaines de travail reconnu par mois, dépendamment du travail, dans des travaux communautaires (ex. épuration des eaux, recyclage, aménagement des ressources forestières, etc).		F
123	Que le Sommet Québécois de la Jeunesse dénonce l'espionnage, le harcèlement et l'infiltration des services de police dans les mouvements populaires, culturels, politiques et syndicaux.	349	A
124	Sur la base d'un système de concertation (patronat / syndicat / État / groupes de consommateurs / etc), le mouvement syndical doit se redéfinir, par opposition aux relations de travail conflictuelles afin de diminuer l'abus dans les affrontements entre parties syndicales et patronales.	332.1-.2	E
125	Que les jeunes du Sommet Québécois de la Jeunesse dénoncent et exigent le retrait du projet fédéral de former l'Agence civile de renseignement.	350	A
126	Que soit créé un centre de recherche dans le logiciel.		E
127	Que l'informatique soit rendue plus accessible au niveau de l'éducation.		E
128	Que l'étudiant puisse avoir le choix entre différentes alternativesle laissant libre dans ses possibilités d'action, afin de favoriser et encourager un climat propice à l'autonomie et à la créativité.		E
129	Qu'il y ait à l'école une initiation à la réalisation sociale, locale et actuelle et que les jeunes soient consultés et impliqués dans la formation et l'élaboration des programmes d'éducation.		E
130	Que l'on favorise et supporte l'implantation d'écoles alternatives et qu'elles puissent considérées comme des possibilités valables.		E
131	Qu'il y ait la mise sur pied de cours de niveau secondaire portant sur les formes légales (coop., société, cie ...) accessible pour de tels groupements. Ce cours verrait ensuite à donner la méthodologie nécessaire, les techniques de structuration au niveau de l'organisation pour permettre la création de tels mouvements par les jeunes eux-mêmes.		E
132	Que les étudiant(e)s complètent leur formation par des stages de formation pratique rémunérés.		E
133	Que l'on se prononce contre toute forme de répression, d'espionnage et de harcèlement policier ou autres dans les institutions d'enseignement, les mouvements culturels, politiques et syndicaux, sauf dans les cas où ces mouvements prôneraient la violence.		E

Thème: *Mouvements sociaux (suite)*

#	***Sous-thème:*** *G. Divers (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
134	Que l'on dénonce et exige le retrait du projet fédéral de former le service canadien de renseignements de sécurité.		E
135	Que l'éducation religieuse soit sans parti pris et ce, dès le primaire.		E
136	Que nos gouvernements dénoncent officiellement tous les pays utilisant la torture et la répression et de boycotter les produits de ces pays.		E

Thème: Mouvements sociaux (suite)

#	***Sous-thème:** H. Suites*	*Cahier*	*Atelier*
137	Que le Sommet Québécois de la Jeunesse se prononce pour la création d'une coalition de mouvements de jeunes à l'échelle du Québec, indépendant des partis politiques et de l'État		A
138	Qu'une organisation de jeunes, indépendante de l'État, agissant au niveau régional, large (groupes, organismes de jeunes et d'individus), démocratique, soit mise sur pied pour défendre les droits et les aspirations des jeunes et diffuser les idées des jeunes et entre autres celles mises de l'avant par les participants du Sommet Québécois de la Jeunesse et informer les jeunes sur les organismes dans lesquels ils peuvent s'impliquer	p. 232	B
139	Inviter les regroupements de toutes les tendances dans l'implication sociale des jeunes: rencontre pouvant être un lieu de discussion et d'échange sur les moyens à entreprendre Susciter les jeunes à participer à des groupes de pression (pacifique, écologique, familial...) Pour ce faire, une organisation de tables de rencontres jeunes annuelles, locales et nationales. Que ce soit un tremplin de discussion, d'expression et de revendication, que ce soit une place pour et par eux Provincial: coordonner, c'est tout Demander des programmes d'emploi priorisant: sensibilisation, information, concertation des groupes, étude de la mise sur pied d'une structure régionale Favoriser l'élaboration d'un nouveau projet de société		C
140	Qu'on mette sur pied une organisation nationale, constituée de bénévoles élus sur une base de représentativité régionale – chaque région ayant le même nombre de délégués – indépendante des partis ou mouvements politiques (base autonome), avec des instances régionales basées principalement sur des organismes intervenant au niveau de la jeunesse, qui verra à la réalisation des objectifs d'un programme – basé initialement sur les résolutions finales du Sommet national de la jeunesse – programme dont l'objectif principal serait l'amélioration des conditions de vie des jeunes de 15 à 30 ans. (Ces structures devraient être opérationnelles dès l'automne 1983)		D

IV *Problèmes sociaux*

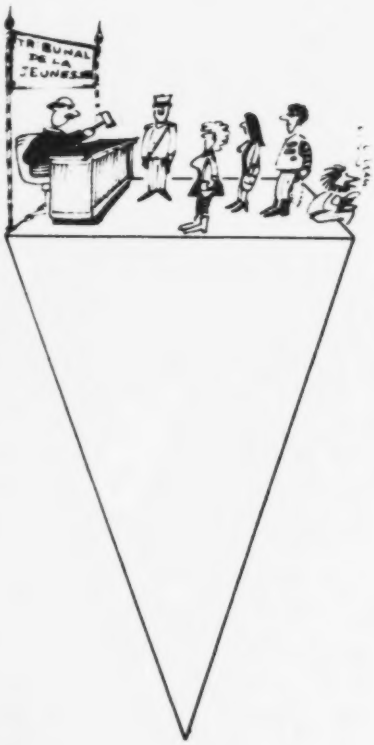

Thème: *Problèmes sociaux*

#	***Sous-thème:*** *A. Organisation communautaire*	*Cahier*	*Atelier*
1	Favoriser l'implantation, au niveau local, de lieu de rencontres, créés et gérés par les usagers, nous les jeunes, il est proposé que les autorités en place reconnaissent ces regroupement comme des organismes de promotion des droits et intérêts des jeunes. Ces regroupements de jeunes devront offrir divers services.	879-4, 382	A
2	Nous proposons un programme orienté vers des coopératives-jeunesse avec objectif d'autofinancement, dans les cinq premières années. Ces coopératives seraient créées et gérées majoritairement par les jeunes. Les conseils d'administration régionaux comprendraient: — des jeunes; — des représentants régionaux; — des agents socio économiques; — des organismes communautaires jeunesse reconnus.	378-5	B
3	Créer et conserver les organismes locaux travaillant à favoriser les organismes communautaires et coopératifs visant la satisfaction des besoins fondamentaux, matériels et moraux; habitations, alimentation, informations, compréhension et support.	389-1	C
4	Que les jeunes puissent siéger sur les conseils d'administration des organismes mis à leur disposition et avoir accès à tous les niveaux décisionnels.	386-1, 386-3	D
5	Nous proposons la disparition du Bien-être social et de l'assurance chômage et la création du revenu minimum garanti à tous, 18 ans et plus, équivalent au seuil de pauvreté établi par Statistique Canada avec une échelle d'évaluation aux travailleurs(es).	391	B
6	Implication au niveau communautaire, qu'on participe à des organismes d'aide à la Jeunesse pour que le jeune en difficulté soit aidé par d'autres ayant l'expérience du vécu et déplacement des valeurs, c'est-à-dire mettre moins d'importance sur l'argent et plus sur lui-même.	386-2	C
7	Que le ministère des Affaires sociales et les municipalités reconnaissent les maisons de jeunes comme ressource nécessaire auprès de la jeunesse et en facilite le fonctionnement. Que le M.A.S. augmente le budget consacré aux Maisons de Jeunes. Que l'accent soit mis sur la mise en place de Maisons de Jeunes dans les régions où la jeunesse est démunie de structure d'organisation et activité.	379-1, 379-4, 380-1, 380-2, 380-3, 381, 382	D
8	Il est proposé de faire reconnaître par les gourvernements municipaux, provincial et fédéral, leur responsabilité en regard des jeunes et de la situation que nous vivons. Cette responsabilité devra être amenée entre autre par la définition d'une politique globale de financement permettant d'assurer la création, la continuité et l'expansion de projets initiés par et pour les jeunes.	391-4, 391-6, 381	A
9	Augmentation substantielle de l'aide accordée à la jeunesse par l'état par le biais de programmes favorisant les projets menés principalement par et pour la jeunesse. Ex.: Maison de Jeunes, C.L.S.C., etc...	391-4	C

#	***Sous-thème:*** *A. Organisation communautaire (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
10	Que le Secrétariat à la jeunesse mette sur pied un groupe de support spécialisé ayant pour objectif de fournir une aide technique aux regroupements de jeunes déjà existants et favoriser la création et le développement de nouveaux regroupements. Ex.: Session d'animation pour animateurs-jeunesse, groupe de jeunes...	378-1, 378-2, 378-3, 378-5	D

Thème: Problèmes sociaux (suite)

#	***Sous-thème:** B. Autres problèmes sociaux*	*Cahier*	*Atelier*
11	Connaissant les différentes législations concernant les éléments suivants, ces propositions se veulent une ré-affirmation de notre volonté de voir appliquer ces lois.		
12	Offrir de l'aide directe aux jeunes en les informant sur les services d'aide et en créant plus de ressources telles que l'hébergement et les centres de prévention (toxicomanie, suicide, personnes battues) et en maintenant ceux déjà existants (associations telles parents-secours, grand-frère, grande-soeur, etc...) afin de combattre l'anonymat social et favoriser le regroupement	396-1	B
13	Rendre l'information sexuelle plus accessible à tout le monde. Ex.: Conférence dans les écoles.	402	C
14	Que le Ministère des Affaires sociales adopte une politique de lutte contre le suicide qui puisse s'appliquer à l'ensemble du territoire, qui tienne compte des disparités régionales soit élaborée et mise en fonction dans les plus brefs délais. Cette politique aurait comme but premier l'implantation de centres de prévention du suicide dans toutes les régions du Québec. Ces centres auraient comme mission entre autres de sensibiliser la population, de former et de sensibiliser les intervenants de première ligne, d'identifier les groupes à haut risque et d'intervenir auprès de ces groupes; de coordonner la prise en charge et le suivi. De plus, ces centres coordonneraient la prévention du suicide dans leur région de concert avec les autres intervenants: Hôpitaux, service de police, cliniques psychiatriques, centres de services sociaux, C.L.S.C., Maisons de jeunes.	395-1, 395-2, 395-3, 396-1, 396-3, 397-1, 397-2	D
15	Suite aux besoins croissants dans les services sociaux, nous nous opposons aux coupures et exigeons la création d'emplois pour les jeunes dans ces secteurs.	441-5	B
16	Organiser des ateliers des groupements de concertation entre les jeunes pour refuser la pornographie et les images sexistes (annonces publicitaires).	400	C
17	Que les Maisons qui accueillent les femmes victimes de violence soit autonomes et aient comme mandat en plus de l'hébergement, la coordination de toutes les actions de prévention et d'intervention et que les organismes qui travaillent auprès des femmes violentées, fassent une campagne de sensibilisation faite auprès de la pouplation.	398	D
18	Informer la population via les médias d'information, sur le suicide en vue de démystifier ce problème. De créer des centres de prévention et d'aide téléphoniques régionaux à travers le Québec, où travailleraient des équipes d'intervention directe et de favoriser la recherche et la prévention du suicide.	396-1, 397-1, 397-2	A
	Interdire la publication de revues, de films et de toutes formes de pornographie impliquant des mineurs(es) et/ou de la violence.		
	Retirer les publications pronographiques des comptoirs de vente libre. Obliger les maisons d'éditions à emballer et sceller les revues et d'en interdir la vente aux mineurs(es). Émettre des sanctions plus sévères pour les personnes qui engagent des mineurs(es) pour la pornographie et/ou la prostitution.	400-401	

Thème: *Problèmes sociaux (suite)*

#	***Sous-thème:*** *B. Autres problèmes sociaux (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
19	Recommander des campagnes de sensibilisation dans les regroupements relativement aux femmes battues: C.L.S.C., C.S.S., affaires sociales, témoignages. – affaires sociales, témoignages: – prévention, sensibilisation de chacun par chacun dans son environnement, l'entourage; – implanter dans les cours de relations humaines et de sexualité, un programme qui traiterait du sexisme et des rapports hommes / femmes. La sensibilisation peut être faite avec tous les phénomènes sociaux: ex : drogue alcool suicide	398	C
20	Réinsertion sociale: – favoriser la réhabilitation des détenus: possibilité de suivre des cours du secondaire jusqu'à l'université; – encourager les échanges avec l'extérieur; – démystifier l'image des marginaux en les revaloisant face à la sécurité; – développer des mesures alternatives à l'incarcération, tels travaux communautaires – créer un système de parrainage de l'ex-détenu lors de sa réinsertion sociale; – s'assurer que les gardiens de prisons et les autres intervenants possèdent une formation sérieuse sur la psychologie du détenu et sur la relation d'aide.	407-408 410	A
21	Sans nécessairement légaliser les drogues douces, décriminaliser l'utilisation de celles-ci.	403-1	B
22	Sortir des programmes de prévention en milieu scolaire, dans le milieu du travail, expliquant les conséquences entraînées par la consommation d'alcool et drogue à court, moyen, et long terme.	404-1	C
23	Demander au C.R.T.C. d'abolir la publicité sur l'alcool, modifier le contenu des documents publicitaires et qu'ils n'associent plus la relation inter-personnelle avec la consommation d'alcool.	404-2	C
24	Au lieu d'emprisonner une personne pour consommation de drogue, de l'orienter vers un centre de désintoxication ou d'aide sociale.	403-1	C
25	Favoriser la réinsertion sociale des personnes en difficulté (moralement-affectif-physique) par un organisme du parrainage en privilégiant des travaux communautaires ou des cours de récupération selon les besoins individuels.		C
26	Démystifier l'image des marginaux et revaloriser leurs ressources, leur potentiel; Accroitre l'aide aux personnes victimes des injustices sociales; Accentuer les mesures de rechange pénale pour libérer les institutions.	410	C

Thème: Problèmes sociaux (suite)

#	*Sous-thème: B. Autres problèmes sociaux (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
27	Rendre la compréhension des lois plus accessible à tous en formant un comité jeunesse pour informer des lois et de leurs droits. Vulgarisation du langage légal par le biais d'émissions de télévision, des cours, etc. Publiciser les services offerts par l'aide juridique.	411-412 413	C
28	Former des comités pour informer la population sur le rôle des policiers. Amendement: lien réciproque entre population et policiers		D
29	Sensibilisation: Sensibiliser la famille et l'environnement social face aux personnes suicidaires et étendre cette sensibilisation à la population générale.	397-1-2	C
30	Information: Informer les jeunes des services d'aide en créant plus de ressources (centre de prévention) des activités de prévention en s'attaquant à l'anonymat social et diffuser l'information par les « mass-media » (campagnes publicitaires, journal étudiant, témoignages).	396-1	C
31	Centre de prévention: Faire débloquer des budgets pour créer des lieux d'hébergements, des centres d'aide et de prévention à la grandeur du Québec.	395-1	C

Thème: *Problèmes sociaux (suite)*

#	***Sous-thème:*** *C. Problèmes reliés à l'école et à la famille*	*Cahier*	*Atelier*
32	1 Il est proposé qu'il y ait des intervenants sociaux dans toutes les écoles, que les disponibilités de ces intervenants soient plus adéquates et davantage adaptées aux besoins des jeunes. 2 Amélioration des services offerts par les établissements scolaires, par exemple : Heures d'ouverture de la bibliothèque, utilisation du matériel, et, de plus offrir ces services à la communauté.	418 1 418 1	A
33	Cours sur les rouages de la société renseignant sur les problèmes que nous pouvons rencontrer dans l'avenir, au niveau secondaire (école) afin d'apprendre à se débrouiller comme être social. sensibilisation au primaire sur le vécu au secondaire	415 2	B
34	Favoriser les regroupements permettant le soutien aux familles	424	C
35	Nous proposons que soit inclus dans l'enseignement primaire et secondaire des cours sur les phénomènes sociaux et politiques afin que les jeunes puissent être mieux informés et renseignés dans l'avenir	415 1 415 2 415 3	D
36	Exiger l'ouverture des écoles pour tous en dehors des heures de cours afin de permettre l'utilisation des locaux et du matériel. Le tout gratuitement.	419 1	B
37	Exiger la création d'un service d'écoute téléphonique dans chaque école afin de permettre un dépistage des problèmes des jeunes, doubler d'un service d'aide à les solutionner par des personnes ressources.	418 1 418 5	D
38	On propose que l'école reflète plus les réalités de la vie extérieure soit d'offrir aux jeunes une meilleure information concernant les droits des jeunes. De plus avoir une structure académique plus adaptée à la réalité du marché du travail. Exemple : Implantation de stages ou encore prolongement de la période de stage.	415 1 415 2 415 3 415 4 417	A
39	Restructuration du système scolaire : afin de favoriser l'utilisation de tous les éléments pédagogiques axés sur la communication entre les élèves intervenants et sur le vécu des jeunes basé, sur la formule coopérative communautaire (jeu, travail maison) fournir le personnel nécessaire : création d'emploi.	416 2 416 3	B
40	Favoriser les regroupements permettant le soutien aux familles et l'échange de moyens pour la solution de conflits et problèmes par exemple en offrant des cours par cours, par la méthode de « Parents efficace » afin que les parents puissent faire une prise de conscience.	423 424	D

Thème: *Problèmes sociaux (suite)*

#	***Sous-thème:*** *D. Besoin en information*	*Cahier*	*Atelier*
41	Il est proposé que : le bottin téléphonique de chaque région contienne une section ressources – Jeunesse du Québec	434	A
42	Avoir un comité national élu par la jeunesse composé de comités régionaux qui agirait comme consultatif et chien de garde face au gouvernement sur la question des jeunes de façon à ce que les politiques et le développement soient faits en fonction des intérêts, priorités et valeurs des générations montantes	440-2 441-2	B
43	Au niveau de l'information que les journaux locaux, par exemple « Autrement et Course et Marathon » rassemblent et diffusent toutes les informations sur les sports, le travail et tous les projets de coopération possible ex : le recyclage plus projets sociaux	428	C
44	Que les médias d'information permettent une diffusion des ressources d'aide à la jeunesse dans chaque région et que soit diffusé un répertoire de ressources pour les jeunes	425-433 434	D
45	Création de centres d'information adaptés aux besoins de la jeunesse dans chaque municipalité qui réfléteraient les attentes et les préoccupations des jeunes de la région sur des sujets tels la popularité, lois, etc Moyens : Diffusion large d'un bottin d'information jeunesse gratuit	437-435	B
46	Création de centres d'information adaptés aux besoins de la jeunesse dans chaque municipalité qui réfléteraient les attentes et les préoccupations des jeunes de la région sur des sujets tels la popularité, lois, etc	437	D
47	Rendre l'information accessible pour savoir où va notre argent en terme de montant alloué aux services à la jeunesse (création d'emplois, prévention, prêts et bourse etc...)	437	B

Thème: *Problèmes sociaux (suite)*

#	***Sous-thème:*** *E. Problèmes reliés à l'emploi*	*Cahier*	*Atelier*
48	Abolition des politiques discriminatoires en ce qui concerne les prestations d'aide sociale pour les moins de 30 ans, en plus de l'indexation au coût de la vie	442	A
49	Augmentation des prestations d'aide sociale et élimination de la différenciation selon l'âge	442 1	B
50	Réduire la centralisation (surtout au niveau scolaire et agricole) et l'industrialisation pour mieux créer des emplois locaux et faire en sorte que les subventions gouvernementales ne visent pas seulement vers la grande entreprise mais qu'elles soient accessibles à la petite entreprise locale	442 4	C
51	Donner les prestations d'aide sociale versées aux jeunes en abaissant l'écart entre les catégories d'âge (18-29, 30 et plus), que les personnes de 15 ans et plus qui ont travaillé aient le droit de recevoir les prestations d'assurance chômage	442 1 442 5	D
52	Plutôt que d'investir dans la défense nationale et l'industrie militaire, favoriser la création d'emplois permanents et pleine compensation pour les chômeurs	448 2	B
53	L'évaluation des prestations de l'aide sociale devrait être faite selon les conditions de vie et non pas selon l'âge des candidats		C
54	Réorganiser les politiques de structure du travail pour un plein emploi avec tous les intervenants : les gouvernements, les employeurs les employés et le syndicat	449 6	D
55	Exiger la création d'emplois permanents, à conditions et salaires décents pour tous Ex : En utilisant les argents gaspillés dans la défense nationale Considérant que le virage technologique est déjà amorcé et que les coupures de postes sont fréquentes à cause de l'implantation de l'informatisation et de la robotisation, nous proposons une politique qui consiste en ce que l'employeur paie à l'État un salaire pour chaque poste coupé dans leur entreprise, qu'elle soit privée ou gouvernementale, et que cet argent soit prioritairemet affecté à la création d'emplois pour les travailleurs préalablement mis à pied à cause de l'informatisation, robotisation	446 446 3	A
56	Plutôt que de subventionner des emplois à court terme, favoriser la création d'emplois permanents et pleine compensation pour les chômeurs	446 3	B
57	Encourager les regroupements locaux, (assistés sociaux ou chômeurs) afin d'améliorer leurs qualités de vie		C
58	Mettre sur pied un projet de développement d'emploi qui aurait pour mandat de vulgariser et diffuser les textes de lois concernant l'aide sociale, les normes du travail et le code criminel, etc	448 5	D
59	Favoriser un partage plus équitable de la richesse nationale, en garantissant un revenu viable (au dessus du seuil de la pauvreté) aux citoyens de tout âge	449 1 449 2	A
60	Que tous les projets (relais etc...) soient un intermédiaire dans le but de devenir permanent par un contact quelconque Ex : Comme tous les services sociaux populaires existant dans ta région		C

Thème: *Problèmes sociaux (suite)*

#	***Sous-thème:*** *E. Problèmes reliés à l'emploi (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
61	Démystifier la condition de l'assisté social et plus particulièrement celle des jeunes dans le contexte de la crise économique actuelle par les lignes ouvertes. par les médias d'information. par l'éducation populaire	444 1	D

Thème: *Problèmes sociaux (suite)*

#	***Sous-thème:*** *E. Divers*	*Cahier*	*Atelier*
62	Abattre tous les préjugés de notre génération actuelle Ex. Discrimination raciale Discrimination sexiste		C
63	Dans la continuité du Sommet Québécois de la jeunesse, créer une association (mouvement de jeunesse régional) dans un but d'échange, d'information. Aussi, pour faire pression auprès des gouvernements	452.3 453.2	D
64	Favoriser le regroupement des différents groupes de jeunes (étudiants, chômeurs, travailleurs, assistés sociaux etc...) afin d'acheminer leurs revendications et défendre leurs droits	452	A
65	Que la gestion de la transformation et de la distribution des ressources naturelles, ainsi que l'utilisation de la technologie soient soumises à un contrôle démocratique effectif	454.1	D
66	Que le gouvernement mette en application les lois déjà existantes concernant la protection de l'environnement Les inspecteurs doivent fournir un rapport public et annuel du taux de la pollution de chacune des entreprises Hausse des amendes relatives à la détérioration de l'environnement	454	A
67	Sensibiliser le public et les jeunes, à partir de leur école primaire, à leur environnement social et à leur mentalité, leur soit des plus adéquates parce que ceux-ci sont influencés par leur environnement		C

Thème: *Problèmes sociaux (suite)*

#	***Sous-thème:*** *F. Suites*	*Cahier*	*Atelier*
68	Qu'on implante une organisation nationale qui serait indépendante de tout pouvoir politique (base autonome), avec des instances régionales basées principalement sur des organismes intervenant au niveau de la jeunesse, qui verront à la réalisation des objectifs d'un programme, dont l'objectif principal est l'amélioration des conditions de vies des jeunes de 15 à 30 ans. A Que des structures soient opérationnelles dès l'automne 83. B Que le programme soit accepté dans l'hiver 84. C Que l'on prépare quelque chose pour l'année internationale de la jeunesse en 1985. D Que le Sommet se perpétue aux deux (2) ans minimum.		
69	Créer un comité de cordination autonome qui comprend 1 représentant par région élu en plénière. Tâches: Acheminer les propositions du Sommet National. Regrouper tous les jeunes et les organismes à la défense des jeunes existants. Défendre les droits des jeunes. Répandre toutes informations concernant les jeunes pour la rendre accessible aux jeunes et à la population en général.		A

V

Jeunes et autonomes — Famille

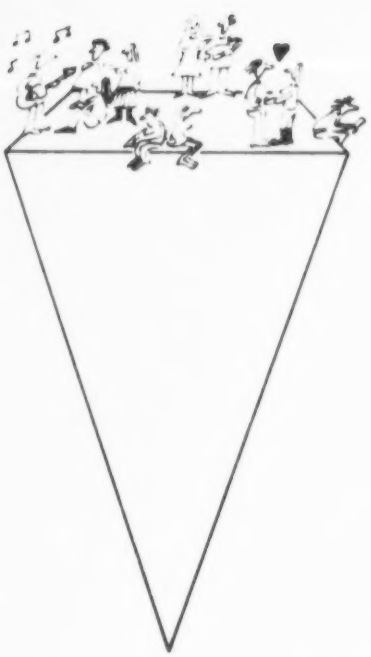

Thème: Jeunes et autonomes — Famille

#	*Sous-thème: A. L'apprentissage de l'autonomie*	*Cahier*	*Atelier*
1	Dans l'optique de mieux être et de l'épanouissement de *tous* les membres de la famille, ceci respectueux de la diversité des réalités (familles monoparentales, bi-parentales). Nous proposons: Que l'accent soit d'abord mis sur l'information et la communication à l'intérieur et à l'extérieur de la famille par des mesures et des lieux d'échanges permettant une meilleure connaissance mutuelle. Moyens d'actions: A) Qu'il y ait implantation de cours adressés aux parents et / ou aux enfants, sur les relations interpersonnelles, la sexualité, communication; B) Que les membres des familles se déterminent des temps de discussions et de rencontre dans lesquels ils pourront entre autres se faire part des réalités qui les distinguent, se laissant même le loisir d'aller sur le terrain de leur différence (parent à l'école, enfant au travail) et qu'à cette fin les institutions (école, travail) favorisent une telle pratique; C) Que les médias (journaux, radio, T.V....) puissent, par l'intermédiaire de reportages et de messages publicitaires, contribuer à la connaissance des diverses réalités familiales et des problèmes s'y rattachant; D) Qu'il soit statutairement décrété une année de la famille et que subséquemment demeure une semaine de la famille, toujours en respectant les différents modèles familiaux; E) Que les quartiers, municipalités, régions disposent de lieux de rencontre, d'ateliers.		A
2	Afin de permettre une meilleure prise en charge du jeune par lui-même et lui donner un meilleur accès aux prises de décisions le concernant; nous proposons que soient mises en place des tables de concertation dans chacun des milieux où le jeune évolue.	475.1-497	B
3	Nous proposons qu'un comité soit mis sur pied afin de faire les démarches nécessaires auprès de l'O.N.U. pour instaurer une Année internationale de la famille, et d'en assurer le suivi.	463.4	C
4	Entendu que les jeunes et les adultes doivent pouvoir échanger sur leurs conditions de vie avec les mêmes droits. Nous proposons la création de lieux de rencontre favorisant ce type d'échange autant dans les milieux scolaires que les quartiers.	458.4-458.6 462.2-462.4 462.5-462.6 467.4	B
5	Nous proposons que le système éducatif accorde autant d'importance au développement physique, moral et social de l'individu qu'à sa formation académique tout en favorisant des projets constructifs, créatifs, et productifs où les enfants peuvent travailler dans un but concret.	470.3-470.1	C
6	Que l'information transmise contribue, à partir du principe d'égalité parent-enfant, à favoriser la responsabilité et l'engagement de tous les membres et particulièrement des jeunes vis à vis la famille. A) Que l'attribution des diverses tâches familiales (budget, tâches ménagères...) ne s'effectue pas nécessairement à partir des rôles conventionnels de chacun des membres. Mais bien selon leur commun accord;		A

Thème: *Jeunes et autonomes — Famille*

#	***Sous-thème:*** *A. L'apprentissage de l'autonomie (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
6 (suite)	B) Que la famille dans son ensemble participe à la réalisation de projets dans sa communauté; C) Que l'on reconnaisse de facto le choix du jeune quant à son vécu: amitié, sexualité, manière de vivre.		A
7	Nous proposons que l'éducation scolaire et familiale favorise au maximum la prise de décision, d'autonomie personnelle et de développement de ses responsabilités chez l'enfant en vue d'un milieu familial et social plus adéquat. Moyens d'actions: Adapter le système scolaire à l'enfant.	457.1	C
8	Que l'ensemble du vécu familial soit caractérisé par un type de relation basé sur le compréhension, le respect de l'autre, l'amour et la tendresse. A) Qu'il y ait expression sincère de l'affectivité (par le touché, ex.: accolade...); B) Que lors d'un conflit (parent-enfant), les deux parties puissent se faire entendre; C) Que les relations familiales ne se traduisent pas par de l'agressivité ou par de la violence.		A
9	Faire en sorte que les parents et les enfants fassent le lien entre la famille, l'école, la garderie et le milieu de travail où ils passent mutuellement afin de mieux se comprendre: 1) Que l'on organise des journées où les parents pourront s'intégrer au milieu scolaire et d'un même élan observer le déroulement des activités reliées à cette fin; 2) Faire connaître le milieu de travail des parents aux jeunes.	458.5	B
10	Les célibataires et tous les types de famille doivent être considérés à part égale.	462.2	B
11	Il faut créer et poursuivre des lieux de rencontre permettant aux jeunes de s'exprimer librement (maisons de jeunes, cafés-rencontre...) et inviter les parents à rencontrer les enfants à l'intérieur de ces endroits.	462.5-462.4 462.6	C

Thème: Jeunes et autonomes — Famille

#	*Sous-thème: B. Exercer son autonomie*	*Cahier*	*Atelier*
12	Nous proposons la diffusion d'information concernant les droits sociaux et les services disponibles afin d'utiliser ou d'améliorer les ressources déjà en place et de créer les services manquants (ex. promotion d'emploi tel que: éducateurs trice de rue, etc.).	484.2-485.3	A
13	Que les jeunes dont les revenus se situent sous le seuil de la pauvreté puissent jouir de tarifs spéciaux pour avoir accès aux services essentiels (ex. transport, dentiste, prescriptions, etc.).	484.5	B
14	Nous proposons que les étudiants soient considérés comme indépendants dès leur départ du milieu familial pour accéder plus facilement aux prêts et bourses, cela sans diminuer le pourcentage des bourses par rapport aux prêts.	482.3	C
15	Créer un organisme sur, par et pour les jeunes qui aurait pour fonction d'offrir une banque de données sur tous services déjà existants au Québec. Publiciser les dits services au niveau de chacune des régions pour permettre à tous les jeunes et ce, de façon personnalisée, de connaître l'existence de ces services et ainsi d'en bénéficier selon leurs besoins. De plus celui-ci serait doté d'un centre de coordination à l'échelle nationale.	488.3	B
16	Nous proposons l'implantation de garderies en milieu de travail.	485.2	C
17	Voulant mieux informer l'ensemble de la collectivité sur la question sexuelle (prévention, contraception, avortement, relation homme-femme, identité sexuelle, homosexualité) et désireux de développer une nouvelle stratégie relative à l'éducation sexuelle: nous proposons: 1) La création de séances d'information populaire sur la question. 2) L'implantation de programmes d'éducation sexuelle à l'école qui favoriseraient entre autres l'implication parentale. Le tout étant assuré par des spécialistes qui devront respecter la diversité des sources et la pluralité d'options relatives à cette question.		A
18	Prôner une éducation familiale qui nivelle les tâches et les fonctions.	491.2	C
19	Nous proposons de faciliter l'obtention des prêts bancaires et d'octrois gouvernementaux pour les jeunes qui ont l'intention ferme de créer des emplois.	483.4	A
20	Mettre sur pied dans diverses municipalités des comités de jeunes qui font des enquêtes, des sondages auprès de la population jeune, pour être en mesure d'identifier les besoins des jeunes et ainsi, pouvoir y répondre.	497	B
21	Nous proposons que le gouvernement reconnaisse le statut d'indépendance aux étudiants tes de niveau collégial et universitaire pour l'obtention de prêts et bourses et que les prêts soient remboursables sans intérêt.	482.4-482.6	A
22	Nous proposons qu'il y ait des tarifs spéciaux pour avoir accès aux services essentiels pour les jeunes sans revenus stables. (ex.: transports, dentiste, prescriptions).	484.5	C

Thème: *Jeunes et autonomes — Famille*

#	***Sous-thème:*** *C. Divers*	*Cahier*	*Atelier*
23	Nous proposons de mettre sur pied dans diverses municipalités des comités de jeunes qui font des enquêtes, des sondages auprès de la population jeune pour être en mesure d'identifier les besoins des jeunes et ainsi, pouvoir y répondre	497	C
24	Nous proposons qu'il y ait plus de temps accordé à la discussion en atelier		C

Thème: *Jeunes et autonomes — Famille*

#	***Sous-thème:*** *Suites*	*Cahier*	*Atelier*
25	A Qu'une nouvelle organisation permanente et indépendante des partis politiques soit mise en place, qu'elle agisse comme 1) Porte-parole des jeunes et organismes de jeunes de chacune des régions 2) Promoteurs des recommandations issues du Sommet 3) Instigatrice des ressources qui aideront les jeunes et les organismes de jeunes à développer des projets et à obtenir des subventions ou autres programmes déjà existants ou qui seront créés 4) Organisatrice d'un futur Sommet Québécois B Que pour la mise en place de cette organisation, les délégué(es) à Québec abordent cette question et qu'advenant un consensus des régions sur ce projet, les délégué(es) reviennent dans les régions pour y établir des modalités régionales, établir les objectifs de cette organisation et tenir des assemblées constituantes régionales qui créeront des organismes locaux indépendants qui seront regroupés dans une confédération nationale de concertation C Qu'afin d'assurer l'autonomie des régions, les subventions, dons et autres revenus soient versés aux organismes régionaux qui contribueraient eux, au financement de la confédération S'unir pour s'en sortir		A
26	Considérant que la jeunesse constitue une couche particulière de la société et qu'elle fait face à des problèmes spécifiques, nous proposons la création d'un organisme de la jeunesse tant au niveau local, régional que régional sur la base des revendications propres à ce groupe. Cet organisme serait indépendant dans ces structures décisionnelles des partis politiques, des gouvernements, des syndicats ou groupes financiers. Il aurait entre autre à favoriser le sentiment d'appartenance dû à son milieu tant scolaire que social ou autre. Dans le but d'amener une attitude plus coopérative qu'individuelle. Ceci permettrait de créer une habitude de fonctionnement en groupe et donc d'en venir à développer une meilleure responsabilité sociale. De plus, ce regroupement pourrait se faire à partir du niveau secondaire. Niveau où nous constatons une lacune et un besoin. De plus, ce regroupement pourrait avoir des liens directs avec les organismes en place et qui défendent les mêmes intérêts. De façon à éviter le dédoublement et à mieux avancer.		B

VI *Place de l'étudiant(e) dans l'école*

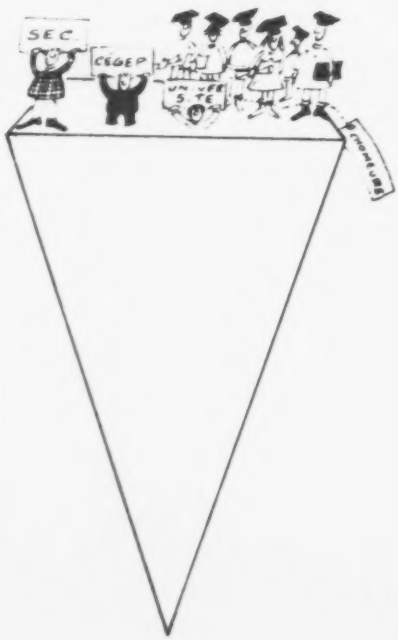

Thème: *Place de l'étudiant(e) dans l'école*

#	***Sous-thème:*** *A Organisation étudiante*	*Cahier*	*Atelier*
1	Attendu que les organisations étudiantes sont l'outil pour transformer l'école et défendre nos droits et que ces organisations doivent être autonomes Nous nous opposons à la loi 32 parce que celle-ci: remet en cause notre propre reconnaissance et nous obligent à l'accréditation et au référendum remet en cause l'association par un processus de maraudage avant présidence sur les décisions d'une assemblée générale et les structures de l'association. Nous revendiquons perception obligatoire des cotisations étudiantes, remises sans ingérence de l'administration à l'association étudiante reconnaissance de facto des associations étudiantes abolition de toutes mesures remettant en question l'autonomie des associations étudiantes que le droit d'association des étudiants es du secondaire soit reconnu dans les faits, sans barrière ni ingérence de la part du gouvernement et des administrations locales	505.1 499.5	A
2	Nous proposons que les étudiants du secondaire puissent être librement informé(es) sur les modalités d'organisation des associations étudiantes et que par conséquent, on leur fournisse les moyens physiques et les instruments pour qu'ils puissent enfin promouvoir et défendre leurs droits étudiants. Que des échanges puissent avoir lieu entre les organisations étudiantes de divers niveaux dans un respect mutuel sans ingérence de la part de l'administration	499.06 7 et 10	B
3	Attendu que les organisation étudiantes sont l'outil pour transformer l'école et défendre nos droits et que ces organisations doivent être autonomes, nous nous proposons en faveur de la loi 32, mais contre toute mesure visant à créer un cadre de contrôle sur les mouvements étudiants de la part de l'état	501.5 501.1	C
4	Que l'on encourage la formation d'associations secondaires, collégiales et universitaires responsables et crédibles aux niveaux local et national en les reconnaissant légalement comme représentantes des étudiants pour promouvoir et défendre les intérêts en matière d'enseignement, de pédagogie de services aux étudiants et vis à vis de l'administration de l'établissement d'enseignement	499.1	D
5	Considérant que l'école ne doit pas échapper au contrôle de ses usagers nous proposons que les étudiants soient présents sur tous les comités décisionnels et consultatifs. Ces représentants seront nommés par l'assemblée générale des étudiants ou par des instances décisionelles de l'association devant lesquels ils sont redevables		B
6	Que les étudiants es du secondaire puissent être librement informés és sur les modalités d'organisation des associations étudiantes afin de permettre la création d'associations étudiantes de niveau secondaire coordonnées ou non par un palier national de leur choix	499.7 499.1	C
7	Que l'on assure aux associations étudiantes un financement adéquat par une perception des cotisations à la source tout en accordant des moyens physiques adéquats (locaux, mobiliers, libération de cours,)	499.9 499.11	D

Thème: *Place de l'étudiant(e) dans l'école (suite)*

#	***Sous-thème:*** *A Organisation étudiante (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
8	Pour l'arrêt des mesures répressives et du harcèlement contre les étudiants es en particulier dans les écoles secondaires Pour l'interdit de l'intervention policière dans les institutions d'enseignement Contre la répression policière ou autre type de répression contre les étudiants es et en faveur du respect des droits démocratiques et des libertés des étudiants es	500-2 500-3 500-4	A
9	Considérant que l'école post-secondaire ne doit pas échapper au contrôle de ses usagers, nous proposons que les étudiants soient présents sur toutes les structures qui les concernent et que ceux ci aient droit de veto, ou la majorité dans la représentativité et ceux ci seront nommés et redevables devant l'instance décisionnelle de leur association	500-3 500-5	C
10	Que les mesures répressives et le harcèlement contre les étudiants soient interdits dans les institutions scolaires	500-1 500-2 3 4	D
11	Que les échanges puissent avoir lieu entre les organisations étudiantes de divers niveaux (CEGEP — Université — Secondaire) sans ingérence de la part de l'administration	499-6	A
12	Que la direction locale soit obligée de diffuser la charte des droits et libertés de la personne	505-1	B
13	Que les droits mentionnés précédemment soient respectés par des mesures légales (loi 32) afin d'empêcher l'arbitrage et l'ingérence des administrations dans le fonctionnement des associations étudiantes	501-3	D
14	Nous nous prononçons pour un mouvement indépendant et bénéficiant d'un financement autonome	501-4 et amendement	B
15	Contre la répression policière ou autre type de répression (ex. cloche secondaire) contre les étudiants es et en faveur du respect des droits démocratiques et des libertés	500-4	C
16	Qu'on reconnaisse la loi 32 comme un premier pas pour garantir les droits étudiants i e la perception des cotisations étudiantes à la source et le droit de représentation dans les structures. C'est aussi un outil volontaire pour les associations étudiantes face à l'arbitraire et à l'ingérence des administrateurs locaux		B

Thème: *Place de l'étudiant(e) dans l'école (suite)*

#	***Sous-thème:*** *B Pédagogie*	*Cahier*	*Atelier*
17	Que soient créées à tous les niveaux scolaires des commissions pédagogiques départementales décisionnelles, composées paritairement de professeurs et d'étudiant·e·s	513 1	A
18	L'enseignement devrait favoriser le développement de l'esprit critique, de réflexion, de créativité et de coopération	509 1 509 6 509 4	B
19	Il est proposé d'adapter la pédagogie à la réalité sociale et aux besoins de l'étudiant, essentiellement, lui donner les outils d'intervention, d'adaptation et de réflexion critique sur son milieu afin de combler les besoins suivants : acquérir des connaissances, aider l'étudiant de façon personnalisée, répondre à ses problèmes d'identification, trouver ses valeurs ainsi qu'apprendre à vivre en groupe, développer sa créativité, son sens de l'initiative et des responsabilités son esprit critique et developper son appartenance à son institution 1 que soit instauré en fonction des ressources de chaque milieu, école, institution, un mécanisme efficace par lequel les étudiants pourront être consultés et y exprimer leurs besoins au niveau des cours 2 que les professeurs réfèrent aux spécialistes compétents : orienteurs psychologues, psycho éducateurs, ortho-pédagogues, animateurs de pastorale, les étudiants qui en ont besoin 3 favoriser le travail d'équipe, développer l'esprit de coopération 4 développer un nouveau cours, universel, adapté au niveau primaire et secondaire portant sur la formation de la personne, ses droits et responsabilités humaines et sociales 5 que de façon générale, les professeurs et intervenants pédagogiques développent la créativité, l'initiative et l'esprit critique, soit en développant des écoles parallèles ou en dispensant les étudiants de certaines matières pour développer ces choses 6 ouvrir l'école à son quartier par l'instauration de politiques d'accessibilité des ressources physiques et humaines, où l'étudiant serait sollicité pour y intervenir et organiser ces activités para-scolaires externes à l'école 7 que les professeurs mis en disponibilité soient incités à se recycler dans de nouveaux domaines et qu'ils réintègrent par la suite leur école afin de permettre aux autres de se recycler à leur tour 8 que le nombre d'étudiants par groupe soit au maximum de 25	510 1 527 2	C
20	Que l'évaluation de l'enseignement soit confiée à des comités régionaux d'évaluation reconnus formés paritairement de représentants d'étudiants et de professeurs, et que cette évaluation soit un critère de promotion des professeurs	511 1	D
21	Que les plans de cours et ou le mode d'évaluation et ou la méthode d'enseignement puissent être négociés en classe entre l'enseignant e et les étudiant·e·s ou élèves	513 2	B
22	Il est proposé qu'afin que l'étudiant participe réellement à sa formation, que l'initiative étudiante devrait être favorisée par les institutions d'enseignement et considérée comme faisait partie de la vie étudiante	512 1 512 2 513 1 511 5	C

Thème: *Place de l'étudiant(e) dans l'école (suite)*

#	***Sous-thème:*** *B Pédagogie (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
22 (suite)	Celle-ci étant une expérience dans le milieu social de l'étudiant, nous pensons qu'elle fasse partie intégrante de sa formation. Elle devrait être créditée Que soient créées à tous les niveaux secondaires des commissions pédagogiques décisionnelles rassemblant des étudiants, des professeurs et des intervenants du domaine concerné		C
23	Qu'une commission soit formée afin de réviser les programmes d'études des niveaux scolaires primaire et secondaire. Cette commission aurait pour objectif majeur d'insérer, d'inclure dans ces mêmes programmes les valeurs suivantes : respect des autres et de l'environnement, créativité, autonomie, coopération, sens de l'émerveillement, etc. Cette même commission serait formée majoritairement d'étudiants, le reste, de tous les autres intervenants de l'éducation	511 3 512 4	D
24	Que soit reconnue de facto une évaluation du corps professoral dont la grille d'évaluation serait élaborée par des représentant e s étudiant e s et des professeurs	511 2	A
25	Provenant de l'extérieur du scolaire – que les étudiants aient la possibilité de vivre des expériences d'auto-éducation – que les périodes soient allouées aux étudiants en cours de session ou d'année scolaire pour qu'ils et elles puissent évaluer leurs professeurs et les professeurs	512 1 512 2 513 1 511 5	C
26	Que les plans de cours, modes d'évaluation et méthodes d'enseignement soient négociés dans les instances décisionnelles et en classe et ce si les étudiants en font la demande. Il faudra s'assurer que les étudiants ont été informés de cette procédure	512 4	D
27	Qu'il y ait des journées de concertation entre étudiant-e-s et professionnels pédagogiques (personnel enseignant et non-enseignant) afin de mettre sur pied un système de choix de cours et d'autonomie d'apprentissage répondant aux besoins de l'étudiant-e	510 6 500 1	B
28	Il est proposé qu'afin que l'étudiant participe réellement à sa formation, que l'initiative étudiante devrait être favorisée par les institutions d'enseignement et considérée comme faisant partie de la vie étudiante. Celle-ci étant une expérience dans le milieu social de l'étudiant, nous pensons qu'elle fait partie intégrante de sa formation. Elle devrait être créditée comme formation	512 1	C
29	Dans un rôle de personne-ressource, un professeur ne devrait pas enseigner une matière pour laquelle il n'a pas les qualifications et devrait suivre des cours obligatoires de recyclage dans un cycle maximum de 5 ans	514 5 514 1	B
30	Les étudiants devraient avoir la possibilité de vivre des expériences d'auto-éducation	515 2	C
31	Que l'on remette en question et les programmes-cadres et les examens du Ministère, et que celui-ci favorise plutôt la poursuite de projets éducatifs variés tel l'implantation d'écoles de type alternatif	518 2 521 1	B
32	Que soient créées à tous les niveaux secondaires des commissions pédagogiques décisionnelles rassemblant des étudiants, des professeurs, et des intervenants du domaine concerné provenant de l'extérieur du scolaire	513 1	C

Thème: *Place de l'étudiant(e) dans l'école (suite)*

#	***Sous-thème:*** *B Pédagogie (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
33	L'initiative étudiante devrait être favorisée par les institutions d'enseignement et considérée comme étant une expérience dans le milieu social de l'étudiant et à ce titre être créditée	512.1	B
34	Que des périodes de temps soient allouées aux étudiants en cours de session ou d'année scolaire pour qu'ils elles puissent évaluer leurs professeurs et programmes	511.5	C
35	Que l'on favorise une initiative à toutes les disciplines en offrant un plus vaste éventail de cours optionnels	510 à 500.1	B

Thème: *Place de l'étudiant(e) dans l'école (suite)*

#	***Sous-thème:*** *C. Système d'éducation et besoins des étudiants*	*Cahier*	*Atelier*
36	Changer les critères d'admissibilité pour les systèmes de prêts et bourses, entre autres Que le statut d'indépendance soit accordé à tous les étudiants et étudiantes au niveau des prêts et bourses Que les femmes qui sont enceintes et qui ont un enfant aient un statut de chef de famille au niveau des prêts et bourses, et que l'on accorde les prêt et bourses en fonction des besoins et revenus réels des étudiant e s	523.3 523.6 523.7	A
37	Améliorer et assouplir le système de prêts et bourses en considérant que la femme qui a un enfant soit considérée comme chef de famille (dans le cas de famille monoparentale) Que le critère d'indépendance soit révisé en fonction du revenu et des obligations de l'étudiant Qu'une meilleure communication ait lieu entre le système et l'étudiant pour que celui-ci connaisse les raisons réelles des refus ou acceptation de son prêt ou bourse	523.2 523.3 523.5 523.6 523.7	C
38	Nous nous opposons à toutes les coupures de budget de services ou de postes qui détériorent la qualité de l'éducation et lançons l'appel à tous les étudiants et organisations étudiantes de prendre des moyens concrets (pétitions, manifestations, occupation, ...) pour les combattre et avant tout nous voulons que les étudiants puissent participer aux prises de décisions concernant les coupures à faire	524.3 524.4	D
39	Que l'on augmente les budgets dans l'éducation et que cet argent soit mieux réparti, i.e. au niveau des services pédagogiques et professionnels, ainsi que la qualité de l'éducation soit prioritaire dans les décisions budgétaires	524.1 525.2	C
40	À tous les niveaux, que la promotion de la qualité d'enseignement comme principe se fasse à tous les niveaux pour l'adoption et la mise en application de mesures concrètes telles que 1. Fixation d'un ratio prof étudiant respectable, c. à d. qui tienne compte à la fois du type de cours et des besoins d'encadrement des étudiants 2. Par la présentation d'un plan de cours écrit par le professeur et présenté à la première séance de cours 3. Par la négociation d'un consensus de travail à accomplir A. Charge de travail à accomplir B. Les objectifs à atteindre C. La méthode et le type d'évaluation à favoriser		B
41	Nous nous prononçons en faveur du fait que les étudiants soient pleinement informés sur les questions qui les concernent, comme le fonctionnement des organisations étudiantes et de l'administration scolaire et que les associations étudiantes organisent des sessions de formation à cette fin	525.3	D
42	Refusons que les écoles servent de lieu de recrutement pour l'armée ou tout autre genre de service civil obligatoire ou « volontaire » et nous nous opposons à l'utilisation de l'école à des fins militaires ou paramilitaires	530.5	A

Thème: *Place de l'étudiant(e) dans l'école (suite)*

#	***Sous-thème:*** *C. Système d'éducation et besoins des étudiants (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
43	Que le système soit réorganisé et réponde aux attentes des jeunes en fonction des besoins tels que besoins matériels, intellectuels, (pédagogiques) etc... — Que l'étudiant fixe avec son professeur le cheminement de son apprentissage (rencontres individuelles, cours optionnels de relations humaines).	526.1-527.3	
44	L'école doit éliminer de ses structures: — Le pouvoir décisionnel — Tout recrutement pour l'armée ou autre genre de service civil, volontaire ou obligatoire.	530.4-530.5	C
45	Que le régime des prêts et bourses soit repensé. Qu'il tienne d'avantage compte: 1- des particularités régionales 2- des cas d'étudiants particuliers 3- de l'éloignement de l'étudiant qui doit aller étudier à l'extérieur de son milieu domicilaire.	523.1 à 523.9	B
46	Que l'aménagement de l'école se fasse dans le respect de tous les partenaires impliqués. — Que dans l'optique d'une prise en main de son milieu, l'étudiant puisse aménager son environnement physique immédiat (salle de cours, cafétéria, salle de récréation, salon étudiant, café étudiant....) — Que les administrations locales soient fortement invitées à favoriser de telles initiatives.	528 à 528.4	B
47	Que les perspectives de restrictions budgétaires se fassent dans le respect d'une saine qualité d'enseignement et qu'elles s'appliquent dans un souci d'élimination du bureaucratisme inhérent à certaines maisons d'enseignement.	524.1 à 524.6	B

Thème: *Place de l'étudiant(e) dans l'école (suite)*

#	***Sous-thème:*** *D. Implication et reconnaissance des activités para-scolaires*	*Cahier*	*Atelier*
48	— Que les activités para-scolaires soient réalisées sous l'initiative des étudiants-es en fonction de leur choix et des besoins du milieu. — que les ressources existantes soient mises à la disposition des étudiants-es et que l'on engage ou réengage des animateurs-trice-s et technicien-ne-s qualifié-e-s qui ont pu être mis à pied. — que des périodes de temps de libération communes soient allouées pour la réalisation d'activités.	535.1-535.2 535.5	A
49	Que les étudiants puissent se regrouper en associations étudiantes. — que des mécanismes soient pensés de sorte que tous les degrés d'enseignement (ex. niveau secondaire: degré I-II-III-IV-V) soient représentés paritairement et / ou proportionnellement au sein de l'association.	532.1 à 532.6	B
50	L'implication et l'initiative étudiante doivent être reconnues à tous les niveaux de l'éducation et doivent être partie intégrante et complémentaire de l'apprentissage et créditées.	531.1-531.2	C
51	L'implication et l'initiative devraient être mentionnées « au dossier de l'étudiant-e », reconnues et créditées parce qu'elles sont aussi formatrices qu'un cours académique. « Cette implication prendrait alors la place d'un cours. »	531.2	D
52	Que les activités para-scolaires soient réalisées sous l'initiative des étudiants en fonction de leur choix et des besoins du milieu et soient partie intégrante et complémentaire de l'apprentissage. Qu'à ce titre les formalités administratives soient assouplies et que des budgets soient prévus à cet effet. Que l'implication et l'initiative étudiante soient reconnues et accréditées puisqu'en plus de constituer un apprentissage aussi formateur qu'un cours académique, elles constituent le point de départ de la responsabilité étudiante.	531.1-531.2	B
53	Favoriser l'implication des étudiants-es du secondaire en leur laissant des temps libres sur leurs horaires.	532.3	C
54	Que des comités permanents soient formés et qu'il aient un caractère décisionnel et paritaire (50% étudiants, 50% autres intervenants) et qu'ils touchent les différents aspects de l'enseignement de la pédagogie, de l'environnement, de la vie étudiante et financière.	534.2	D
55	Revendiquer auprès de l'administration des politiques permettant l'autodidactie.	535.2	A
56	L'école devrait amener les étudiants-es à développer une initiative personnelle en les encourageant à former des projets en acceptant ceux-ci... Bref, en ayant l'esprit ouvert.	535.1	D
57	Donner l'accès aux moyens d'action permettant l'organisation d'activités proposées et réalisées par des étudiants en réduisant les formalités administratives quant aux démarches que doit faire un étudiant pour l'acceptation du projet, en permettant un financement adéquat à l'association, une accessibilité à des locaux,...	532.1-532.6	D

Thème: *Place de l'étudiant(e) dans l'école (suite)*

#	***Sous-thème:*** *E. Suites*	*Cahier*	*Atelier*
58	Les jeunes exigent la réintégration immédiate des quatre étudiants du CEGEP du Vieux Montréal expulsés par l'administration et le retrait des poursuites contre les autres étudiants du Vieux Montréal. Nous exigeons le retrait de l'injonction contre les étudiants-es de l'UQAM et du CEGEP André Laurendeau. De même que les quatre (4) jeunes arrêtés lors de la manif contre la présence de l'armée à Sherbrooke et nous appuyons leurs revendications. Les participants-es au sommet vont mobiliser les jeunes pour participer aux actions menées contre les représailles exercées contre les étudiants-es par exemple: la manif qui aura lieu le 6 septembre au palais de justice de Montréal.	538	A
59	Qu'on mette sur pied une organisation nationale, indépendante des pouvoirs politiques (base autonome) ouverte à tous les jeunes indépendamment de leur religion ou opinion politique, aves des instances régionales basées principalement sur des organismes intervenant au niveau des jeunes, qui verront à la réalisation des objectifs d'un programme dont l'objectif principal est: l'amélioration des conditions de vie des jeunes de 15-30 ans. A) 1er mandat de concrétiser les mandats du S.Q.J. B) Que des structures soient opérationnelles dès l'automne 83 C) Que le programme soit adopté dans l'hiver 84 D) Que les responsables régionaux soient nommés-es en plénière régionale (par région) dimanche 21 mai.	D	A
60	Que soit créée une nouvelle organisation permanente de la jeunesse qui soit sans affiliation à un parti politique donné, laquelle agirait comme porte-parole des jeunes pour pousser et faire avancer les recommandations issues du sommet et pour mettre en place les ressources qui aideront les jeunes à développer des projets et à obtenir des subventions. Cette organisation serait constituée du regroupement de tables concertations régionales elles-mêmes issues de l'union des organismes du milieu. Que pour la mise en place de cette organisation, les délégués-es à Québec abordent cette question et qu'advenant un consensus des régions sur ce projet, les délégués-es reviennent dans les régions pour y établir des modalités régionales, établir les objectifs de cette organisation et tenir des assemblées constituantes régionales qui créeront des organismes locaux indépendants qui seront regroupés dans cette confédération nationale de concertation. Qu'au niveau du financement les fonds provenants de dons, subventions etc soient versés dans un fonds de concertation dont l'utilisation serait définition la table de concertation.		B
61	Que l'on mette sur pied une organisation nationale indépendante des pouvoirs politiques (base autonome) avec des instances régionales basées principalement sur des organismes intervenant au niveau de la jeunesse, qui verront à la réalisation des objectifs d'un programme, dont l'objectif principal est: l'amélioration des conditions de vie des jeunes de 15 à 30 ans. A- Que des structures soient opérationnelles dès automne 1983 B- Que le programme soit adopté dès l'hiver 1984 C- Que la base programmatique soit constituée de l'ensemble des résolutions de la plénière générale au Sommet national	D	C

Thème: *Place de l'étudiant(e) dans l'école (suite)*

#	***Sous-thème:*** *E. Suites (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
61 (suite)	D- Qu'un comité soit élu à la plénière de dimanche pour préparer la fondation de l'organisation.		
62	Qu'il y ait formation de tables de concertation régionales et nationales de gens intéressés, représentant tous les milieux pour voir à concrétiser les alternatives du Sommet.		D

VII Condition féminine et masculine

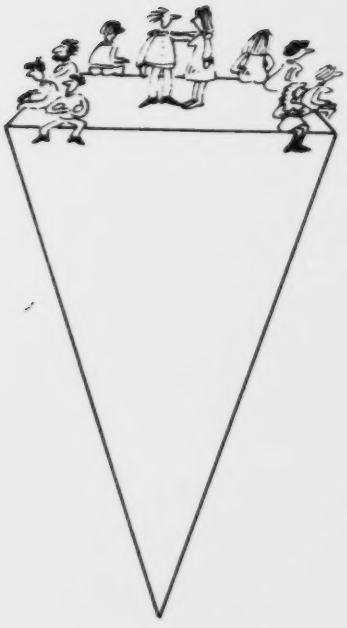

Thème: *Condition féminine et masculine*

#	***Sous-thème:*** *A. Changement des structures sociales*	*Cahier*	*Atelier*
1	Au niveau du travail, nous exigeons: qu'à travail égal, il y ait salaire égal; le droit au travail à temps plein. Que soit élaborée une politique d'action positive à l'embauche pour les femmes dans les secteurs privés et publics; que soit reconnu le travail industriel fait à domicile; que le travail domestique soit reconnu socialement; que soit facilité le recyclage des personnes ayant dû effectuer pendant un certain temps le travail domestique; des congés de maternité ou d'interruption de grossesse pour les travailleuses remboursés à 100% sans tracasseries administratives, et pour les étudiantes, des ajustements possibles; un réseau gratuit de garderies contrôlées et gérées conjointement par les usagers travailleuses et travailleurs, de ces garderies qui devraient se trouver milieu de travail, scolaire, résidentiel, et ce, à toute heure de la journée et tous les jours de la semaine.	551-1-551-2 551-3-554-1 554-3-565-3	B
2	Encourager une formation professionnelle et une éducation qui cessent d'orienter les femmes vers des ghettos féminins sous-payés et particulièrement touchés par les changements technologiques. Que les divers intervenants(es) en milieu scolaire encouragent les femmes à entreprendre des carrières traditionnellement réservées aux hommes.	543-1	C
3	Nous demandons l'application de programmes obligatoires d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes et ce, autant dans les secteurs privés que publics. Nous voulons que cette mesure soit contrôlée par la Commission des droits de la personne du Québec. Ces nouveaux programmes auraient comme base: de nouveaux barèmes de rémunération pour le travail à temps plein et permanent et une politique d'action positive d'embauche des femmes. Ceci inclut des conditions de travail décentes.	551-1-551-2 551-3-551-4	A
4	L'unité des travailleurs(euses) est nécessaire dans la lutte pour la défense de leurs droits. Une des façons d'encourager l'unité c'est de faciliter la syndicalisation.		C
5	Que les cours d'auto-défense pour filles soient obligatoires à l'intérieur des cours d'éducation physique à l'école dès septembre 84. De plus, qu'il y ait, intégrés aux cours de sexualité au primaire et au secondaire, des informations morales; respect et non-respect du corps par autrui; et ce, pour tous les enfants. Que soient également organisés, un peu partout à travers le Québec, pour l'ensemble des femmes, de tels cours, (gratuitement ou à un coût minimal).	548-1-548-2	A-1
6	Au niveau de l'éducation nous exigeons: une éducation et une formation professionnelle favorisant une orientation non-traditionnelle pour les femmes et les hommes; des mécanismes qui devront faire prendre conscience aux professeurs, éducateurs et éducatrices, intervenants et intervenantes auprès des jeunes, des stéréotypes et de l'éducation sexiste qu'ils et qu'elles véhiculent; que des cours d'auto-défense soient intégrés aux cours d'éducation physique au primaire et au secondaire, qu'ils soient donnés par des femmes et pour des femmes et d'autre part que soient organisés partout à travers le Québec de tels cours gratuitement ou à un coût minimal; que les cours de morale soient remplacés par des cours de condition humaine traitant entre autres des problèmes écologiques, sociaux et des relations hommes-femmes, hommes-hommes et femmes-femmes; attendu que les manuels scolaires contribuent à perpétuer les comportements stéréotypés, nous appuyons la reformulation de nos instruments pédagogiques présentement en cours.	543-1-546-1 548-1-557 542-2	B

Thème: *Condition féminine et masculine (suite)*

#	***Sous-thème:*** *A. Changement des structures sociales (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
7	Que les différents intervenants auprès des jeunes dirigent les étudiantes vers les emplois dans les secteurs réservés aux hommes (mécanique, sciences, administration, construction...) au niveau scolaire et dans les milieux de travail: 1- Que le ministère de l'Éducation fasse de la publicité pour inciter les filles à s'orienter en fonction de leurs aptitudes et en tant qu'être humain. 2- Qu'il ait création de programmes spéciaux visant à favoriser les étudiantes (ex: programmes de recyclage, bons d'emploi). 3- Qu'une action positive soit exercée à l'égard des femmes dans les universités, les collèges et les polyvalentes avec un suivi dans les entreprises (ex: ententes entre le gouvernement, les institutions scolaires et les entreprises) Ces actions doivent être prises de façon à ce que l'on note d'ici deux ans, une augmentation de 10% de femmes dans les secteurs mentionnés ci-haut, tant dans les institutions scolaires que dans les entreprises.	543-1-543-4	A
8	Susciter des groupements pour échanger sur les problèmes particuliers dans le but de créer une solidarité entre femmes et un sentiment d'appartenance. Susciter des regroupements d'hommes pour échanger sur les problèmes particuliers dans le but d'orienter leur solidarité vers la libération de l'homme. Favoriser des regroupements féministes et masculinistes dans le but de promouvoir la collaboration, l'échange, l'information, la communication et la diffusion de nouvelles valeurs vers une nouvelle société, tout en démystifiant ces mouvements. Encourager la participation et / ou la création de groupes de pression d'actions, syndicats, politiques, pour favoriser la solidarité.	566-1	B
9	Que nous prenions position contre le recrutement des jeunes femmes et des jeunes hommes dans les forces armées et par conséquent contre la présence des recruteurs sur les campus des cégeps et des universités. Nous somme opposés (es) à l'appel lancé par les gouvernements pour l'engagement des femmes dans les forces armées sous prétexte que l'entrée de celles-ci dans ces champs traditionnellement masculins constitue un pas vers l'avant pour la libération de la femme.	552-555	C
10	Nous proposons fortement la création de deux comités composés d'au moins 50% de femmes: 1. Comité dénonçant les publications sexistes et incitant le public à boycotter ces publications 2. Comité de vigilance ayant un pouvoir de censure et s'assurant du caractère non-sexiste des manuels scolaires.	545-3-545-4	A

Thème: *Condition féminine et masculine (suite)*

#	***Sous-thème:*** *B. Avortement et contraception*	*Cahier*	*Atelier*
11	Accentuer la sensibilisation et l'éducation auprès de la population sur les divers moyens contraceptifs existants ainsi que des efforts engendrés par ceux-ci.	571-1	B
12	Afin que soit respecté le choix personnel nous demandons de rendre l'avortement libre , légal et accessible à toutes les femmes dans chaque région, gratuitement et dans des conditions saines dès janvier 1984 étant donné l'urgence du dossier.	570	A
13	Nous voulons que l'on offre des ateliers « condition humaine » dès le début du niveau secondaire animés par des personnes-ressources touchant des situations sociales telles la contraception, la liberté sexuelle, la violence, les droits de la personne, etc... dès septembre 1984.	571	A
14	Pour favoriser le développement de notre sexualité, nous revendiquons la gratuité des moyens contraceptifs.	573-1-573-2 573-3	B
15	Afin que les femmes du Québec aient une alternative à une grossesse non-désirée, nous revendiquons l'avortement libre, gratuit ou à contribution minimale et ce dans des conditions saines. Nous demandons également qu'un support moral soit assuré avant, pendant et après l'avortement selon le désir des femmes.	572-1	B
16	Par l'intermédiaire des C.L.S.C., sensibiliser les parents à l'éducation de la sexualité des enfants au moyen de rencontres-discussions d'ici la fin de l'année 1983.	571	A
17	Étant donné que les contraceptifs actuels ne répondent pas à toutes nos attentes, nous demandons que des sommes d'argent soient allouées à la recherche sur la contraception douce féminine et masculine.	572-1	B

Thème: *Condition féminine et masculine (suite)*

#	***Sous-thème:*** *C. La violence faite aux femmes*	*Cahier*	*Atelier*
18	De façon à enrayer la violence sous toutes ses formes et par là ou entend le non-respect de la ou sa personne nous proposons 3 types d'éducation: 1. À l'école, cours sur la réalité féminine et masculine (dès le primaire) adapté à l'âge; 2. Susciter et orienter les regroupements d'hommes vers la conscientisation de concert avec les groupes de femmes de leur condition; 3. Utilisation des mass médias pour une information commune et concertée masculine et féminine dans le quotidien.	574-1-574-2 574-3-576-5	C
19	Créer une publicité de conscientisation de la population concernant le harcèlement et les stéréotypes sexuels et ce, subventionné par des organismes (ex: le Conseil du statut de la femme) avec l'appui des gouvernements afin de débloquer les fonds. Nous demandons que ce projet soit inclus dans le budget de la prochaine année.	548-1-592 583-574-4	A-1
20	Considérant que nous sommes pour la disparition immédiate de toute forme de pornographie (films, revue, livres, bars topless, sex shops). Nous souhaitons que les femmes continuent à développer collectivement et de façon parallèle des moyens d'action pour contrer cette pornographie et exigeons que soit introduit au code criminel une redéfinition de l'obscénité incluant le mot dégradation.	576-576-7	B
21	Que des comités soient formés afin de limiter et d'abolir toute forme de pornographie. Nous demandons une parité sexuelle et que les membres du comité démontrent clairement leurs positions et approches progressistes sur la question des stéréotypes sexuels.	576-1-576-2 576-3-576-4	A-1
22	Que l'on octroie des budgets plus élevés pour l'établissement de refuges pour femmes battues pour que celles-ci et leurs enfants puissent y séjourner gratuitement et aussi longtemps qu'elles en ont besoin.	567-3	B
23	Qu'à partir du Sommet Québécois, des organismes de contrôle de la pornographie soient mis sur pied au niveau municipal et que ces organismes soient chapeautés par des associations régionales dans les cas où c'est possible. Ceci afin d'obliger les municipalités à agir au niveau des règlements municipaux sur l'affichage et l'étalage de pornographie. Notre but est que ces pornographies quotidiennes imposées à tous(tes) soient soumises à un contrôle par les principaux intéressés(es)	574-576	C
24	Que l'information concernant d'une part les droits et recours face au harcèlement sexuel et d'autre part l'existence de centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles soit diffusée plus efficacement et que les budgets correspondants soient alloués.	578-1-567-1	B
25	Que dans les régions périphériques, il y ait un service approprié pour répondre aux « personnes » battues ou violées. Ce service falicite les démarches auprès des autorités judiciaires. Il pourrait être mis sur pied par ces derniers selon les ressources de chacune des régions.	567-1-567-2 567-4	A-1
26	Que l'information concernant, d'une part, les droits et recours face au harcèlement sexuel et, d'autre part l'existence des centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles, soit diffusée plus efficacement et que les budgets correspondants soient accordés.	578-2-567-1	B

Thème: *Condition féminine et masculine (suite)*

#	***Sous-thème:*** *C. La violence faite aux femmes (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
27	Que dans chaque poste de police une femme d'un centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles soit présente de façon permanente et soit rémunérée pour accueillir ces victimes et que les pilules du lendemain y soient accessibles.	566-5-583	B
28	Que les condamnés pour agression sexuelle profitent d'une réhabilitation ou lieu d'une peine de prison, ceci en accord avec notre opposition au système carcéral. Une coalition masculino-féministe s'occuperait de cette réhabilitation.	577-2-581 580	B

Thème: *Condition féminine et masculine (suite)*

#	***Sous-thème:*** *D. Divers*	*Cahier*	*Atelier*
29	Que des mécanismes soient mis en place afin d'appliquer plus strictement la charte des droits de la personne pour favoriser le respect des lesbiennes et des homosexuels à l'intérieur de notre société et pour enrayer la répression connue par ces personnes.	588-596	B
30	Dans le cadre des cours d'éducation sexuelle, que soit intégré un volet sur l'homosexualité comme réalité sexuelle existante. De plus, diffuser à travers les médias populaires la réalité homosexuelle racontée par elles et eux-mêmes est aussi essentiel.	595	B
31	Par le biais de pièces de théâtre, de chroniques féministes et masculinistes dans les médias ou d'autres moyens d'expression, que soient dénoncés les stéréotypes concernant la place de la femme et de l'homme dans la société et que soient présentées des alternatives qui répondent vraiment à leurs désirs.	589-590	B
32	Création de groupes mixtes et non-mixtes sur la situation de la femme et de l'homme, à savoir: rapports Homme / Femme Femme / Femme Homme / Homme	589-2	B

Thème: *Condition féminine et masculine (suite)*

#	***Sous-thème:*** *E. Suite au Sommet National*	*Cahier*	*Atelier*
33	Que soient mises en place, par des jeunes, de nouvelles organisations permanentes et apolitiques aux niveaux régional et provincial, qu'elles agissent comme porte-parole des jeunes pour faire avancer les recommandations issues du Sommet et pour mettre en place les ressources qui aideront les jeunes à développer des projets et à obtenir des subventions, en vertu du programme (projet d'emplois) qui sera créé. Le mandat de ces organisations serait: informer et sensibiliser les jeunes; les amener à échanger sur leur situation; commencer petit: quartiers, villes, etc; susciter et coordonner des moyens; au cours de l'année 83, mettre sur pied un comité chargé d'organiser une rencontre régionale des jeunes pour voir à réaliser cette plate-forme; cette rencontre régionale devra avoir lieu avant le 1er janvier 84.		A-1
34	Qu'on mette sur pied une organisation nationale, indépendante des pouvoirs politiques (base autonome), avec des instances régionales basées principalement sur des organismes intervenant au niveau de la jeunesse, qui verront à la réalisation des objectifs d'un programme, dont le principal est: l'amélioration des conditions de vie des jeunes de 15 à 30 ans. Que l'assemblée générale, le conseil d'administration et le conseil exécutif du S.Q.J. termine leur mandat au Sommet National afin de permettre à l'assemblée du Sommet National d'élire leurs représentants(es). Mandat niveau national revendiquer d'abord des emplois significatifs; faire des pressions pour garantir un revenu minimum décent; respecter les acquis des autres travailleurs; mettre sur pied des sous-comités spécifiques en fonction des besoins identifiés priorisés (droits des détenus(es)); collaborer avec les autres organismes qui ont des actions similaires; dénoncer les interventions de l'état qui vont à l'encontre des intérêts des jeunes niveau national Mettre sur pied une plate-forme régionale pour les jeunes. Caractéristiques – informer et sensibiliser les jeunes; – les amener à échanger sur leur situation; – commencer petit: quartier, villes, etc... – susciter et coordonner des moyens d'actions de masse.		B

VIII

École et marché du travail

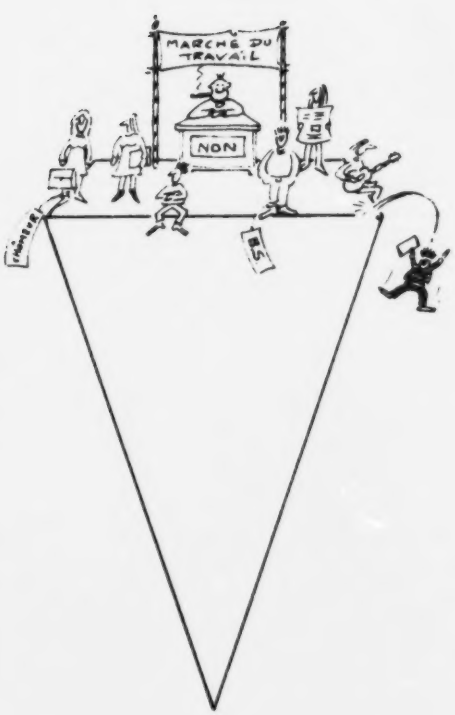

Thème: *École et marché du travail*

#	***Sous-thème:*** *A. Changer l'école*	*Cahier*	*Atelier*
1	Afin d'adapter l'école à une réalité du marché du travail qui correspond aux besoins humains et sociaux réels et non en fonction des besoins de l'entreprise, nous proposons d'avoir des cours plus pratiques que théoriques par l'organisation de rencontres, conférences, échanges entre étudiants, travailleurs et employeurs.	610.4-611.3	A
2	Accessibilité aux Études: Pour une école accessible à tous, sans qu'il n'y ait aucune discrimination, qu'elle soit raciale, sexuelle, religieuse, politique ou autre, que l'école soit gratuite pour tous; que le système de prêts et bourses soit changé, que des étudiants soient présents sur les comités de sélection, et que soient modifiés les critères d'admissibilité.	597 à 598.3	B
3	Augmenter les budgets accordés à l'éducation pour permettre l'accessibilité pour tous et toutes aux études et rendre la qualité de l'enseignement supérieure à ce qu'elle est.	597	C
4	Que les institutions de niveau secondaire, collégial et universitaire aménagent à l'intérieur des cours et des programmes d'enseignement, des possibilités pour que l'étudiant acquière une formation pratique qui lui permettra de mieux assimiler ses connaissances théoriques et facilitera la transition entre sa période de formation et le marché du travail. L'expérience pratique acquise devra être reconnue par l'employeur sans mettre en jeu des postes d'employés réguliers. De plus, l'institution d'enseignement devra veiller à ce que les « activités de formation pratique » se déroulant hors de l'école aient une valeur formatrice certaine et que les frais encourus par l'étudiant (déplacements, photocopies etc...) dans le cadre de ces « activités de formation pratique » lui soient remboursés par l'organisme où se déroulent ces activités.	610.5-641.2	D
5	Qu'il y ait décontingentement des programmes, pour que les programmes soient accessibles à tous, et qu'il y ait une meilleure diffusion d'information sur les perspectives d'emploi.	600-601 602-603 604-605	B
6	Que les moyens financiers ne soient pas une entrave à l'éducation. Que le système de remboursement au niveau des prêts étudiants soit calculé en fonction du salaire net par mois et non sur le montant total de la dette à rembourser à la fin des études. De plus, que le système de prêts et bourses tienne compte des disparités régionales.	598.2	C
7	Que le ministère de l'Éducation, les institutions d'enseignement et les syndicats reconnaissent aux étudiants le droit d'évaluer périodiquement la pédagogie de leurs professeurs. Les résultats de cette évaluation devraient être communiqués à l'enseignant par un groupe d'étudiants de l'institution et en présence du syndicat. De plus, ces résultats devraient être pris en considération par les parties déjà nommées afin d'apporter les correctifs nécessaires dans les cas où la pédagogie de l'enseignement est déficiente.	608.1 à 608.5	D
8	Encourager le développement des milieux d'acceuil pour les « drop-out » afin d'éclaircir, avec le jeune, ses problèmes, et augmenter le nombre d'écoles et de cours afin de regrouper ensemble les « drop-in » et d'éviter de relancer la personne dans un milieu plus jeune. Leur offrir des cours de niveau secondaire adaptés à leur choix, en ayant des classes peu nombreuses et un enseignement individualisé, adapté au rythme de chacun.	616.5-619	A

Thème: École et marché du travail (suite)

#	*Sous-thème: A. Changer l'école (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
9	Considérant que l'école privée est un bon moyen de perpétuer les classes sociales à même les fonds publics, nous proposons l'abolition des subventions gouvernementales aux écoles privées qui redoublent le système public.	598.4	C
10	Que les moyens financiers ne soient pas une entrave à l'éducation et cela par une accessibilité accrue et universelle aux prêts et aux bourses et que le système de remboursement au niveau des prêts étudiants soit calculé autant par rapport au salaire net qu'au montant total de la dette à rembourser.	598.1	D
11	Considérant que l'école privée est un bon moyen de perpétuer les classes sociales à même les fonds publics, nous proposons l'abolition des subventions gouvernementales aux écoles privées et le transfert de ces argents (fonds) dans le domaine scolaire public et universel en: Augmentant l'accessibilité et la facilité de l'éducation (amendement adopté)	598.1	A
12	Conditions d'études Dénonçons les décrets, les lois 70-105-111, qui attaquent la qualité de l'enseignement et les droits démocratiques et politiques des étudiants et des enseignants.	607 à 607.5	B
13	Que le ministère de l'Éducation et les institutions d'enseignement incitent au recyclage périodique des enseignants dans leur profession à l'extérieur de leur milieu de travail habituel.	606.3	D
14	Proposer aux professeurs des sessions de recyclage dans le milieu de travail de leur spécialisation en les remplaçant par des professeurs mis en disponibilité 1° amendement: adopté 2° amendement: battu	606.2	A
15	Des programmes mieux adaptés: Imposer des stages obligatoires à l'entreprise et à l'école, qui seraient rémunérés à plein salaire, dans le but de briser le cycle, pas d'expérience, pas d'emploi, pas d'emploi, pas d'expérience. Que ces stages n'occasionnent aucune mise-à-pied dans l'entreprise et que les étudiants ne servent pas de main d'oeuvre à bon marché.	610 à 610.7	B
16	Nous demandons une révision du système des prêts et bourses dans le sens où il importe qu'une concertation soit mise sur pied entre les divers ministères impliqués (ministère de l'Éducation, des Affaires sociales etc...) afin que les décisions concernant le statut soient sans abiguïté.	598.1	C
17	Les problèmes de « drop-out / drop-in » Pour les personnes ayant quitté d'école et voulant y retourner, qu'il y ait des établissements adaptés à cette fin de façon à éviter de relancer la personne dans un milieu plus jeune (leur offrir des cours de niveau secondaire adaptés à leur choix, en ayant des classes peu nombreuses et un enseignement individualisé, adapté au rythme de chacun.	616 à 616.5	B
18	Proposer aux professeurs des sessions de recyclage en milieu de travail dans leur domaine de spécialité et que ces professeurs soient soumis à une évaluation académique périodique. Cette évaluation sera complémentaire à l'évaluation pédagogique des professeurs qui sera faite par les étudiants.	606.2	C

Thème: École et marché du travail (suite)

#	*Sous-thème: A. Changer l'école (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
19	Donner le goût à l'étudiant d'approfondir les matières scolaires qu'il désire: Abolir certains contingentements scolaires.	600	C
20	Respecter le droit de l'enseignant de pratiquer dans sa spécialité et non lui donner n'importe quel cours.	607.4	C
21	Faire respecter les ratios émis par le ministère de l'Éducation.	607.5	C
22	Que les étudiants puissent faire une évaluation du professeur, de sa matière, de ses méthodes à la mi-session ou périodiquement. Le principe de l'évaluation remplacera le principe de l'ancienneté et c'est cette évaluation qui établira le niveau de compétence du professeur.	608.1	C
23	Former le jeune à l'auto-évaluation.	608.3	C
24	Nous proposons qu'une journée par trimestre soit consacrée en une concertation entre le professeur et les étudiants. Durant cette concertation, on discutera de la pédagogie utilisée sur la matière, on cotera sur le plan de cours; les professeurs devront prendre en considération les demandes des étudiante(e)s.	608.5	C
25	Diminuer la démarcation entre la théorie apprise à l'école et la pratique, rencontrée dans les entreprises.	610.1	C
26	Organiser des rencontres, conférences, échanges entre étudiants, travailleurs et employeurs afin que ces parties sachent à quoi s'attendre les unes face aux autres.	610.4	C
27	Favoriser la recherche pratique dans le domaine des nouvelles technologies en un sens favorable à la création de nouveaux emplois.	612.1	C
28	Faire périodiquement une étude approfondie sur la conjoncture du marché du travail et orienter l'enseignement en rapport avec les résultats de l'étude.	612.2	C
29	Donner une formation académique plus générale et plus polyvalente à tous et toutes.	613.1	C
30	Je propose de rejeter 613.2 pour rajouter à la place que ces cours de métier soient offerts à tous comme cours de formation générale (à tous les niveaux).	613.2	C
31	Favoriser les types de programmes d'initiatives locales et communautaires.	614.1	C
32	Augmenter les stages pour mettre en pratique la théorie apprise.	614.3	C
33	Instaurer le système coopératif.	614.5	C
34	Que les stages rénumérés et que l'expérience soit reconnue sans couper les postes existants.	614.6	C
35	Imposer des stages obligatoires à l'entreprise et à l'école dans le de briser le cycle: pas d'expérience, pas d'emploi; pas d'emploi, pas d'expérience.	614.8	C
36	Fournir des budgets afin de rendre le milieu scolaire plus attrayant en offrant plus d'activités étudiantes.	615.3	C

Thème: *École et marché du travail (suite)*

#	***Sous-thème:*** *A. Changer l'école (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
37	Stimuler la création d'entreprises étudiantes qui pourraient permettre d'obtenir des crédits.	615.4	C
38	Qualité de pédagogie: Sans cesse retravailler cela. Que l'école soit plus humaine envers le jeune et que l'on adoucisse les structures en place.	616.2	C
39	Trouver des ressources pour ces personnes et établir des milieux d'accueil, école, ainsi que des débouchés pour permettre d'éclaircir avec les jeunes leur problème.	616.4-616.5	C
40	Développer le réseau scolaire de façon à faciliter la réinsertion des « drop-in »	619	C
41	Augmenter le nombre de garderies à travers les écoles pour les enfants des personnes intéressées à retourner à l'école.	620	C
42	Cours par correspondance aux gens qui ne peuvent se déplacer pour quelque raison que ce soit et que ces cours soient supervisés par une commission scolaire et reconnus par le ministère de l'Éducation.	621	C
43	Qu'il y ait une concertation entre les institutions universitaires au niveau des cours déjà pris et souvent non reconnus dans les autres institutions afin d'éviter de recommencer le même cours plusieurs fois.	622	C
44	Viser un accord entre tous les paliers du gouvernement relativement à l'acceptation et la reconnaissance des diplômes obtenus.	623	C
45	Augmenter la création des écoles alternatives à tous les niveaux.	624	C

Thème: École et marché du travail (suite)

#	***Sous-thème:** B. Politique d'emploi*	*Cahier*	*Atelier*
46	Que les différents paliers des deux gouvernements cessent de s'affronter au détriment de tous et, en collaboration avec la jeunesse québécoise, qu'ils mettent sur pied une véritable politique qui aurait pour but de créer des emplois à long terme avec revenu décent et garanti et non des projets à court terme, tel que chantiers Québec, projets P.D.C.C., communautaires et service civil etc... Moyens d'actions: 1. Concertation régionale avec les groupes de jeunes chômeurs, des assistés sociaux, etc... pour bien connaître leurs besoins. 2. Adopter le même principe que les centres d'emploi d'été pour étudiants mais à l'année longue. (amendement adopté)	626.2-626.4	A
47	Attendu que le fossé entre l'école et le marché du travail n'est pas d'abord une question d'inadéquacité des programmes de formation mais découle de la domination des monopoles et des multinationales qui nous traitent comme des esclaves et visent le profit maximum. De plus, les politiques gouvernementales servent les intérêts privés des monopoles et des multinationales et vont à l'encontre de l'intérêt collectif. Ceux qui travaillent et les sans-emploi de toutes les catégories sont du même côté de la clôture et ont des intérêts communs. Aussi, le gouvernement met de l'avant des projets (service civil, etc...) créant du « cheap labor » ayant comme conséquence de déclasser et mettre en chômage des travailleurs-euses, donnant ainsi de fausses solutions au chômage des jeunes. Le gouvernement adopte des décrets qui ont pour effet d'attaquer les emplois, les conditions de travail, les services à la population et, dans l'enseignement, mettent en place dans les conventions collectives, les conditions préalables à l'établissement de projets tel le PREC: 1. Que l'on dénonce ces faits; 2. Que l'on exige le retrait du PREC, de toute forme de service civil, des décrets, des représailles et des coupures; 3. Que l'on exige des emplois décents pour tous ou une pleine compensation; 4. Que l'on appuie la lutte de nos « aînés » pour la sécurité d'emploi et leur condition de travail.	626.5-627.1 627.2-627-3 630.1	B
48	Afin de stimuler la création d'emplois permanents, nous favorisons la création de nouvelles entreprises en fonction des besoins régionaux, sans privilégier de secteurs précis, par l'octroi de groupes d'aide technique disponibles sans frais tels (1) l'expertise des fonctionnaires (2) personnes ressources dans les universités (étudiants et professeurs) (3) garanties financières des gouvernements.	626.4 634.1 à 634.6	D
49	Que l'employeur assume les frais lors du recyclage de ses employés.	631.1	B
50	Que l'employeur, quel qu'il soit, participe activement à la formation de ses employés et qu'il en assume les frais lors de la spécialisation ou du recyclage par exemple.	631.1	D
51	Révision des règles d'attribution du Bien-être social quand on pense à l'âge et aux critères d'admissibilité.	628.1	A

Thème: *École et marché du travail (suite)*

#	***Sous-thème:*** *B. Politique d'emploi (suite)*	*Cahier*	*Atelier*
51 (suite)	Moyens d'action : Abolir la discrimination pour les moins de 30 ans.		
52	Favoriser la transformation des matières premières au Québec afin de créer des emplois.	634.7	D
53	Confier aux travailleurs et travailleuses la gestion et la planification des changements technologiques.	632.2	B
54	Confier aux régions la planification de leur développement économique.	632.1	D
55	Revaloriser le bénévolat dans le but de créer de nouveaux contacts.	633.3	B
56	Pour l'aide sociale, abolition des critères sélectifs pour les moins de 30 ans.	628.2	D

Thème: École et marché du travail (suite)

#	*Sous-thème: C. L'information sur le marché du travail en milieu scolaire*	*Cahier*	*Atelier*
57	Nous proposons d'inclure aux programmes de tous les niveaux scolaires, une information complète, vulgarisée et remise à jour sur les besoins du marché du travail, les conditions de travail et les droits des travailleurs, présentée par des orienteurs qualifiés, en collaboration avec le personnel enseignant. On demande aussi d'inclure des conférences et des discussions patrons-étudiants et des visites régulières des lieux de travail. (amendement adopté)	635.8-635.3 635.4	A
58	Nous proposons d'établir un contact entre l'industrie et l'établissement social en incluant au programme scolaire des visites de lieux de travail, des conférences et discussions entre travailleurs et étudiants, des stages de formation et des échanges avec des étudiants plus avancés dans leur domaine. Les contacts avec le marché du travail devraient être présents constamment tout au long de la formation de l'étudiant. (à partir du secondaire I).	635.8-635.9	B
59	Établir un contact entre l'industrie et l'établissement scolaire soit par la présence de groupes industries à l'école, soit par le biais des conférences et discussions patrons-étudiants, soit par des visites de lieux de travail.	635.9	D
60	Nous proposons qu'un des objectifs importants de l'école soit d'apprendre à l'étudiant à se connaître soi-même, à s'autoévaluer et à développer un sens critique.	616.3-639.2	B
61	L'action des orienteurs doit reposer sur des bases solides telles la collaboration étroite entre eux et les psychologues scolaires, une bonne connaissance des études exploratoires du marché du travail. Cette action devrait aussi favoriser l'existence de stages de formation et propager l'information sur les pré-requis nécessaires pour poursuivre des études dans une profession de même que les débouchés qui s'offrent aux finissants. Des efforts devraient également être faits en vue d'augmenter le nombre d'orienteurs dans les écoles.	637.6-637.4	D
62	Les finissants des niveaux scolaires secondaire, collégial et universitaire pourraient informer les étudiants des niveaux scolaires antérieurs de ce qui les attend à l'école et / ou sur le marché du travail.	637.6	A
63	Que dans chacune des écoles secondaires du Québec il y ait une « semaine d'information » où toutes les professions et métiers seraient invités à venir rencontrer les étudiants.	635.11	D
64	Le programme de stage coopératif (une session de cours et une session de travail rémunérée) généralisé à tous les niveaux (secondaire, collégial et universitaire). (née d'un scindage de la première proposition dans la priorisation)		
65	Vulgariser les informations dispensées par l'orienteur: rendre les rapports orienteur — étudiant plus explicites et concrets face au marché du travail. Augmenter le nombre d'orienteurs dans les écoles de façon à ce que chaque étudiant puisse y avoir accès, quel que soit son niveau de scolarité.	637.2-637.4	B
66	Faire connaître et diffuser l'information contenue dans les « Banque d'information » sur les possibilités d'emploi offertes aux jeunes par les programmes gouvernementaux afin de les aider dans leur recherche d'emploi.	636.3	D

Thème: *École et marché du travail (suite)*

#	***Sous-thème:*** *D. Changer les mentalités*	*Cahier*	*Atelier*
67	Le système d'éducation doit fournir à l'étudiant, dès le secondaire, des cours facultatifs de développement de la personne (tel que le programme de méditation transcendentale) qui lui permettront de se connaître lui-même, de prendre conscience de ses possibilités et de les développer, et qui pourront s'actualiser à l'intérieur des activités bénévoles au sein d'organismes communautaires et/ou scolaires. (amendement adopté)	639.2	A
68	Que l'étudiant(e) soit libre et même encouragé(e) à façonner l'école selon ses aspirations.	639	B
69	Que l'institution scolaire donne aux étudiants(es) les moyens de prendre conscience de la réalité du marché du travail et de l'environnement social à l'extérieur de l'école.	641	B
70	Libérer l'idée de la valorisation de la personne par le travail, en valorisant les activités hors-travail telles que le bénévolat communautaire et la vie étudiante.	640.3	A
71	Créer des tables de concertations locales et régionales formées d'employeurs, d'employés, de jeunes et de formateurs afin de conscientiser les entreprises privées et d'états aux réalités auxquelles doit faire face l'étudiant.	645.1	A
72	Que l'employeur considère les stagiaires et les jeunes employés à part entière et non pas comme des sous-employés.	642	B
73	Il est essentiel qu'il y ait une meilleure concordance entre la formation et le marché du travail. En ce sens, les institutions scolaires, les employeurs et les jeunes doivent développer une mentalité de concertation et se donner les moyens pour l'appliquer.	645	B

***Thème:** École et marché du travail (suite)*

#	***Sous-thème:** E. Divers*	*Cahier*	*Atelier*
74	Formation d'un comité composé d'étudiants, de chômeurs, d'assistés sociaux, et de tous ceux qui s'intéressent à la question jeunesse. Coalition des organismes de jeunes déjà existants et défendant les mêmes intérêts.	646.2	B

Thème: École et marché du travail (suite)

#	*Sous-thème: F. Suites*	*Cahier*	*Atelier*
75	Qu'on mette sur pied une organisation nationale, indépendante des pouvoirs politiques (base autonome), avec des instances régionales basées principalement sur des organismes intervenant au niveau de la jeunesse, qui verront à la réalisation des objectifs d'un programme dont l'objectif principal est: l'amélioration des conditions de vie des jeunes: a) qu'à la plénière de dimanche, un comité constitué d'un délégué par région soit élu par celle-ci, pour établir les bases de l'organisation. Ce comité aura un mandat maximum d'un an ou jusqu'à l'assemblée de fondation. b) que des structures soient opérationnelles dès l'automne '83. c) que le programme soit adopté dans l'hiver '84.		A
76	Dans le but de se donner des instruments de pression, qu'un comité apolitique soit formé. Son seul mandat serait de promouvoir les propositions adoptées en plénière générale du S.Q.J. auprès des groupes, organismes et institutions concernés. Ce comité serait constitué de jeunes provenant et représentant toutes les régions du Québec. Sa composition serait la suivante: 60% de ses membres n'auraient aucune affiliation avec quelqu'organisation que ce soit (partis politiques, groupes de jeunes, associations étudiantes, organisme à caractère politique); 40% de ses membres représenteraient des organismes de jeunes.		
77	Créer une association provinciale des jeunes. Caractéristique: non partisane — indépendante du gouvernement et du patronat et des syndicats — définit et défend un nouveau projet de société — tient compte des regroupements de jeunes et des mouvements populaires déjà existants. — démocratique, c'est-à-dire, contrôlée par des membres à tous les paliers — respecter les disparités régionales et isolement géographique. Mandat: Créer de telles associations au niveau régional ayant aussi des mandats régionaux.		

IX *Temps libre*

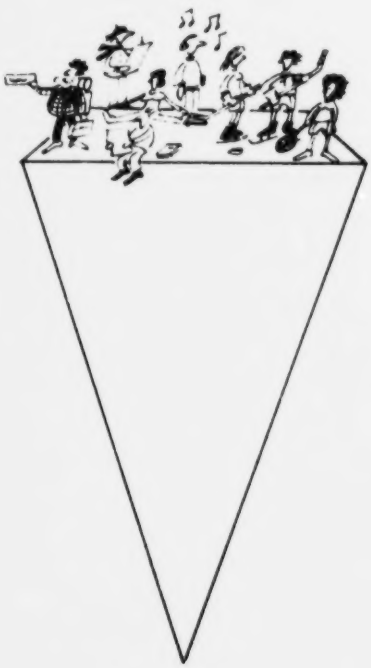

Thème: Temps libre

#	*Sous-thème: A. Création et utilisation des ressources humaines et matérielles*	*Cahier*	*Atelier*
1	Afin de permettre aux jeunes de se réunir et de s'impliquer dans un milieu de vie valorisant répondant à leurs besoins au sujet des activités de loisirs, culturelles ou communautaires et devenir moins consommateurs; plus critiques, plus autonomes. Il faut que les jeunes disposent de ressources matérielles, techniques, humaines et financières favorisant la prise en charge par tous les jeunes et qu'ils se dotent d'outils et aient les facilités nécessaires pour s'organiser à tous les niveaux. Principes d'interventions: A- Que le soutien au fonctionnement soit effectué par les jeunes de 15 à 29 ans favorisant la prise en charge des jeunes par les jeunes à tous les niveaux sans notion d'élitisme et avec un fonctionnement égalitaire. (maisons de jeunes, groupes d'activités para-scolaires) B- Que l'on favorise l'échange et la concertation au niveau local entre les différents groupes pour une meilleure utilisation des ressources et que les jeunes soient délégués dans les structures. C- Que l'on favorise l'échange et la concertation au niveau régional et/ou national entre les groupes affinitaires oeuvant en temps libre.	654-655	A
2	Que les différents paliers de gouvernement soutiennent des groupes de jeunes qui travaillent déjà à l'implantation et au développement d'un réseau de Centre d'information et d'animation jeunesse présent partout au Québec. Ce réseau devra être rendu accessible par des lignes téléphoniques gratuites et par un plan de communication outillé.	649.4	B
3	Vu les problèmes d'organisation, de prise en main, de passivité, du manque de confiance, du manque d'expérience, du manque d'implication des jeunes, il faut améliorer régulièrement la formation (théorique et pratique) des responsables (en milieu municipal, provincial et surtout scolaire) afin que le/la jeune soit préparé-e à utiliser activement son temps libre	651.	B
4	Nous proposons que les subventions gouvernementales favorisent les projets soumis par les jeunes en fonction de leurs besoins, ainsi que les projets récréatifs qui, même s'ils sont à court terme, pourront continuer à être en opération et/ou à s'autofinancer après l'arrêt des subventions.	657	A

Thème: *Temps libre (suite)*

#	***Sous-thème:*** *B. Loisirs de consommation vs loisirs de participation*	*Cahier*	*Atelier*
5	En tenant compte des besoins particuliers des jeunes de 15 à 17 ans dans leur région, en province et des jeunes en général de tous les milieux et dans toutes les régions:	658.3-660.1	A
	Nous proposons que les intervenants (famille, école, organisme) valorisent la créativité chez les jeunes et encouragent leurs réalisations en les aidant par des moyens techniques et physiques plutôt que de les inciter à consommer davantage.	658.3-660.1	
6	Faire connaître les possibilités qu'offre le temps libre, ceci par des expositions, kiosques ou plages (« spots ») d'information communautaire dans les médias électroniques écoutés par les jeunes etc... réalisés par des groupes de jeunes.	662	B
7	Que les intervenant(e)s en milieu scolaire favorisent la créativité chez les jeunes en aménageant ou en mettant sur pied des structures (à l'élémentaire et au secondaire) favorisant le sens des responsabilité chez les jeunes (une éducation à l'initiative, en particulier un cours sur les droits et les pouvoirs de chaque citoyen-ne à l'égard du temps libre).	662-663 664	B
8	Que le bénévolat dans le temps libre soit considéré pour l'épanouissement de la personne, sans motivation de travail, ce qui n'empêche pas que l'expérience acquise par le bénévolat soit reconnue.	670	B

Thème: Temps libre (suite)

#	*Sous-thème: C. Divers*	*Cahier*	*Atelier*
9	Nous proposons que les jeunes informent les gens au sujet du respect de l'environnement à l'aide de campagnes publicitaires, de kiosques d'information en plus de subventions dirigées à l'environnement. On veut être certain que les gens soient conscients de ce qui se passe avec la pollution dans leurs villes. Les jeunes devraient organiser les campagnes publicitaires et les kiosques d'informations pendant leur temps libre.	675	A
10	Que les organismes qui offrent des services de loisirs réduisent leurs tarifs habituels ou favorisent un échange de services pour permettre aux plus démunis, soit assistés-sociaux, chômeurs ou handicapés de s'intégrer dans les activités de loisirs.	674	B
11	Que les chômeurs-ses et assistés sociaux ou assistées sociales (jeunes) en collaboration avec les services municipaux mettent sur pied un lieu de rencontre pour se réunir soit pour s'aider ou pour permettre une meilleure communication et surtout pour créer des projets qui permettent la création dans l'emploi du temps libre.	673	B
12	Briser la barrière des sexes au niveau des temps libres (culturel — femmes: sports — hommes) par une publicité de sensibilisation plus adéquate auprès des enfants en milieu scolaire et auprès de la population en général par les différents médias.	676	B

Thème: *Temps libre (suite)*

#	***Sous-thème:*** *D. Suites*	*Cahier*	*Atelier*
13	Nous proposons, pour assurer les suites du Sommet Québécois de la Jeunesse, la création de tables de concertation au niveau local et/ou régional, qu'elles soient apolitiques et qu'elles favorisent la collaboration et l'implication des jeunes dans leur milieu de façon non élitriste.		A
14	Nous mandatons le Premier Ministre du Québec à voir à la réalisation d'au moins 20% des propositions issues de chacun des thèmes du S.Q.J.N. d'ici 1985 avec la collaboration des comités régionaux formés des délégués au Sommet national. Les comités régionaux organiseront de temps à autre des rencontres pour informer les jeunes de leur région des suites aux sommets régional et national.		

Le rapport des plénières de thème

Compte tenu des neufs thèmes existants, chaque plénière de thème a eu à ranger ses propositions selon leur importance préférentielle. Cette section vous présente une synthèse de ces travaux.

À remarquer que dans la colonne de gauche, on retrouve, le numéro, des propositions correspondant à tous les thèmes. Dans la partie centrale se trouvent les propositions adoptées et dans la colonne de droite les sous-thèmes auxquelles elles se rapportent.

À noter également qu'à la section « Suites du sommet national », on trouve dans la partie centrale une proposition pour chaque plénière de thème, sa provenance étant précisée dans la colonne de droite.

S'unir pour s'en sortir

#	*I Jeunes et pouvoir*	*Sous-thème*
1	Attendu que nous, les jeunes, sommes souvent isolés(es) dans nos interventions Attentu que le fait que les jeunes ne soient pas bien informés et aient moins de possibilités de s'exprimer entraîne la neutralisation de leur capacité de décision. Attendu que nous sommes liés au silence. Attendu qu'il existe plusieurs médias ou formes de communication s'adressant aux jeunes mais que ceux-ci n'ont pas nécessairement de contact entre eux. Attendu que les sommets régionaux ont fait ressortir l'importance du manque d'information pour les jeunes et du manque de communication inter-jeunes. Nous proposons la formation d'un comité de Communication Natiaonale pour et par les jeunes ayant comme principal mandat: — Faire un inventaire des médias de co mmunication existants pour les jeunes, dans les différentes régions (ex.: émission à la radio communautaire du haut du bas du Fleuve, troupe de théâtre pour les jeunes journal / étudiant du cégep de Balrivil...) Pallier aux lacunes en matière de communication pour jeunes en créant de nouvelles formes de communication où le besoin est présent Établir une coordination nationale dans le but de favoriser la communication inter-jeunes. Favoriser la diversité des moyens de communication (ex: théâtre, impro, cinéma, vidéo, carricature.... musique etc...) Structure: Qu'à partir du S.Q.J. soient nommées des gens intéressés ou travaillant basée déjà en ce sens dans leur coin de pays dans chacune des régions du Québec. À défaut de représentation d'une région, que les représentants du sommet dans les régions identifient les gens intéressés(es). L'initiative d'un comité de communication se veut basée sur des structures régionales fortes et autonomes.	A
2	Dans le but de favoriser les projets pédagogiques qui développent un esprit d'initiative collectif des étudiants(es) tels l'élaboration des plans de cours, des initiatives personnelles reliées au cours. Nous proposons que les activiés para-scolaires complétant la formation scolaire soient accréditées comme un cours complémentaire et / ou obligatoire selon le cas et que l'ass. étudiante puisse avoir au moins 1 heure / semaine et que cette période soit déterminée par A.G.E. (pour informer et discuter de la pédagogie, des droits des étudiants) et de leur place dans l'école.	D
3	Attendu que les jeunes de 18-29 ans constituent une grande partie des chômeurs-chômeuses, nous proposons que les gouvernements fédéral et provincial inscrivent comme priorité l'élaboration d'une politique de plein emploi pour chaque secteur d'activité. Qu'ils soit envisagé comme type de solution possible. 1- Que les entreprises qui tentent l'expérience coopérative bénéficient de subventions et d'aide technique, provenant des gouvernements tant fédéral que provinciaux. 2- Que lorsqu'une usine va fermer, ou ferme ses portes, le gouvernement provincial étudie, favorise et subventionne la réorganisation de celle-ci là ou c'est possible afin que les travailleurs-euses deviennent cogestionnaires. Pour obtenir ces subventions gouvernementales l'entreprise devra avoir comme pré-requis d'intégrer des principes d'autogestion afin qu'une participation accrue des travailleurs-euses soit possible à la gestion de l'entreprise.	C

#	I Jeunes et pouvoir	Sous-thème
4	Attendu que les jeunes doivent compter sur leurs propres initiatives plutôt que sur celles des gouvernements pour améliorer leur situation: Que nous devons revendiquer notre place là où les discussions prises nous concernent: Que la centralisation des pouvoirs néglige fortement les intérêts des jeunes. Que les jeunes sont mal représentés dans le système actuel. Que nous croyons à une société aux pouvoirs décentralisés où les jeunes peuvent participer directement aux décisions politiques: Que la jeunesse est, elle aussi, pluraliste dans ces idéologies et intérêts: Qu'il se dessine un large consensus au niveau des propositions en faveur de la décentralisation du pouvoir. Nous proposons: 1- Que la participation de la jeunesse au niveau du pouvoir décisionnel fasse partie intégrante des organismes et structures qui la concerne en vue d'amorcer une démarche de décentralisation et participation accrue des jeunes aux différentes instances du pouvoir. 2- Qu'un mécanisme de consultation permanente incluant le recours au référendum local ou régional sur demande des groupes de communautés ou d'individus touchés par les décisions d'intérêt local, régional, ou national soit inclus dans ce système afin que le mécanisme décisionnel valorise la participation de tous.	D
5	Nous proposons que notre société doit-être fondée sur la reconnaissance de la solidarité des jeunes de toutes les communautés culturelles et linguistiques minoritaires, car c'est la responsabilité des jeunes d'aujourd'hui de faire respecter ces droits à la différence pour en arriver à prouver que la société de demain ait un degré de maturité plus élevé et vive d'avantage en harmonie.	E
6	Nous proposons que d'une part le montant des prestations du B.S. pour les 18-30 ans soit au même niveau que pour les 30 ans et plus. On dénonce le fait que le régime d'assistance sociale maintient l'ensemble des assistés sociaux sous le seuil de la pauvreté. Et d'autre part nous proposons qu'il n'y ait pas de discrimination dans l'assistance sociale sur la base conjoint conjointe qui entraîne des coupures de 10 $ par personne en bas de 30 ans. Par contre cette mesure ne devrait pas être considérée comme une solution au chômage mais bien une mesure d'équité sociale incitant le gouvernement à une politique de plein emploi. Et qu'une pétition circule dans l'ensemble de la population pour défendre cette proposition.	F
7	Attendu que le gouvernement du Québec a gelé jusqu'en 1985 le programme d'implantation des médias communautaires (PAMEC) et qu'il n'est pas assuré qu'il le dégèle à cette date. Attendu que certaines régions du Québec y compris le grand Montréal sont dépourvues de médias propres à leur communauté le SQJ appuie et favorise le développement des médias communautaires afin que les jeunes s'y impliquent et véhiculent leurs valeurs, et demandent au gouvernement de s'engager résolument dans cette voie en augmentant subtentiellement les fonds affectés à ce programme.	
8	Attendu la situation actuelle, i-e le fait que les étudiantes et les étudiants soient noyés sur les présentes instances décisionnelles de l'institution scolaire. Nous proposons que les étudiantes et étudiants aient un pouvoir (i-e la parité avec les autres intervenants) sur les décisions qui les concernent, ex.: conseil pédagogique, conseils d'administration, etc...)	B

#	I Jeunes et pouvoir	Sous-thème
9	Nous proposons que des encouragements particuliers, des subventions soient donnés aux entreprises qui tentent l'expérience coopérative et demandons l'autogestion de ces moyens par ceux et celles qui les font fonctionner tout en proposant l'embauche des jeunes et des finissants.	
10	Que le système électoral actuel soit remplacé par un système de représentation proportionnel régional.	
11	Ayant comme objectif de sensibiliser les jeunes au fait qu'ils font tous partie de la communauté québécoise, nous demandons aux jeunes d'encourager les groupes minoritaires à participer plus activement dans les associations jeunesse dans toutes les sphères d'activités. Grâce à cette nouvelle façon de penser, la responsabilité doit se réaliser en fonction d'une intégration plus complète où les jeunes des communautés culturelles sentent la nécessité de se motiver et d'agir.	E
12	Nous exigeons que le gouvernement canadien se dissocie des politiques américaines et soviétiques concernant la course aux armements en se retirant de l'OTAN et de NORAD et en invitant les pays de l'Est à se retirer du pacte de Varsovie. Par le fait même, il est demandé que cessent les essais du missile Cruise. Pour notre part, nous appuyons et appelons la population à participer à la manifestation du 22 octobre 1983 sur le désarmement.	F
13	Attendu qu'il existe des médias communautaires (radio, journaux, T.V.) dans toutes les régions du Québec et que ceux-ci pourraient donner une place plus importante aux jeunes vu que les médias traditionnels (radio privées ou d'État...) sont un cercle fermé: A. Nous proposons de constituer un réseau de communication avec et pour les jeunes et s'assurer qu'ils auront une voix dans leur région. B. À cette fin, nous proposons qu'un comité de coordination national soit créé afin de favoriser les échanges entre jeunes de toutes les régions et s'assurer de leur présence dans chacun des médias communautaires de cette région. C. Ce réseau de communication ainsi que ce comité de coordination devraient faire partie des suites du Sommet Québécois de la Jeunesse.	A
14	Attendu qu'il y a un manque de participation active des étudiants du secondaire dans leur média. Nous proposons l'implantation d'associations étudiantes autonomes au niveau secondaire avec des pouvoirs réels de représentation dans un délai de 4 mois (sept. 83 — déc. 83) par l'information, par l'intermédiaire des médias scolaires (radio-étudiante, journal, etc).	B
15	Réclamer une politique de plein emploi socialement utile en alternative au projet de service civil des gouvernements provincial et fédéral car ce n'est pas une solution à la crise actuelle.	C
16	Attendu qu'il y a un manque de conscientisation et d'implication des jeunes face au pouvoir (milieux décisionnels), nous proposons que les C.R.S.C. jouent un rôle de banque de ressources techniques concernant les organismes que les associations étudiantes, les groupes de jeunes et les groupes communautaires forment des comités axés vers l'apprentissage des mécanismes du pouvoir afin que les jeunes assistent aux conseils municipaux, aux assemblées syndicales, gouvernementales, et ce, dans les plus brefs délai.	D
17	Attendu que le Québec est un amalgame de différentes cultures, les jeunes du Québec proposent que le gouvernement mette sur pied une campagne de publicité qui sensibiliserait les gens à cet amalgame qui constitue la société québécoise.	E

#	I Jeunes et pouvoir	Sous-thème
18	1. Favoriser l'organisation locale et régionale des jeunes par l'implantation d'associations autonomes 2. Favoriser l'établissement des coopératives de jeunes. Ex. coop d'habitation, coop étudiante, coop de membre usagé etc...	F
19	Attendu l'importance de conscientiser la jeunesse duniveau secondaire. Nous proposons la formation d'un programme d'information communautaire et politique et qu'il soit instauré dans les écoles à tous les niveaux du secondaire, à raison d'un jour par mois, dispensé par les intervenants gouvernementaux et les organismes du milieu.	A
20	Créditer les activités para-scolaire comme étant des cours optionnels: — radio-étudiante; — journal; — revue littéraire; — activités sportives; — associations étudiantes; — autres.	
21	Augmenter et mettre sur pied divers programmes d'emploi, de formation pour améliorer l'expérience de travail des jeunes et ainsi mieux les préparer au marché du travail. Il doit être claire que les programmes ainsi créés soient pertinents au désir d'emploi des jeunes.	C
22	Attendu que nous ne pouvons attendre plus longtemps avant d'agir. — Que la jeunesse doit être présente là où elle est concernée; — Que l'on nous a imposé une structure qui ne nous semble pas encore opérationnelle (secrétariat québécois de la Jeunesse); — Que nous devons profieter de tous les paliers possibles et existants pour organiser; — Que les jeunes sont mal représentés dans les paliers les concernant; Nous proposons: De former un comité de jeunes élu par et parmi les délégués régionaux du sommet national qui devra orienter et participer à la définition et réalisation des mandats et des travaux du Secrétariat de la Jeunesse, et ce, sur toutes les instances et de plus, ce comité vise à une concrétisation nationale des propositions émanant du sommet national.	D
23	Il est proposé que les minorités ethniques soient reconnues comme telles et non assimilées ou étiquetées anglophones ou francophones, soient reconnus de la même manière que ceux des anglophones et francophones.	E
24	Que l'on s'oppose à la propagande militariste telle que la vente de jouets militaires et la diffusion d'émissions de propagande et publicités militaires et le recrutement militaire dans les écoles et centres de main d'oeuvre. Nous proposons une campagne de boycottage et de sensibilisation et que des liens soient instaurés entre le Sommet et ses suites et les regroupements distants contre le militarisme afin d'établir une collaboration.	F
25	Favoriser l'implantation et la reconnaissance d'associations étudiantes au niveau secondaire.	B

#	*I Jeunes et pouvoir*	*Sous-thème*
26	Il faut favoriser le développement de nouvelles initiatives communes où serait priorisée la création de nouvelles approches et de nouveaux outils de mobilisation afin d'impliquer les jeunes à tous les niveaux de décision et de pression et publiciser les exemples où les jeunes sont défavorisés et faire connaître à la population.	D
27	Conscient de la présence particulière de discrimination latente dans les secteurs économiques et sociaux, nous demandons aux preneurs de décisions: A. D'assurer des chances égales dans l'embauchage et renforcer l'intégration des groupes minoritaires dans le marché du travail en reconnaissant leur formation en premier lieu. B. D'enrayer les actes discriminatoires dans le milieu économique et social qui empêchent une participation libre des individus par le renforcement des lois existantes. C. D'encourager le maintien et le respect de la culture autochtone en arrêtant d'imposer la culture occidentale à ces mêmes groupes.	E
28	Bien-être social: Nous proposons qu'on favorise l'augmentation de la mise sur pied de comités d'assistés sociaux aux niveaux local et régional et que ces comités aient la responsabilité de centres d'hébergement pour les jeunes qui sont prestataires du Bien-être social.	F
29	Donner de l'information sur le droit des étudiants et en déléguer dans les comités de parents, dans les commissions scolaires, dans les syndicats de vie étudiante, les tribunaux de défense des droits des étudiants à l'école (droit de consulter les dossiers, droit au respect dans les services publics). Et encourager des recours à la Commission des droits de la personne.	B
30	Les participants encouragent la création de réseaux de communication informels entre les jeunes et les organismes de la région afin qu'ils prennent les outils de pouvoir de façon à ce qu'ils assument uncertain pouvoir et qu'ils prennent la place qui leur revient.	D
31	Nous proposons que le sommet national se prononce: contre toute intervention en Amérique centrale, contre tout déploiement de SS-20 en Europe de l'Est et contre les essais du missile Cruise au Canada.	F
32	Relier les activités pédagogiques avec les activités du milieu dans la mesure où elles suscitent l'apprentissage de l'exercice du pouvoir (stage).	B

#	II Le travail	Sous-thème
32-B	Nous revendiquons des emplois permanents, valorisants, décents qui ne soient ni dans l'armée ni dans le service civil. Nous revendiquons un revenu décent garanti pour les travailleurs, les assistés sociaux et les étudiants. Nous revendiquons la hausse des prestations des services sociaux, c'est-à-dire que tous ceux qui reçoivent du B.S. reçoivent 403.00 $ au moins et qu'il n'y ait plus de discrimination pour les moins de trente ans. Que ces prestations soient régulièrement indexées au coût de la vie et versées sans égard à l'état marital des bénéficiaires.	A
33	Contre la discrimination dans l'emploi: a que les travailleurs et travailleuses non-syndiqués (es) bénificient d'une protection plus efficace (salaires, congés, avantages sociaux) b que les conditions des travailleurs et travailleuses à temps partiel soient les mêmes que les temps plein. c qu'on augmente le salaire minimum des moins de 18 ans au même seuil que les 18 ans et plus. d qu'on assure le respect du principe d'égalité pour faire disparaître les inégalités sexistes et les ghettos d'emploi pour les femmes (120.6) ainsi que la reconnaissance du droit au travail pour les jeunes immigrants (tes) non-reçus (es) par le gouvernement. e que cesse la discrimination à l'embauche sur le critère de l'expérience par la recherche d'alternatives à l'expérience des jeunes.	B
34	Que le sommet revendique un budget alloué à la jeunesse et que ce budget sot réparti dans les 16 régions identifiées aux sommets régionaux sur une base du nombre de jeunes par région pour créer du travail, favoriser la créativité. Ce fond sera géré localement par un groupe représentant les organisations populaires et communautaires et associations étudiantes. Les projets devront principalement servir les plus démunis, par liste de priorité (assistés sociaux, délinquants, prisonniers, etc)	C
35	Que l'on mette en place un programme législatif de réduction du temps travaillé visant le plein emploi du temps travaillé s'articulant aurout des points suivants: — favoriser la retraite anticipée ou progressive volontaire; — encourager le fait de prendre une année sabbatique à tous les cinq ans sans être menacé de perdre son emploi; — augmentation progressive des semaines de vacances obligatoires; — réduction de la semaine normale de travail.	A
36	Qu'il y ait une conscientisation directe au niveau des organismes de placement en général, ainsi qu'au niveau de sélection des entreprises, afin que cesse toute discrimination dans l'embauche.	B
37	Que l'argent consacré aux activités telle la militarisation, aux programmes tels Katimavik, service volontaire, etc, soit versé à la création d'emplois et à garantir un revenu minimum décent pour tous et toutes.	C
38	Nous prenons position pour la mise en place d'une politique de plein emploi. Actuellement, les politiques d'emploi des gouvernements sont insuffisantes et certaines sont même inadaptées aux besoins des jeunes. Il est nécessaire que tous les paliers de gouvernement coordonnent nsemble les politiques d'emploi, et avec les autres intervenants impliqués, principalement les jeunes. Il importe que les employeurs du privé et du public soient incités à embaucher des jeuens.	A
39	Étant donné que pour opérer, chaque entreprise se doit de posséder un permis; le dit permis devrait être accordé par la C.S.S.T. (Commission de la santé et sécurité au travail) suite à une inspection annuelle.	B

#	*II Le travail*	*Sous-thème*
39 (suite)	Les inspecteurs de la C.S.S.T. devront être des personnes expérimentées (ex-ouvriers) dans le domaine à surveiller. Que la C.S.S.T. possède des pouvoirs accrus et que ces pouvoirs soient discrétionnels et directionnels. Que les amendes soient très sévères et pour que la mesure prise ne soit pas répressive. Lorsque l'employeur décide d'aporter des modifications, l'argent des amendes pourrait être remboursé après vérification par l'inspecteur. Que l'on intensifie les réunions de formation auprès des travailleurs (euses) afin qu'ils (elles) soient au courant des dangers dans leur milieu de travail. Ces sessions seront données pendant les heures de travail, rénumérées et données par des personnes expérimentées dans le domaine.	
40	Le phare est un bureau de placement d'emplois temporaires (« jobines »). C'est également un endroit où les jeunes montent leur propre entreprise (ex: atelier de décapage) avec l'argent de leurs travaux. Le Phare est un projet qui fonctionne à Montréal; par conséquent, nous proposons qu'il soit repris dans d'autres régions, sous la forme de coop de travail.	C
41	Favoriser l'auto-développement économique régional en: — mettant sur pied un véritable outil de développement économique pour limiter le phénomène de l'exportation des ressources disponibles (matières premières, capitaux, ressources humaines); — favorisant une exploitation optimale des ressources régionales; — investissant au nieau de la recherche technique et scientifique pour le développement de projets spécifiques à la région en constituant une banque de données sur les ressources régionales disponibles; — procédant à la décentralisation des pouvoirs décisionnels.	A
42	Attendu que les employés, les syndicats et les employeurs doivent se concerter pour atteindre des solutions viables aux problèmes présents et à venir. Attendu que les employés doivent prendre part aux décisions qui les touchent dans leur environnement quotidien: le travail. Nous préconisons la mise sur pied de mode de gestion partitifs où les parties en cause trouveront des terrains d'entente communs, où leurs intérêts respectifs sont satisfaits dans des domaines tels que la qualité de vie au travail, la productivité et la discrimination. De tels programmes peuvent prendre la forme de cercles de qualité, de comités multi-partites de gestion et autres.	B
43	Mobilisation unitqire de l'ensemble des organisations de jeunes.	C
44	Dans une démarche bilatérale, que l'on réaffecte les budgets d'armement, de service civil et militaire vers des services à caractère économique et social afin de maintenir et de créer des emplois qui permettent d'améliorer le niveau de vie en général.	A
45	Que lon facilite l'accès à la syndicalisation de tous les travailleurs, par conséquent, la SQJ demande: — d'amender le code du travail et d'y introduire l'accréditation multipatronale et ce, sans contrainte face aux majorités syndicales sectorielles établies. — concernant la place des jeunes à la vie syndicale, nous demandons la formation de caucus de jeunes visant prioritairement une meilleure représentation et une plus grande implication des jeunes à l'intérieur des structures syndicales. — de plus, pour protéger les emplois des jeunes nous demandons: 1/ dans les milieux syndiqués, la protection syndicale dans l'embauche	B

#	*II Le travail*	*Sous-thème*
45 (suite)	2/ dans les milieux non-syndiqués, que la période de probation chez un même employeur, soit cumulative et qu'on ne puisse congédier, mettre-à-pied ou licencier un(e) travailleur(euse) sans trouver au préalable une cause suffisante justifiant ce geste.	
46	Que l'on rejette le travail non rémunéré en l'absence d'un véritable accès à l'emploi pour tous et toutes.	C
47	Le gouvernement devrait stimuler l'esprit d'initiative et la création d'emplois chez les jeunes et les gens sans expérience à l'aide de programmes permanents fournissant des moyens (part du capital, outils) et s'adressant à la PME et au monde du travail en général.	A
48	Face à la discrimination nous proposons la mise sur pied de mécanismes permettant la concrétisation des considérations suivantes: — salaire égal, travail égal; — la répartition juste des tâches entre hommes et femmes en faisant disparaître les inégalités sexistes et les ghettos pour les femmes (tels que textile, restauration, entretien ménager, etc); — pour inciter cette juste répartition, il serait impératif d'inclure une frmule univreselle de congés parentaux d'une durée raisonnable prenant la forme de congés et de réduction du nombre d'hueres et de jours travaillés par semaine; — pour rendre concrète l'expérience des jeunes au sein des entreprises faire que les périodes de probation deviennent cumulatives, passées dans une même entreprise; — faire que les conditions des travailleurs à temps plein incluant les clauses nrmatives et salariales.	B
49	Que le bénévolat pertinent à l'emploi postulé soit reconnu comme expérience de travail. Que l'on rejette le bénévolat comme politique d'emploi en l'absence d'une véritable politique d'accès à l'emploi pour tous et toutes.	C
50	Éliminons le temps supplémentaire pour la création de nouveaux postes.	A
51	Que l'on favorise l'accès à la syndicalisation par des amendements au code du travail et que l'on rende cumulatives les périodes d'essai à l'emploi, et ce, pour un même lieu d'emploi. Que la syndicalisation soit aussi une question prioritaire pour les syndicats (126.4 et 126.6 amendées)	B
52	Axer le développement économique sur les priorités régionales en favorisant les méthodes suivantes: 1- Mettre en valeur les ressources locales par une meilleure exploitation des ressources disponibles; 2- Demander aux universités de décentraliser leur savoir dans les régions pour descendre la théorie sur le terrain; 3- Obliger par des mesures fiscales contraignantes les entreprises à investir leur profit ici, chez nous, au lieu de les exporter. Nous revendiquons une réelle politique de plein emploi par les moyens suivants: — le transfert des budgets militaires vers la production civile et les services sociaux; — La réduction généralisée du temps de travail avec compensation financière partielle par le gouvernement pour les petits et moyens salariés; — l'élimination du temps supplémentaire généralisé; — l'augmentation des vacances à 4 semaines minimum pour tous.	A

#	*II Le travail*	*Sous-thème*
53	Qu'un cours d'information sur les droits des travailleurs et travailleuses soit instauré à partir du secondaire afin que l'information soit l'instrument des jeunes contre la discrimination.	B
54	Qu'on prévoit un processus de médiation permanent entre employeurs et employés, médiation obligatoire à la demande d'un des deux partis. Que les entreprises adoptent des modes de gestion participative impliquant syndicat et employeur. Que les jeunes aient une place reconnue dans cette médiation et cette gestion paticipative.	B
55	Que le salaire minimum soit haussé et indexé régulièrement en fonction du coût de la vie. Que l'on veille particulièrement à son respect en temps de crise où les employeurs tentent de s'y soustraire et que les travailleurs (euses) y sont plus vulnérables à cause du chômage.	B
56	Que l'on révise les normes de santé et sécurité au travail, de façon à améliorer la qualité de vie des salariés. Que la C.S.S.T. soit dotée de personnel compétent qui s'attache particulièrement à l'aspect préventif dans les différents milieux de travail et qu'elle ait le pouvoir d'imposer des amendes sévères à tout employeur qui ne respecte pas ces dites normes. Que les travailleurs aient un droit de veto quant au choix des spécialistes engagées par 12 C.S.S.T.	B

#	*III Mouvements sociaux*	*Sous-thème*
57	Que le Sommet Québécois de la Jeunesse se prononce pour l'indépendance du Québec dans une démocratie respectant totalement les droits et libertés de la personne et dans un modèle de société basé sur l'écologie, le pacifisme, le communautarisme et l'humanisme. La réalisation de l'indépendance ne serait pas nécessairement l'oeuvre d'un parti politique déjà existant.	D
58	Nous proposons qu'on en vienne le plus tôt possible au désarmement total et que les sociétés québécoise et canadienne articule sur la scène internationale une politique de concertation pour un pacifisme mondial. Pour ce faire, nous exigeons le retrait immédiat du Canada de l'OTAN et de NORAD, l'interdiction des missiles Cruise au Canada et que le Québec et que le Canada soient déclarés ZLAN (Zone libre d'armes nucléaires). Que chaque jeune du Sommet Québécois de la Jeunesse se joigne à des mouvements pacifismes et organise dans son milieu une section régionale qui organisera des moyens d'actions comme: films, manifestations, pièces de théâtre, pétitions, lettres aux gouvernements, kiosques d'information, lettre envoyée aux deux paliers de gouvernement, expliquant les positions du Sommet Québécois de la Jeunesse face au désarmement.	A
59	Développer localement des groupes écologiques, dont les tâches sont d'identifier les problèmes de leur région, d'y chercher des solutions et de sensibiliser la population par des séances d'information ou par l'introduction de cours d'écologie dans les programmes scolaires. Maximiser la communication entre ces organisations en formant un comité de coordination qui liera ces mouvements locaux en vue de former un réseau solidaire pour une action concernée à l'échelle nationale, dont la démarche pourrait concorder avec l'éclosion d'un Parti Vert.	B
60	Les jeunes exigent d'obtenir le droit d'avoir une association étudiante unifiée, démocratique, de tous les niveaux (secondaire, collégial, universitaire), indépendante des administrations locales, conseils de parents, partis politiques et gouvernements. Qu'il y ait des heures communes aménagées spécialement pour permettre aux étudiant(e)s de participer à leur association étudiante. Que ce soit au niveau du budget et / ou de l'aménagement des locaux, les jeunes exigent la liberté et l'indépendance de la presse étudiante. Obtenir dans les écoles un journal qui serait administré par et pour les étudiant(e)s et qui serait sans censure. Il faut prendre une position politique et critique afin de modifier le fonctionnement dans les écoles gouvernementales et prendre position sur les projets de réformes scolaires.	F
61	Il est proposé: a) que les couples homosexuel(le)s soient reconnus par le code civil et qu'ils bénéficient des mêmes droits légaux et avantages fiscaux et sociaux en priorisant: 1. qu'il ne soit pas tenu compte de l'orientation sexuelle d'un conjoint pour déterminer la garde du ou des enfants lors de la séparation ou d'un divorce: 2. que soit aussi inscrit dans la charte canadienne ce droit à l'orientation sexuelle. b) Nous proposons que l'état et les agents sociaux concernés appliquent scrupuleusement la charte québécoise des droits concernant le droit à l'orientation sexuelle.	C
62	Que le Sommet Québécois de la Jeunesse s'oppose à toute forme de pornographie, de violence ou harceèlement sexuel et qu'il exerce des pressions pour leur élimination. Conséquemment, le gouvernement ne subventionne, ni n'investit dans les réseaux de télévision payante jusqu'à ce que ces derniers éliminent la pornographie de leur programmation et dans ce cadre, que l'on abolisse la publicité dans les médias et les émissions sexistes de la programmation télévisée incluant les émissions pour les enfants.	E
63	Que le Sommet Québécois de la Jeunesse dénonce l'espionnage, le harcèlement, l'inflitration des services de polices contre les mouvements culturels, politiques et syndicaux, et qu'il exige le retrait du projet fédéral de former le service canadien du renseignement de sécurité.	E

#	*III Mouvements sociaux*	*Sous-thème*
64	Le Sommet Québécois de la Jeunesse exige que le Canada se retire de l'OTAN et de NORAD et qu'il prône une politique de neutralité active, c'est-à-dire: 1. Aucune fabrication et vente d'armement; 2. Aucun essai d'armes conventionnelles ou nucléaires ainsi qu'aucune présence de troupes étrangères en territoire canadien; 3. Aucune recherche à des fins militaires dans les universités ou les autres centres de recherche canadiens; 4. Que le Canada milite, sur la scène internationale en faveur de la paix durable et véritable et pour le désarmement mondial.	A
65	Nous nous prononçons pour une meilleure planification urbaine de la part des municipalités en collaboration avec la population, cela implique: – D'investir plus d'espace pour la circulation des piétons et des cyclistes; – De favoriser les moyens d'accès pour handicapés; – D'utiliser des équipements communautaires; – D'embellir les milieux de vie; – D'accentuer l'utilisation du transport en commun; – D'améliorer la qualité de vie au travail; – De favoriser la mise en place de centres de récupération.	B
66	Que le Sommet Québécois de la Jeunesse appuie et encourage la poursuite des maisons de jeunes comme lieu de rencontre entre jeunes, leur permettant de se prendre en charge et de s'impliquer dans leur milieu en tant que citoyen à part entière.	F
67	Nous proposons que les couples (homosexuels) soient reconnus par le code civil et qu'ils bénéficient des mêmes droits légaux et avantages fiscaux et sociaux. De ce fait, nous proposons également le retrait des lois et règlements anti-homosexuels, par exemple, nous soulignons que la permissivité des relations homosexuelles devrait être ramenée à 18 ans comme les relations hétérosexuelles.	C
68	Le Sommet Québécois de la Jeunesse appuie tous les regroupements et tous les mouvements populaires qui s'opposent, d'une part, à toute forme d'exploitation de l'homme, de la femme et de l'enfant par le biais de la prostitution et de la pornographie; d'autre part à toute forme de violence et de harcèlement sexuel. De plus, il lance un appel aux femmes et aux hommes, les incitant à mettre sur pied des organisations qui travailleront en faveur de ces revendications.	E
69	Le Sommet Québécois de la Jeunesse recommande la mise sur pied d'un cours de niveau secondaire portant sur les formes légales (coop, société, compagnie) *accessible* pour de tels groupements, ce cours verrait ensuite à donner la méthodologie nécessaire, les techniques de structuration au niveau de l'organisation pour permettre la création de tels mouvements par les jeunes eux-mêmes.	G

#	*III Mouvements sociaux*	*Sous-thème*
70	Position de principe: Que le Sommet Québécois de la Jeunesse exige le retrait du Canada de l'OTAN et de NORAD et qu'il prône une politique de neutralité active comme par exemple de ne pas fabriquer et vendre de l'armement, ne pas participer aux préparatifs de guerre des deux super-puissances. Nous nous proposons d'appuyer, par le biais de manifestations et de pressions publiques les justes luttes des peuples du monde pour leur liberté et leur indépendance.	A
71	Dans le cadre du programme « Nourrir le Québec », favoriser l'auto-suffisance alimentaire tant individuelle que régionale. Dans ce but: — Créer une table consultative réunissant le ministère de l'Agriculture et Alimentation, le mouvement d'agriculture biologique et le réseau d'alimentation saine du Québec, par le truchement de personnes déjà impliquées (Clément Boulanger, Jean Richard et autres intéressés) pour étudier la possibilité d'une réforme agraire dans le domaine des productions nouvelles. — Créer un institut agricole informatisé et accessible à toutes les municipalités pour compiler une banque de données sur l'agriculture écologique à l'aide des rapports de recherches et expériences de fermes expérimentales (rapports rémunérés). — On demande aussi le rétablissement, pour les moins de trente ans, d'octrois de lots de colonisation sur les terres de la couronne et les lots abandonnés et repris en friches. Cette proposition a pour but de mettre en pratique les principes écologiques, tout en créant du travail manuel pour les jeunes.	B
72	Les jeunes exigent le droit d'avoir une association indépendante des administrations locales, des conseils de parents et du gouvernement et démocratique à tous les niveaux: universitaire, collégial, secondaire. En plus, qu'il y ait des heures communes aménagées spécialement pour permettre aux étudiant(e)s de participer à leur association étudiante et allouer des périodes et des locaux dans l'horaire étudiant aux organisations qui en revendiquent le droit.	F
73	Étant donné que le mouvement de libération des gais, comme, entre autres, le mouvement féministe, remet en question le système patriarcal, qu'il remet en question les valeurs sexuelles et les stéréotypes masculins et féminins, que le Sommet Québécois de la Jeunesse demande que l'éducation sexuelle laisse voir la réalité homosexuelle autant qu'hétérosexuelle.	C
74	Les mouvements féministes devraient travailler avec les hommes à une redéfinition des rôles sociaux sans égard au sexe.	E
75	Afin que les Québécois, de quelque origine ethnique qu'ils soient, qu'ils ont un rôle à jouer pour bâtir le Québec de demain. Nous, les jeunes du Sommet Québécois de la Jeunesse, nous les invitons et espérons les voir participer aux organisations et organismes francophones où ils sont souvent peu ou pas représentés actuellement.	G
76	Les membres du Sommet se sont prononcés contre la militarisation et pour la paix mondiale; de plus, on réclame de l'O.N.U. une année internationale sur la paix et le désarmement dans le monde.	A
77	Que l'on sensibilise et conscientise davantage le population à la dimension écologique, et ce, par les moyens suivants: a) Animation au niveau des quartiers, de milieux de vie (travail, école, garderie) b) Diffusion d'information à travers les médias dans le cadre d'une campagne publicitaire (ex. pluies acides)	B

#	*III Mouvements sociaux*	*Sous-thème*
77 (suite)	c) Organisation de colloques thématiques en région et choix d'actions régionales d) Organisation de manifestations, pétitions et toutes initiatives dénonçant les ravages écologiques.	B
78	Que les jeunes du Sommet Québécois de la Jeunesse aident la sensibilisation des jeunes et des étudiants face au rôle important qu'ils peuvent jouer en tant que membres d'une collectivité et d'une société et que les instances gouvernementales tolèrent, créditent le temps alloué par les étudiants dans leur implication aux activités scolaires.	F
79	Nous proposons que le gouvernement québécois alloue un fonds spécial pour l'établissement de programmes de sensibilisation et d'information par l'entremise de l'ensemble des médias d'information et par der moyens d'expression culturelle, sur le vécu des gais et des lesbiennes, géré par la Commission des droits de la personne et ce, en concensus avec les milieu.	C
80	À l'unanimité, que les jeunes du Sommet Québécois de la Jeunesse s'opposent à toute forme d'exploitation de l'homme, de la femme et de l'enfant par le biais de la prostitution et de la pornographie.	E
81	Que les délégués du Sommet Québécois de la Jeunesse demandent aux intervenants sociaux (syndicats, patronat, gouvernement, etc) de redéfinir leur pratique de confrontation en établissant un système de concertation inspiré par exemple de la table de concertation en usage en Autriche et de présenter des alternatives concrètes aux problèmes rencontrés comme le fonds de solidarité de la FTQ.	G
82	Que les jeunes du Sommet Québécois de la Jeunesse encourageant et soutiennent la création de regroupements pacifistes de façon à mettre en branle des moyens de pression efficaces: tels manifestations, pétitions, etc et les soutenir contre toute répression policière. Ainsi, nous exigeons le retrait des chefs d'accusation portés contre les manifestants pacifistes du Sommet Québécois de la Jeunesse de l'Estrie.	A
83	Étant donné la restructuration scolaire amorcée par le biais des M.R.C. nous boulons inclure à cette démarche que le système d'éducation de la province soit axé sur un monde de vie écologique à tous les niveaux: soit de la garderie à la vie adulte, et ce, à tous les niveaux ministériels qui ont un rapport avec l'éducation (ex. ministère de l'Éducation, S.E.C.). De plus, nous exigeons un programme de formation d'agronomes spécialisés en agriculture écologique, afin de prêter l'assistance technique essentielle aux producteurs engagés et à ceux qui le deviendraient, dans la production écologique. (Puisque l'auto-suffisance alimentaire nationale est la base d'un nouveau mode de vie écologique dans son propre écosystème).	B
84	Nous proposons qu'il y ait des organismes régionaux composés de divers représentants d'organismes communautaires alternatifs pouvant agir à titre de caution morale, légale ou autre auprès de tous nouveaux projets alternatifs communautaires et que cet organisme régional ait pour mandat de créer une banque d'informationu: diffisant ce qui se fait dans les divers groupes communautaires, référant aux organismes ressources.	F
85	Que le Sommet Québécois de la Jeunesse soit en faveur de la tenue d'une année internationale des homosexuels.	C
86	Le Sommet Québécois de la Jeunesse revendique des conditions sociales et économiques adéquates permettant d'avoir et d'éduquer les enfants dans les meilleures conditions possibles, c'est-à-dire allocations familiales, réseau de garderies accessbile à tous(tes).	E
87	Traiter, dans les manuels du ministère de l'Éducation, du rôle des néo-Québécois(es) et des autochtones dans l'histoire du Québec.	G

#	*III Mouvements sociaux*	*Sous-thème*
88	Les membres de l'atelier se sont prononcés unanimement contre la militarisation du pays et pour la paix mondiale.	A
89	Que le gouvernement du Québec manifeste une meilleure attitude écologique en favorisant des programmes d'éducation écologiques et des projets communautaires concernant les alternatives écologiques et ce, dans les plus brefs délais.	B
90	Que les jeunes soient toujours représenté(e)s proportionnellement au niveau des instances décisionnelles dans les différents organismes ou mouvements auxquels ils participent.	F
91	Dans un premier temps, que l'utilisation de réseaux de communications (médias) serve à publiciser les services d'aides aux homosexuels déjà existants et voit à la création de nouveaux centres gais et lesbiennes dans la même ligne de service. Dans un deuxième temps, que l'on favorise un échange positif avec le reste de la société.	C
92	Que l'on réduise les dépenses militaires jusqu'à leur élimination totale et que l'on réaffecte ces budgets dans des programmes sociaux et pour le Tiers-Monde (dépollution, création d'emplois, habitation, santé, éducation, alimentation).	A
93	Que chaque région du Québec se forme un « noyau écologique » pour sensibiliser, informer, tenir des colloques régionaux et des débats politiques sur le sujet.	B
94	Que les organismes de jeunes incitent les personnes âgées à participer à leurs activités.	F
95	La jeunesse québécoise participe massivement à la manifestation du 22 octobre 1983 contre l'essai des « missiles Cruise » et aussi contre le SS 20 URSS organisée par la coalition du 22 octobre pour affirmer notre neutralité militaire; perpétuer le mouvement pacifiste jusqu'à ce qu'on arrive à des mesures concrètes.	A
96	Qu'un groupe de délégué(e)s, mandaté(e)s par leur organismes écologiques, interpelle les entreprises en vue d'établir un mécanisme de concertation entre les deux (2) parties (entreprises et population) afin de solutionner les problèmes d'environnement issus de ces dites entreprises.	B
97	Que les jeunes du Sommet Québécois de la Jeunesse s'opposent aux essais des missiles Cruise au Canada et qu'ils s'engagent à participer massivement à la marche mondiale pour la paix le 22 octobre 1983.	A
98	Que l'on mette sur pied un regroupement régional des mouvements écologiques, qu'il se concerte pour des actions communes nationales, qu'il tienne un bottin des organismes et en assure la diffusion.	B
99	Position de principe: Que le Sommet Québécois de la Jeunesse s'oppose à toute campagne de recrutement des jeunes dans l'armée et / ou dans le service civil volontaire ou obligatoire.	A
100	Inclure dans les programmes scolaires et dans le milieu familial une attitude non-favorable à l'armement (ex. jouets militaires, violence à la télévision, etc).	A
101	Nous prônons le désarmement complet à l'échelle mondiale. À cet effet, nous appuyons et participons aux démarches à entreprendre pour un désarmement multilatéral.	A

#	IV Problèmes sociaux	Sous-thème
103	Nous proposons un programme orienté vers des coopératives-jeunesse avec objectif d'autofinancement, dans les cinq premières années. Ces coopératives seraient créées et gérés majoritairement par les jeunes. Les conseils d'administration régionaux comprendraient: – des jeunes; – des représentants régionaux; – des agents socio-économiques; – des organismes communautaires jeunesse reconnus.	A
104	Offrir de l'aide directe aux jeunes en les informant sur les services d'aide et en créant plus de ressources telles que l'hébergement et les centres de prévention (toxicomanie, suicide, personnes battues) et en maintenant ceux déjà existants (associations telles parents-secours, grand-frère, grande-soeur, etc...) afin de combattre l'anonymat social et favoriser le regroupement.	B
105	Il est proposé qu'il y ait des intervenants sociaux dans toutes les écoles, que les disponibilités de ces intervenants soient plus adéquates et davantage adaptées aux besoins des jeunes. Amélioration des services offert par les établissements scolaires, par exemples: heures d'ouverture de la bbliothèque, utilisation du matériel et de plus offrir ces services à la communauté.	C
106	Il est proposé que le botin téléphonique de chaque région contienne une section ressource — Jeunesse du Québec	D
107	Abolition des politiques discriminatoires en ce qui concerne les prestations d'aide sociale pour les moins de 30 ans, en plus de l'indexaton au coût de la vie	E
108	Favoriser le regroupement des différents groupes de jeunes (étudiants, chômeurs, travailleurs, assistés sociaux etc...) afin d'acheminer leurs revendications et défendre leurs droits.	F
109	Que les jeunes puissent siéger sur les conseils d'administration des organismes mis à leur disposition et avoir accès à tous les niveaux décisionnels	A
110	Que le ministère des Affaires sociales adoptent une politique de lutte contre le suicide qui puisse s'appliquer à l'ensemble du territoire qui tienne compte des disparités régionales, soit élaborée et mise en fonction dans les plus brefs délais. Cette politique aurait comme but premier l'implantation de centres de prévention du suicide dans toutes les régions du Québec. Ces centres auraient comme mission entre autres de sensibiliser la population, de former et de sensibiliser les intervenants de première ligne, d'identifier les groupes à haut risque et d'intervenir auprès de ces groupes; de coordonner la prise en charge auprès de ces groupes; de coordonner la prise en charge et le suivi. De plus, ces centres coordonneraient la prévention du suicide dans leur région de concert avec les autres intervenants: Hôpitaux, service de police, cliniques psychiatriques, centres de services sociaux, C.L.S.C. Maisons de jeunes.	B
111	Cours sur les rouages de la société renseignant sur les problèmes que nous pouvons rencontrer dans l'avenir, au niveau secondaire (école) afin d'apprendre à se débrouiller comme être social — sensibilisation au primaire sur le vécu au secondaire.	C
112	Avoir un comité national élu par la jeunesse composé de comités régionaux qui agirait comme consultatif et chien de garde face au gouvernement sur la question des jeunes de façon à ce que les politiques et le développement soient faits en fonction des intérêts, priorités et valeurs des générations montantes.	D

#	*IV Problèmes sociaux*	*Sous-thème*
113	Augmentation des prestations d'aide sociale et élimination de la différenciation selon l'âge.	E
114	Que la gestion de la transformation et de la distribution des ressources naturelles, ainsi que l'utilisation de la technologie soient soumises à un contrôle démocratique effectif.	F
115	Que le ministère des Affaires sociales et les municipalités reconnaissent les maisons de jeunes comme ressource nécessaire auprès de la jeunesse et en facilitent le fonctionnement. Que le M.A.S. augmente le budget consacré aux Maisons de Jeunes. Que l'accent soit mis sur la mise en place de Maisons de Jeunes dans les régions où la jeunesse est démunie de structure d'organisation et activité.	A
116	Suite aux besoins croissants dans les services sociaux, nous nous opposons aux coupures et exigeons la création d'emplois pour les jeunes dans ces secteurs.	B
117	Nous proposons que soient inclus dans l'enseignement primaire et secondaire des cours sur les phénomènes sociaux et politiques afin que les jeunes puissent être mieux informés et renseignés dans l'avenir.	C
118	Plutôt que d'investir dans la défense nationale et l'industrie militaire, favoriser la création d'emplois permanents et pleine compensation pour les chômeurs.	E
119	Que le gouvernement mette en application les lois déjà existantes concernant la protection de l'environnement. Les inspecteurs doivent fournir un rapport public et annuel du taux de la pollution de chacune des entreprises. Hausse des amendes relatives à la détérioration de l'environnement.	F
120	Il est proposé de faire reconnaître par les gouvernements municipaux, provincial et fédéral leur responsabilité en regard des jeunes et de la situation que nous vivons. Cette responsabilité devra être amenée entre autres par la définition d'une politique globale de financement permettant d'assurer la création, la continuité et l'expansion de projets initiés par et pour des jeunes.	A
121	Réinsertion sociale: — Favoriser la réhabilitation des détenus: possibilité de suivre des cours du secondaire jusqu'à l'université, encourager les échanges avec l'extérieur, démystifier l'image des marginaux en les revalorisant face à la société. Développer des mesures alternatives à l'incarcération, tels travaux communautaires. Créer un système de parrainage de l'ex-détenu lors de sa réinsertion sociale. S'assurer que les gardiens de prisons et les autres intervenants possèdent une formation sérieuse sur la psychologie du détenu et sur la relation d'aide.	B
122	Exiger l'ouverture des écoles pour tous en dehors des heures de cours afin de permettre l'utilisation des locaux et du matériel, le tout gratuitement.	C
123	Réorganiser les politiques de structure du travail pour un plein emploi avec tous les intervenants: les gouvernements, les employeurs, les employés et le syndicat.	E
124	Sensibiliser le public et les jeunes à partir de leur école primaire, à leur environnement social et à leur environnement physique, afin que leur mentalité, leur soit des plus adéquates parce que ceux-ci sont influencés par leur environnement.	F

#	*IV Problèmes sociaux*	*Sous-thème*
125	Que le Secrétariat à la jeunesse mette sur pied un groupe de support spécialisé ayant pour objectif de fournir une aide technique aux regroupements de jeunes déjà existants et favoriser la création et le développement de nouveaux regroupements. Ex.: Session d'animation pour animateurs-jeunesse, groupe de jeunes...	A
126	Sans nécessairement légaliser les drogues douces, décriminaliser l'utilisation de celles-ci.	B
127	Exiger la création d'un service d'écoute téléphonique dans chaque école afin de permettre un dépistage des problèmes des jeunes, doubler d'un service d'aide à les solutionner par des personnes ressources.	C
128	Exiger la création d'emplois permanents, à conditions et salaires décents pour tous. Ex: En utilisant les argents gaspillés dans la défense nationale. Considérant que le virage technologique est déjà amorcé et que les coupures de postes sont fréquentes à cause de l'implantation de l'information et de la robotisation, nous proposons une politique qui consiste en ce que l'employeur paie à l'État un salaire pour chaque poste coupé dans leur entreprise, qu'elle soit privée ou gouvernementale, et que cet argent soit prioritairement affecté à la création d'emplois pour les travailleurs préalablement mis à pied à cause de l'informatisation robotisation.	E
129	Restructuration du système scolaire: afin de favoriser l'utilisaton de tous les éléments pédagogiques axés sur la communication entre les élèves intervenants et sur le vécu des jeunes basés sur la formule coopérative communautaire (jeu, travail, maison) et fournir le personnel nécessaire: création d'emploi.	C
130	Plutôt que de subventionner des emplois à court terme, favoriser la création d'emplois permanents et pleine compensation pour les chômeurs.	E
131	Mettre sur pied un projet de développement d'emploi qui aurait pour mandat de vulgariser et diffuser les textes de lois concernant l'aide sociale, les normes du travail et le code criminel, etc...	E
132	Favoriser un partage plus équitable de la richesse nationale: en garantissant un revenu viable (au-dessus du seuil de la pauvreté) aux citoyens de tout âge	E

#	V Jeunes et autonomes — Famille	Sous-thème
133	Dans l'optique de mieux être et de l'épanouissement de tous les membres de la famille, ceci respectueux de la diversité des réalités (familles monoparentales, bi-parentales). Nous proposons: Que l'accent soit d'abord mis sur l'information et la communication à l'intérieur et à l'extérieur de la famille par des mesures et des lieux d'échanges permettant une meilleure connaissance mutuelle. Moyens d'actions: A) Qu'il y ait implantation de cours adressés aux parents et ou aux enfants, sur les relations interpersonnelles, la sexualité, communication. B) Que les membres des familles se déterminent des temps de discussion et de rencontre dans lesquels ils pourront entre autres se faire part des réalités qui les distinguent, se laissent même le loisir d'aller sur le terrain de leur différence (parent à l'école, enfant au travail) et qu'à cette fin les institutions (école, travail) favorisent une telle pratique. C) Que les médias (journaux, radio, T.V...) puissent, par l'intermédiaire de reportages et de messages publicitaires, contribuer à la connaissance de diverses réalités familiales et des problèmes s'y rattachant. D) Qu'il soit statutairement décrété une année de la famille et que subséquemment demeure une semaine de la famille, toujours en respectant les différent smodèles familiaux. E) Que les quartiers, municipalités, régions disposent de lieux de rencontre, d'ateliers ayant pour objectif l'épanouissement familial.	A
134	Créer un organisme sur, par et pour le jeunes qui aurait pour fonction d'offrir une banque de données sur tous services déjà existants au Québec. Publiciser les dits services au niveau de chacune des régions, pour permettre à tous les jeunes, et ce de façon personnalisée, de connaître l'existence de ces services et ainsi d'en bénéficier selon leurs besoins. De plus celui-ci serait doté d'un centre de coordination à l'échelle nationale.	B
135	Afin de permettre une meilleure prise en charge du jeune par lui-même et lui donner un meilleur accès aux prises de décisions le concernant: nous proposons que soient mises en place des tables de concertation dans chacun des milieux où le jeune évolue.	A
136	Voulant mieux informer l'ensemble de la collectivité sur la question sexuelle (prévention, contraception, avortement, relation homme-femme, identité sexuelle, orientation sexuelle) désireux de développer une nouvelle stratégie relative à l'éducation sexuelle, nous proposons: 1) La création de scéances d'information populaire sur la question. 2) L'implantation de programme d'éducation sexuelle à l'école qui favoriseraient entre autres l'implication parentale. Le tout étant assuré par des spécialistes qui devront respecter la diversité des sources et la pluralité d'options relatives à cette question.	B
137	Entendu que les jeunes et les adultes doivent pouvoir échanger sur leurs conditions de vie avec les mêmes droits. Nous proposons la création de lieux de rencontre favorisant ce type d'échange autant dans les milieux scolaires que les quartiers.	A
138	Nous proposons la diffusion d'information concernant les droits sociaux et les services disponibles afin d'utiliser ou d'améliorer les ressources déjà en place et de créer les services manquants (ex: promotion d'emploi tel que: éducateurs-trices de rue, etc...)	B

#	V Jeunes et autonomes — Famille	Sous-thème
139	Nous proposons que le système éducatif accorde autant d'importance au développement physique, moral et social de l'individu qu'à sa formation académique tout en favorisant des projets constructifs, créatifs, et productifs où les enfants peuvent travailler dans un but concret.	A
140	Nous proposons de faciliter l'obtention des prêts bancaires et d'octrois gouvernementaux pour les jeunes qui ont l'intention ferme de créer des emplois.	B
141	Que l'ensemble du vécu familial soit caractérisé par un type de relation basé sur la compréhension, le respect de l'autre, l'amour et la tendresse. A) Qu'il y ait expression sincère de l'affectivité (par le touché, ex: accolade ...) B) Que lors d'un conflit (parent-enfant), les deux parties puissent se faire entendre. C) Que les relations familiales ne se traduisent pas par de l'agressivité ou par de la violence.	A
142	Que les jeunes dont les revenus se situent sous le seuil de la pauvreté puissent jouir de tarifs spéciaux pour avoir accès aux services essentiels (ex: transport, dentiste, prescriptions, etc)	B
143	Faire en sorte que les parents et les enfants fassent le lien entre la famille, l'école, la garderie et le milieu de travail où ils passent mutuellement afin de mieux se comprendre: 1) Que l'on organise des journées où les parents pourront s'intégrer au milieu scolaire et d'un même élan observer le déroulement des activités reliées à cette fin. 2) Faire connaître le milieu de travail des parents aux jeunes.	A
144	Nous proposons que le gouvernement reconnaisse le statut d'indépendance aux étudiants / tes de niveau collégial et universitaire pour l'obtention de prêts et bourses et que les prêts soient remboursables sans intérêt.	B
145	Il faut créer et poursuivre des lieux de rencontre permettant aux jeunes de s'exprimer librement (maisons de jeunes, cafés rencontre...) et inviter les parents à rencontre les enfants à l'intérieur de ces endroits.	A

#	VI Place de l'étudiant(e) dans l'école	Sous-thème
146	Considérant que l'école ne doit pas échapper au contrôle de ses usagers nous proposons qu eles étudiants soient présents sur tous les comités décisionnels et consultatifs. Ces représentants seront nommés par l'assemblée générale des étudiants ou par des instances décisionelles de l'association devant lesquels ils sont redevables.	A
147	Il est proposé d'adapter la pédagogie à la réalité sociale et aux besoins de l'étudiant, essentiellement, lui donner les outils d'intervention, d'adaptation et de réflexion critiqe sur son milieu afin de combler les besoins suivants: acquérir des connaissances, aider l'étudiant de façon personnalisée, répondre à ses problèmes d'identification, trouver ses valeurs ainsi qu'apprendre à vivre en groupe, développer sa créativité, son sens de l'initiative et des responsabilités son esprit critique et développer son appartenance à son institution. 1. Que soit instauré en fonction des ressources de chaque milieu, école, institution, un mécanisme efficace par lequel les étudiants pourront être consultés et exprimer leurs besoins au niveau des cours. 2. Que les professeurs réfèrent aux spécialistes compétents: orienteurs, psychologues, psycho-éducateurs, ortho-pédagogues, animateurs de pastorale, les étudiants qui en ont besoin. Favoriser le travail d'équipe, développer l'esprit de coopération. 4. Développer un nouveau cours, universel, adapté au niveau primaire et secondaire portant sur la formation de la personne, ses droits et responsabilités humaines et sociales. 5. Que de façon générale, les professeurs et intervenants pédagogiques développent la créativité, l'initiative et l'esprit critique, soit en développant des écoles parallèles, ou en dispensant les étudiants de certaines matières pour développer ces choses. 6. Ouvrir l'école à son quartier par l'instauration de politiques d'accessibilité des ressources physiques et humaines, où l'étudiant serait sollicité pour y intervenir et organiser ces activités para-scolaires externes à l'école. 7. Que les professeurs mis en disponibilité soient incités à se recycler dans de nouveaux domaines et qu'ils réintègrent par la suite leur école afin de permettre aux autres de se recycler à leur tour. 8. Que le nombre d'étudiants par groupe soit au maximum de 25.	B
148	Refusons que les écoles servent de lieu de recrutement pour l'armée ou tout autre genre de service civil obligatoire ou « volontaire » et nous nous opposons à l'utilisation de l'école à des fins militaires ou paramilitaires.	C
149	Que les activités para-scolaires soient réalisées sous l'initiative des étudiants en fonction de leur choix et des besoins du milieu et soient partie intégrante et complémentaire de l'apprentissage. Qu'à ce titre les formalités administratives soient assouplies et que des budgets soient prévus à cet effet. Que l'implication et l'initiative étudiante soient reconnues et accréditées puisqu'en plus de constituer un apprentissage aussi formateur qu'un cours académique, elles constituent le point de départ de la responsabilité étudiante.	D
150	Les jeunes exigent la réintégration immédiate des quatre étudiants du CEGEP du Vieux Montréal expulsés par l'administration et le retrait des poursuites contre les autres étudiants du Vieux Montréal. Nous exigeons le retrait de l'injonction contre les étudiants-es de l'UQAM et du CEGEP André Laurendeau. De même que les quatre (4) jeunes arrêtés lors de la manif contre la présence de l'armée à Sherbrooke et nous appuyons leurs revendications.	E

#	VI Place de l'étudiant(e) dans l'école	Sous-thème
	Les participants-es au sommet vont mobiliser les jeunes pour participer aux actions menées contre les représailles exercées contre les étudiants-es par exemple: le manif qui aura lieu le 6 septembre au palais de justice 538 de Montréal.	
151	Nous proposons que les étudiants du secondaire puissent être librement informés(es) sur les modalités d'organisation des associations étudiantes et que par conséquent, on leur fournisse les moyens physiques et les instruments pour qu'ils puissent enfin promouvoir et défendre leurs droits étudiants. Que des échanges puissent avoir lieu entre les organisations étudiantes de divers niveaux dans un respect mutuel sans ingérence de la part de l'administration.	A
152	Que soient créées, à tous les niveaux scolaires des commissions pédagogiques déparlementales décisionnelles, composées paritairement de professeurs et d'étudiants(es).	B
153	Changer les critères d'admissibilité pour les systèmes de prêts et bourses, entre autres:	C
	— Que le statut d'indépendance soit accordé à tous les étudiants et étudiantes au niveau des prêts et bourses.	
	— Que les femmes qui sont enceintes et qui ont un enfant, aient un statut de chef de famille au niveau des prêts et bourses, et que l'on accorde les prêts et bourses en fonction des besoins et revenus réels des étudiants(es).	
154	— Que les activités para-scolaires soient réalisées sous l'initiative des étudiants(es) en fonction de leur choix et des besoins du milieu.	D
	— Que les ressources existantes soient mises à la disposition des étudiants(es) et que l'on engage ou réengage des animateurs-trices et techniciens-nes qualifiés-es qui ont pu être mis à pied.	
	— Que des périodes de temps de libération communes soient allouées pour la réalisation d'activités.	
155	Attendu que les organisations étudiantes sont l'outil pour transformer l'école et défendre nos droits et que ces organisations doivent être autonomes, nous nous proposons en faveur de la loi 32, mais contre toute mesure visant à créer un cadre de contrôle sur les mouvements étudiants de la part de l'État.	A
156	Que les plans de cours et / ou le mode d'évaluation et / ou la méthode d'enseignement puisse être négociés en classe entre l'enseignant-e et les étudiants(es) ou élèves.	B
157	Nous nous opposons à toutes les coupures de budget de services ou de postes qui détériorent la qualité de l'éducation et lançons l'appel à tous les étudiants et organisations étudiantes de prendre des moyens concrets (pétitions, manifestations, occupations, ...) pour les combattre, et avant tout nous voulons que les étudiants puissent participer aux prises de décisions concernant les coupures à faire.	C
158	Que les étudiants puissent se regrouper en association étudiante.	D
	Que les mécanismes soient pensés de sorte que tous les degrés d'enseignement (ex: niveau secondaire: degré I-II-III-IV-V) soient représentés paritairement et / ou proportionnellement au sein de l'association.	

#	VI Place de l'étudiant(e) dans l'école	Sous-thème
159	Qu'une commission soit formée afin de réviser les programmes d'études des niveaux scolaires primaire et secondaire. Cette commission aurait pour objectif majeur d'insérer, d'inclure dans ces mêmes programmes les valeurs suivantes: respect des autres et de l'environnement, créativité, autonomie, coopération, sens de l'émerveillement, etc... Cette même commission serait formée majoritairement d'étudiants; le reste, de tous les autres intervenants de l'éducation.	D
160	Que le régime des prêts et bourses soit repensé. Qu'il tienne davantage compte: 1. des particularités régionales; 2. des cas d'étudiants particuliers; 3. de l'éloignement de l'étudiant qui doit aller étudier à l'extérieur de son milieu domiciliaire.	C
161	Donner l'accès aux moyens d'actions permettant l'organisation d'activités proposées et réalisées par des étudiants en réduisant les formalités administratives quant aux démarches que doit faire un étudiant pour l'acceptation du projet, en permettant un financement adéquat à l'association, une accessibilité à des locaux...	D
162	Il est proposé qu'afin que l'étudiant participe réellement à sa formation, que l'initiative étudiante devrait être favorisée par les institutions d'enseignement et considérée comme faisant partie de la vie étudiante. Celle ci étant une expérience dans le milieu social de l'étudiant, nous pensons qu'elle fasse partie intégrante de sa formation. Elle devrait être créditée. Que soient créées à tous les niveaux secondaires des commissions pédagogiques décisionnelles rassemblant des étudiants, des professeurs et des intervenants du domaine concerné.	B
163	Provenant de l'extérieur du scolaire — Que les étudiants aient la possibilité de vivre des expériences d'auto éducation. — Que les périodes soient allouées aux étudiants en cours de session ou d'année scolaire pour qu'ils et elles puissent évaluer leurs professeurs.	B
164	Que l'on augmente les budgets dans l'éducation et que cet argent soit mieux réparti, i-e. au niveau des services pédagogiques et professionnels, ainsi que la qualité de l'éducation soit prioritaire dans les décisions budgétaires.	C
165	Améliorer et assouplir le système de prêts et bourses en considération que la femme qui a un enfant soit considérée comme chef de famille (dans le cas de famille monoparentale). — Que le critère d'indépendance soit revisé en fonction du revenu et des obligations de l'étudiant. — Qu'une meilleure communication ait lieu entre le système et l'étudiant pour que celui-ci connaisse les raisons réelles des refus ou acceptations de ses prêts et bourses.	C
166	Qu'il y ait des journées de concertation entre étudiants(es) et professionnels pédagogiques (personnel enseignant et non-enseignant) afin de mettre sur pied un système de choix de cours et d'autonomie d'apprentissage répondant aux besoins de l'étudiants(es).	B
167	Nous nous prononçons en faveur du fait que les étudiants soient pleinement informés sur les questions qui les concernent, comme le fonctionnement des organisations étudiantes et de l'administration scolaire et que les associations étudiantes organisent des sessions de formation à cette fin.	C

#	*VI Place de l'étudiante(e) dans l'école*	*Sous-thème*
168	Que l'aménagement de l'école se fasse dans le respect de tous les partenaires impliqués. — Que dans l'optique d'une prise en main de son milieu, l'étudiant puisse aménager son environnement physique immédiat (salle de cours, cafétéria, salle de récréation, salon étudiant, café étudiant...) — Que les administrations locales soient fortement invitées à favoriser de telles initiatives.	C

#	VII Condition féminime et masculine	Sous-thème
169	Au niveau de l'éducation, nous exigeons: une éducation et une formation professionnelle favorisant une orientation non-traditionnelle pour les femmes et les hommes; des mécanismes qui devront faire prendre conscience aux professeurs, éducateurs et éducatrices, intervenants et intervenantes auprès des jeunes, des stéréotypes et de l'éducation sexiste qu'ils et qu'elles véhiculent; que des cours d'auto-défense soient intégrés aux cours d'éducation physique au primaire et au secondaire qu'ils soient donnés par des femmes et pour des femmes et d'autre part que soient organisés partout à travers le Québec de tels cours gratuitement ou à un coût minimal; que les cours de morale soient remplacés par des cours de condition humaine traitant entre autres des problèmes écologiques, sociaux et des relations hommes-femmes, femmes-hommes; attendu que les manuels scolaires contribuent à perpétuer les comportement stéréotypés, nous appuyons le reformulation de nos instruments pédagogiques présentement en cours.	A
170	Afin que soit respecté le choix personnel, nous demandons de rendre l'avortement libre, légal et accessible à toutes les femmes dans chaque région, gratuitement et dans des conditions saines dès janvier 1984 étant donné l'urgence du dossier.	
171	De façon à enrayer la violence sous toutes ses formes et par là on entend le non-respect de la ou sa personne, nous proposons trois types d'éducation: 1- À l'école, cours sur la réalité féminine et masculine (dès le primaire) adapté à l'âge. 2- Susciter et orienter les regroupements d'hommes vers la conscientisation de leur condition de concert avec les groupes de femmes de leur condition. 3- Utilisation des mass médias pour une information commune et concertée masculine et féminine dans le quotidien.	C
172	Par le biais de pièces de théâtre, de chroniques féministes et masculinistes dans les médias ou d'autres moyens d'expression que soient dénoncés les stéréotypes concernant la place de la femme et de l'homme dans la société et que soient présentées des alternatives qui répondent vraiment à leurs désirs.	D
173	Au niveau du travail, nous exigeons: qu'à travail égal, il y ait salaire égal; le droit au travail à temps plein; que soit élaborée une politique d'action positive à l'embauche pour les femmes dans les secteurs privés et publics; que soit reconnu le travail industriel fait à domicile; que le travail domestique soit reconnu socialement; que soit facilité le recyclage des personnes ayant dû effectuer pendant un certain temps le travail domestique; des congés de maternité ou d'interruption de grossesse pour les travailleuses remboursés à 100% sans tracasseries administratives, et pour les étudiantes, des ajustements possibles; un réseau gratuit de garderies contrôlées et gérées conjointement par les usagers, travailleuses et travailleurs de ces garderies qui devraient se trouver milieu de travail, scolaire, résidentiel, et ce, à toute heure de la journée et tous les jours de la semaine.	A
174	Nous voulons que l'on offre des ateliers « condition humaine » dès le début du niveau secondaire animés par des personnes-ressources touchant des situations sociales telles la contraception, la liberté sexuelle, la violence, les droits de la personne, etc... dès septembre 1984.	B
175	Qu'a partir du Sommet québécois, des organismes de contrôle de la pornographie soient mis sur pied au niveau municipal et que ces organismes soient chapeautés par des associations régionales dans les cas où c'est possible. Ceci afin d'obliger les municipalités à agir au niveau des règlements municipaux sur l'affichage et l'étalage de pornographie. Notre but est que ces pornographies quotidiennes imposées à tous(tes) soient soumises à un contrôle par les principaux intéressés(es).	C

#	VII Condition féminine et masculine	Sous-thème
176	Dans le cadre des cours d'éducation sexuelle, que soit intégré un volet sur l'homosexualité comme réalité sexuelle existante. De plus, diffuser à travers les médias populaires la réalité homosexuelle racontée par elles et eux-mêmes est aussi essentiel.	B
177	Que les cours d'auto-défense pour filles soient obligatoires à l'intérieur des cours d'éducation physique à l'école dès septembre 1984. De plus, qu'il y ait, intégrés aux cours de sexualité au primaire et au secondaire, des informations morales: respect et non-respect du corps par autrui; et ce, pour tous les enfants. Que soit également organisés, un peu partout à travers le Québec, pour l'ensemble des femmes, de tels cours, (gratuitement ou à un coût minime).	B
178	Étant donné que les contraceptifs actuels ne répondent pas à toutes nos attentes, nous demandons que des sommes d'argent soient allouées à la recherche sur la contraception douce féminine et masculine.	B
179	Créer une publicité de conscientisation de la population concernant le harcèlement et les stéréotypes sexuels et ce, subventionné par des organismes (ex: le Conseil du statut de la femme) avec l'appui des gouvernements afin de débloquer les fonds. Nous demandons que ce projet soit inclus dans le budget de la prochaine année.	C
180	Puisqu'il y a mille et un type de relations affectives, il n'existe pas un modèle de couple universel. Nous parlerons donc seulement de « relations affectives ». Nous demansons: — une diffusion générale de l'information sur les problèmes des relations affectives de façon à ce que tous soient rejoints. création régionale ou amélioration de centre d'informations pertinentes non-stéréotypées sur les relations affectives et que ces centres comprennent des consultants permettant un suivi.	D
181	Que les différents intervenants auprès des jeunes dirigent les étudiants vers les emplois dans les secteurs réservés aux hommes (mécanique, sciences, administration, construction...) au niveau scolaire et dans les milieux de travail: 1- Que le ministère de l'Éducation fasse de la publicité pour inciter les filles à s'orienter en fonction de leurs aptitudes et en tant qu'êtres humains. 2- Qu'il y ait création de programmes spéciaux visant à favoriser les étudiantes (ex: programmes de recyclage, bons d'emploi). 3- Qu'une action positive soit exercée à l'égard des femmes dans les universités, les collèges et les polyvalentes avec un suivi dans les entreprises (ex: ententes entre le gouvernement, les institutions scolaires et les entreprises). Ces actions doivent être prises de façon à ce que l'on note d'ici deux ans, une augmentation de 10% de femmes dans les secteurs mentionnés, ci-haut, tant dans les institutions scolaires que dans les entreprises.	A
182	Afin que les femmes du Québec aient une alternative à une grossesse non-désirée, nous revendiquons l'avortement libre, gratuit ou à contribution minimale et ce dans des conditions saines. Nous demansons également qu'un support moral soit assuré avant, pendant et après l'avortement selon le désir des femmes.	

#	VII Condition féminine et masculine	Sous-thème
183	Que dans les régions périphériques, il y ait un service approprié pour répondre aux « personnes battues ou violées ». Ce service facilitera les démarches auprès des autorités judiciaires. Il pourrait être mis sur pied par ces dernières selon les ressources de chacune des régions.	A
184	Création de groupes mixtes et non-mixtes sur la situation de la femme et de l'homme, à voir: rapports: Homme Femme Femme Femme Homme Homme	D
185	Que nous prenions position contre le recrutement des jeunes femmes et des jeunes hommes dans les forces armées et par conséquent contre la présence des recruteurs sur les campus des cégeps et des universités. Nous sommes opposés(es) à l'appel lancé par les gouvernements pour l'engagement des femmes dans les forces armées sous prétexte que l'entrée de celles-ci dans ces champs traditionnellement masculins constitue un pas vers l'avant pour la libération de la femme.	A
186	Accentuer la sensibilisation et l'éducation auprès de la population sur les divers moyens contraceptifs existants ainsi que des effets engendrés par ceux-ci.	B
187	Queles condamnés pour agression sexuelle profitent d'une réhabilitation au lieu d'une peine de prison, ceci en accord avec notre opposition au système carcéral. Une coalition masculino-féministe s'occuperait de cette réhabilitation.	C
188	Que des mécanismes soient mis en place afin d'appliquer plus strictement la charte des droits de la personne pour favoriser le respect des lesbiennes et des homosexuels à l'intérieur de notre société et pour enrayer la répression connue par ces personnes.	D
189	Nous demandons l'application de programmes obligatoires d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, et ce, autant dans les secteurs privés que publics. Nous voulons que cette mesure soit contrôlée par la Commission des droits de la personne du Québec. Ces nouveaux programmes auraient comme base: de nouveaux barèmes de rémunération pour le travail à temps plein et permanent et une politique d'action positive d'embauche des femmes. Ceci inclut des conditions de travail décentes.	A
190	Pour favoriser le développement de notre sexualité, nous revendiquons la gratuité des moyens contraceptifs.	B
191	Que l'information concernant d'une part les droits et recours face au harcèlement sexuel et d'autre part l'existence de centres d'aide aux victimes d'agression sexuelles soit diffusée plus efficacement et que les budgets correspondants soient alloués.	A
192	Attendu que les manuels scolaires contribuent à perpétuer les comportements stéréotypés, nous demandons une reformulation de nos instruments pédagogiques, et qu'un comité de vigilance soit chargé de s'assurer du caractère non-sexiste dans les manuels scolaires. Les gens qui feraient partie du comité: représentants des parents; représentants des professeurs-syndiqués; représentants des étudiant-e-s.	A
193	Par l'intermédiaire des C.L.S.C., sensibiliser les parents à l'éducation de la sexualité des enfants au moyen de rencontres-discussions d'ici la fin de l'année 1983.	B

#	VII Condition féminine et masculine	Sous-thème
194	Que l'on octroie des budgets plus élevés pour l'établissement de refuges pour femmes battues pour que celles-ci et leurs enfants puissent y séjourner gratuitement et aussi longtemps qu'elles en ont besoin.	C
195	Nous proposons fortement la création de deux comités composés d'au moins 50% de femmes: 1- Comité dénonçant les publications sexuistes et incitant le public à boycotter ces publications. 2 Comité de vigilance ayant un pouvoir de censure et s'assurant du caractère non-sexiste des manuels scolaires.	A
196	Que l'information concernant, d'une part, les droits et recours face au harcèlement sexuel et, d'autre part l'existence des centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles, soit diffusée plus efficacement et que les budgets correspondants soient accordés.	C
197	Que dans chaque poste de police, une femme d'un centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles soit présente de façon permanente et soit rémunérée pour accueillir ces victimes et que les pilules du lendemain y soient accessibles. NOTE: La plénière de thème a changé le nom du sous-thème « La violence faite aux femmes » par « La violence faite aux gens ».	C

#	VIII École et marché du travail	Sous-thème
198	Revision des règles d'attribution du bien-être social quand on pense à l'âge et aux critères d'admissibilité. Moyens d'action: Abolir la discrimination pour les moins de 30 ans.	B
199	Accessibilité aux études: Pour une école accessible à tous, sans qu'il n'y ait aucune discrimination, qu'elle soit raciale, sexuelle, religieuse, politique ou autre, que l'école soit gratuite pou tous.	A
200	Que les institutions de niveau secondaire, collégial et universitaire aménagent à l'intérieur des cours et des programmes d'enseignement, des possibilités pour que l'étudiant acquière une formation pratique qui lui permettra de mieux assimiler ses connaissances théoriques et facilitera la transition entre sa période de formation et le marché du travail. L'expérience pratique acquise devra être reconnue par l'employeur sans mettre en jeu des postes d'employés réguliers.	A
201	Que le ministère de l'Éducation les institutions d'enseignement le droit d'évaluer périodiquement la pédagogie de leurs professeurs. Les résultats de cette évaluation devraient être communiqués à l'enseignant par un groupe d'étudiants de l'institution et enprésence du syndicat. De plus, ces résultats devraient être pris en considération par les parties déjà nommées afin d'apporter les correctifs nécessaires dans les cas où la pédagogie de l'enseignement est déficiente.	A
202	Que les moyens financiers ne soient pas une entrave à l'éducation et cela par une accessibilité accrue et universelle aux prêts étudiants soit calculé autant par rapport au salaire net qu'au montant total de la dette à rembourser.	A
203	Afin de stimuler la création d'emplois permanent, nous favorisons la création de nouvelles entreprises en fonction des besoins régionaux, sans privilégier de secteurs précis, par l'octroi de groupes d'aide technique disponibles sans frais tels (1) l'expertise des fonctionnaires (2) les personnes ressources dans les universités (étudiants et professeurs) (3) garanties financières des gouvernements.	B
204	Nous proposons d'inclure aux programmes de tous les niveaux scolaires, une information complète, vulgarisée et remise à jour sur les besoins du marché du travail, les conditions de travail et les droits des travailleurs, présentée par des orienteurs qualifiés, en collaboraion avec le personnel enseignant. On demande aussi d'inclure des conférences et des discussions patrons-étudiants et des visites régulières des lieux de travail.	B
205	Qu'il y ait décontingentement des programmes, pour que les programmes soient accessibles à tous, et qu'il y ait une meilleure diffusion d'information sur les perspectives d'emploi.	A
206	Considérant que l'école privée est un bon moyen de perpétuer les classes sociales à même les fonds publics, nous proposons l'abolition des subventions gouvernementales aux écoles privées et le transfert de ces argents (fonds) dans le domaine scolaire public et universel en: Augmentant l'accessibilité et la facilité de l'éducation.	A

#	VIII École et marché du travail	Sous-thème
207	Nous proposons d'établir un contact entre l'industrie et l'établissement social en incluant au programme scolaire des visites des lieux de travail, des conférences et discussions entre travailleurs et étudiants, des stages de formation et des échanges avec des étudiants plus avancés dans leur domaine. Les contacts avec le marché du trvail devraient être présents constamment tout au long de la formation de l'étudiant. (à partir du secondaire).	B
208	Encourager le développement des milieux d'accueil pour les « drop-out » afin d'éclaircir, avec le jeune, ses problèmes, et augmenter le nombre d'écoles et de cours afin de regrouper ensemble les « drop-in » et d'éviter de relancer la personne dans un milieu plus jeune. Leur offrir des cours de niveau secondaire adaptés à leur choix, en ayant des classes peu nombreuses et un renseignement individualisé, adapté au rythme de chacun.	A
209	Il est essentiel qu'il y ait une meilleure concordance entre la formation et le marché du travail. En ce sens, les institutions scolaires, les employeurs et les jeunes doivent développer une mentalité de concertation et se donner les moyens pour l'appliquer.	D
210	Que les différents paliers des deux gouvernements cessent de s'affronter au détriment de tous et, en collaboration avec la jeunesse québécoise, qu'ils mettent sur pied une véritable politique qui aurait pour but de créer des emplois à long terme en non des projets à court terme, avec revenu décent et garanti tels que chantiers Québec, projets, P.D.C.C., communautaires et service civil etc... Moyens d'actions: 1- Concertation régionale avec les groupes de jeunes chômeurs, les assistés sociaux, etc... pour bien connaître leurs besoins. 2- Adopter le même principe que les centres d'emploi d'été pour étudiants mais à l'année longue.	B
211	Le système d'éducation doit fournir à l'étudiant, dès le secondaire, des cours facultatifs de développement de la personne (tel que le programme de méditation transcendantale) qui lui permettront de se connaître lui-pmême, de prendre conscience de ses possibilités et de les développer, et qui pourront s'actualiser à l'intérieur des activités bénévoles au sein d'organismes communautaires et/ou scolaires. Nous proposons qu'un des objectifs importants de l'école soit d'apprendre à l'étudiant à se connaître soi-même, à s'auto-évaluer et à développer un sens critique.	B
212	L'action des orienteurs doit reposer sur des bases solides telles la collaboration étroite entre eux et les psychologues scolaires, une bonne connaissance des études explortoires du marché du travail. Cette action devrait aussi favoriser l'existence de formation et propager l'information sur les pré-requis nécessaires pour poursuivre des études dans une profession de même que les débouchés qui s'offrent aux finissants. Des efforts devraient également être faits en vue d'augmenter le nombre d'orienteur dans les écoles.	B
213	Que le ministère de l'Éducation et les institutions d'enseignement incitent au recyclage périodique des enseignants dans leur profession à l'extérieur de leur milieu de travail habituel.	A
214	Proposer aux professeurs des sessions de recyclage dans le milieu de travail de leur spécialisation en les remplaçant par des professeurs mis en disponibilité.	A
215	Nous demandons une révision du système de prêts et bourses dans le sens où il importe qu'une concertation soit mise sur pied entre les divers ministères impliqués (ministères de l'Éducation des Affaires sociales etc...) afin queles décisions concernant le statut soient sans ambiguïté.	A

#	VIII École et marché du travail	Sous-thème
216	Que l'employeur considère les stagiaires et les jeunes employés à part entière et non pas comme des sous-employés	D
217	Que l'étudiant(e) soit libre et même encouragé(e) à façonner l'école selon ses aspirations	D

#	IX Temps libre	Sous-thème
218	Afin de permettre aux jeunes de se réunir et de s'impliquer dans un milieu de vie valorisant répondant à leurs besoins au sujet des activités de loisirs, culturelles ou communautaires et devenir moins consommateurs, plus critiques, plus autonomes. Il faut que les jeunes disposent de ressources matérielles, techniques, humaines et financières favorisant la prise en charge par tous les jeunes et qu'ils se dotent d'outils et aient les facilités nécessaires pour s'organiser à tous les niveaux.	A
219	Principes d'interventions: A Que le soutien au fonctionnement soit effectué par les jeunes de 15 à 29 ans favorisant la prise en charge des jeunes par les jeunes à tous les niveaux sans notion d'élitisme et avec un fonctionnement égalitaire. (maisons de jeunes, groupes d'activités para-scolaires) B Que l'on favorise l'échange et la concertation au niveau local entre les différents groupes pour une meilleure utilisation des ressources et que les jeunes soient délégués dans les structures. C Que l'on favorise l'échange et la concertation au niveau régional et / ou national entre les groupes affinitaires oeuvrant en temps libre.	
220	En tenant compte des besoins particuliers des jeunes de 15 à 17 ans dans leur région, en province et des jeunes en général de tous les milieux et dans toutes les régions: Nous proposons que les intervenants (famille, école, organisme) valorisent la ccréativité chez les jeunes et encouragent leurs réalisations en les aidant par des moyens techniques et physiques plutôt que de les inciter à consommer davantage.	B
221	Que les chômeurs(es) et assistés sociaux ou assistées sociales (jeunes) en collaboration avec les services municipaux mettent sur pied un lieu de rencontre pour se réunir soit pour s'aider ou pour permettre une meilleure communication et surtout pour créer des projets qui permettent la création dans l'emploi du temps libre.	C
222	Que les différents paliers de gouvernement soutiennent des groupes de jeunes qui travaillent déjà à l'implantation et au développement d'un réseau de Centre d'information et d'animation jeunesse présent partout au Québec. Ce réseau devra être rendu accessible par des lignes téléphoniques gratuites et par un plan de communication outillé.	A
223	Que les intervenant(e)s en milieu scolaire favorisent la créativité chez les jeunes en aménageant ou en mettant sur pied des structures (à l'élémentaire et au secondaire) favorisant le sens des responsabilités chez les jeunes (une éducation à l'initiative, en particulier un cours sur les droits et les pouvoirs de chaque citoyen(ne) à l'égard du temps libre).	B
224	Nous proposons que les jeunes informent les gens au sujet du respect de l'environnement à l'aide de campagnes publicitaires, de kiosques d'information en plus de subventions dirigées à l'environnement. On veut être certain que les gens soient conscients de ce qui se passe avec la pollution dans leurs villes. Les jeunes devraient organiser les campagnes publicitaires et les kiosques d'information pendant leur temps libre.	C
225	Vu les problèmes d'organisation, de prise en main, de passivité, du manque de confiance, du manque d'expérience, du manque d'implication des jeunes, il faut améliorer régulièrement la formation (théorique et pratique) des responsables (en milieu municipal) afin que le / la jeune soit préparé(e) à utiliser activement son temps libre.	A

#	IX Temps libre	Sous-thème
226	Faire connaître les possibilités qu'offre le temps libre, ceci par des expositions, kiosques ou plages (« spots ») d'information communautaire dans les médias électroniques écoutés par les jeunes etc... réalisés par des groupes de jeunes.	B
227	Que les organismes qui offrent des services de loisirs réduisent leurs tarifs habituels ou favorisent un échange de services pour permettre aux plus démunis, soit assistés-sociaux, chômeurs ou handicapés de s'intégrer dans les activités de loisirs.	B
228	Nous proposons que les subventions gouvernementales favorisent les projets soumis par les jeunes en fonction de leurs besoins, ainsi que les projets récréatifs qui, même s'ils sont à court terme, pourront continuer à être en opération et / ou à s'autofinancer après l'arrêt des subventions.	C
229	Que le bénévolat dans le temps libre soit considéré pour l'épanouissement de la personne, sans motivation de travail, ce qui n'empêche pas que l'expérience acquise par le bénévolat soit reconnue.	C
230	Briser la barrière des sexes au niveau des temps libres (culturel — femmes; sports — hommes) par une publicité de sensibilisation plus adéquate auprès des enfants en milieu scolaire et auprès de la population en général par les différents médias.	C
231	D'abord et avant tout consulter les jeunes pour savoir quoi faire et quoi leur offrir tout en tenant compte de leur capacité de prise en charge face à leurs activités de loisirs et améliorer la diffusion de l'information sur les groupes intervenant dans les domaines connexes au temps libre, auprès des jeunes. Ex: banque d'information affichage mass média tableau d'affichage.	A

Suites du sommet national	Thème
Qu'une nouvelle organisation permanente et non partisane démocratique, contrôlée par ses membres à tous les paliers, soit mise en place, qu'elle agisse comme porte-parole des jeunes pour pousser et faire avancer les recommandations issues au sommet et pour mettre en place les ressources qui aideront les jeunes à développer des moyens d'action pour défendre les intérêts des jeunes.	I
Que pour la mise en place de cette organisation, les délégué(es) à Québec aborderaient cette question et qu'advienne un consensus des délégués. Dès après la plénière générale, nous proposons que chacune des régions réunies délégation élise 5 représentants chargés de mettre en marche le projet et revenir dans les régions pour établir des modalités régionales, établir les objectifs de cette organisation et tenir des assemblées constituantes régionales qui créeront des organismes locaux indépendants qui seront regroupés dans une organisation nationale de concertation entre organismes de jeunes.	
Que les paliers régionaux mettent sur pied une plate-forme régionale pour les jeunes; caractéristiques:	
Même que pour l'association provinciale plus:	
— les amener à échanger sur leur situation	
— commencer petit (quartiers, villes, etc...)	
— susciter et coordonner des moyens d'action de masse	
comité chargé d'organiser une rencontre régionale pour vor à réaliser cette plate-forme.	
Qu'une nouvelle organisation permanente et indépendante des pouvoirs politiques soit mise en place qu'elle agisse comme porte-parole des jeunes pour pousser, faire avancer et appliquer les recommandations issues du sommet.	II
Que pour la mise en place de cette organisation, les délégué(es) à Québec abordent cette question et qu'advenant un consensus des régions sur le projet, les délégués plus tout autres jeunes reviennent dans les régions pour y organiser des réunions régionales afin d'établir des modalités régionales, élire des représentants (ceux-ci devront être âgés entre 15 et 30 ans), établir les objectifs de cette organisation et créer des organismes locaux indépendants qui seront regroupés dans une confédération nationale. Que soit formé un comité nationale de coordination provisoire de deux délégués par région. Les régions seront responsables de l'élection de ces délégués, élus au sommet, qui s'assureraient de la tenue des réunions régionales.	
Que se tienne, dans un délai de trois mois une réunion nationale qui établirait le mode de fonctionnement de l'organisation nationale (selon les voeux des régions).	
Qu'afin d'assurer l'autonomie des régions, les subventions, dons et autres revenus, soient versés aux instances régionales qui contribueraient au financement de la confédération. Ceci afin de s'unir pour s'en sortir.	
Que le sommet national prenne position en faveur des revendications du comité ad hoc des jeunes de l'estrie contre les préparatifs de guerres impérialistes.	
1- Nous dénonçons les attaques perpétuées par l'éditorialiste de la Tribune et par la police de Sherbrooke contre les jeunes militants le 23 et 24 juillet.	
2- Exigeons que les charges portées contre les trois jeunes soient retirés et les deux contraventions annulées.	
3- Exigeons que les jeunes puissent être complètement libres de s'opposer aux préparatifs de guerre des deux super-puissances et au recrutement des jeunes dans l'armée.	
4- Exigeons que le règlement municipal 2900 article 773, à l'effet d'empêcher la distribution de tracts; de la ville de Sherbrooke soit complètement retiré.	

	Suites du sommet national	*Thème*
	Qu'une organisation de jeunes, indépendante de l'État, agissant au niveau régional, large (groupes, organismes de jeunes et d'individus), démocratique, soit mise sur pied pour défendre les droits et les aspirations des jeunes et diffuser les idées des jeunes et entre autres celles mises de l'avant par les participants du Sommet Québécois de la Jeunesse et informer les jeunes sur les organismes dans lesquels il peuvent s'impliquer.	III
	Qu'on implante une organisation nationale qui serait indépendante de tout pouvoir politique (base autonome), avec des instances régionales basées principalement sur des organismes intervenant au niveau de la jeunesse, qui verront à la réalisation des objectifs d'un programme, dont l'objectif principal est: l'amélioration des conditions de vie des jeunes de 15 à 30 ans. A- Que des structures soient opérationnelles dès l'automne 1983. B- Que le programme soit accepté dan sl'hiver 1984. C- Que l'on prépare quelque chose pour l'année internationale de la jeunesse en 1985. D- Que le Sommet se perpétue aux deux ans minimum. Pour ce faire, se servir d'un comité de coordination régional élu par des délégués dans leur région dont les tâches seraient: — Mettre en application les propositions du Sommet National. — Regrouper tous les jeunes sans exception et les organismes à la défense des jeunes existant. — Défendre les droits des jeunes. — Répandre toute information concernant les jeunes pour la rendre accessible aux jeunes et à la population en général.	IV
	A- Considérant que la jeunesse actuelle constitue une couche particulière de la société et qu'elle fait face à des problèmes, nous proposons la création d'un nouvel organisme permanent de la jeunesse, tant au niveau local, régional et national sur la base des revendications propres à ce groupe. Cet organisme sera indépendant dans ses structures décisionnelles des partis politiques, des gouvernements, des syndicats ou groupes financiers. Cet organisme agira comme: 1- Porte-parole des jeunes et des organismes de jeunes de chacune des régions. 2- Promoteurs des recommandations issues du Sommet. 3- Instigateur des ressources qui aideront les jeunes et les organismes de jeunes à développer des projets et à obtenir des subventions en vertu des programmes déjà existants ou qui seront créés. 4- Catalyseur pour favoriser le sentiment d'appartenance du jeune à son milieu tant scolaire que social ou autre. De plus, cet organisme devra inclure les jeunes de niveau secondaire où nous constatons une lacune et un besoin. Cet organisme pourra avoir des liens directs avec les organismes en place qui défendent les mêmes intérêts de façon à éviter le dédoublement et à mieux avancer. B- Que la mise en place de cet organisme soit confiée à l'organisation actuelle du S.J.Q. C- Qu'afin d'assurer l'autonomie des régions, les subventions, dons et autres revenus soient versés aux organismes régionaux.	V

	Suites du sommet national	*Thème*
	Qu'on mette sur pied une nouvelle organisation nationale, indépendante des pouvoirs politiques (base autonome), ouverte à tous jeunes indépendamment de leur religion ou opinion politique, avec des instances régionales basées principalement sur des organismes intervenant au niveau des jeunes, qui verront à la réalisation des objectifs d'un programme dont l'objectif principal est: l'amélioration des conditions de vie des jeunes de 15 à 30 ans. A- 1er mandat de concrétiser les mandats du S.Q.J.: B- Que des structures soient opérationnelles dès l'automne 83; C- Que le programme soit adopté dan sl'hiver 84; D- Que le comité organisateur composé de deux (2) responsables par région nommé en plénière régionale (par région) dimanche le 21 août.	VI
	Que soient mises en place, par des jeunes, de nouvelles organisations permanentes et indépendantes de tous partis politiques et des entreprises privées, au niveau régional et provincial. Qu'elles agissent comme porte-parole des jeunes pour faire avancer les recommandations issues du Sommet et pour mettre en place les ressources qui aideront les jeunes à développer des projets et à obtenir des subventions en vertu du programme (projet d'emploi) qui sera créé. À la plénière générale, qu'on élise des groupes de représentants(es) régionaux en vue d'en assurer la représentativité. Tous les jeunes en accord avec les objectifs de la nouvelle organisation, indépendamment de leur sexe, race, religion, langue, affiliation politique pourraient participer à la gestion et aux activités organisées par ce nouveau regroupement. Le mandat de ces organisations serait: — Informer et sensibiliser les jeunes; — Les amener à échanger sur leur situation; — Commencer petit, quartier, ville, etc. — Susciter et coordonner des moyens d'actions de masse; — Au cours de l'année 83 mettre sur pied un comité chargé d'organiser une rencontre régionale des jeunes pour voir à réaliser cette plate-forme; cette rencontre régionale devra avoir lieu avant le premier janvier 1984. Mandats supplémentaires: Niveau national. — Revendiquer d'abord des emplois décents pour tous et toutes et / ou garantir un revenu minimum garanti. — Respecter les acquis des autres travailleurs. — Mettre sur pied des sous-comités spécifiques en fonction des besoins identifiés et priorités (droits des détenus(es) etc) — Collaborer avec les autres organismes qui ont des actions similaires. — Dénoncer les interventions de l'État qui vont à l'encontre des intérêts des jeunes. — Dénoncer le service canadien de renseignement de sécurité (SCRS). Niveau régional. — Mettre sur pied une plate-forme régionale.	VII

	Suites du sommet national	*Thème*
	Qu'on mette sur pied une organisation nationale, indépendante des pouvoirs politiques (base autonome), avec des instances régionales autonomes supportées par des organismes de jeunes qui verront à la réalisation des objectifs d'un programme dont l'objectif principal est: l'amélioration des conditions de vie des jeunes. Les membres de cette organisation sont des jeunes à titre individuel.	VIII
	A- qu'à la plénière de dimanche, un comité constitué d'un délégué par région soit élu par celle-ci, pour établir les bases de l'organisation. Le mandat de ce comité s'étendra jusquà l'assemblée de fondation qui devra se tenir d'ici un an.	
	B- que les structures soient opérationnelles dès l'automne 1983.	
	C- que son programme de base soit celui adopté au S.Q.J.	
	Nous mandatons le Premier Ministre de Québec de voir à la réalisation d'au moins 20% des propositions issues de chacun des thèmes du SQJ (national) d'ici 1985, en tenant compte obligatoirement des priorités fixées à chaque niveau régional avec la collaboration des comités régionaux formés des délégués du sommet national.	IX
	Les comités régionaux organisent périodiquement des rencontres pour informer les jeunes de leur région des suites au sommet national et régional, et s'organiseront pour favoriser la collaboration et l'implication des jeunes de leur région et ce de façon non élitiste.	

Le procès-verbal de la plénière générale

Dans ce procès-verbal vous trouverez pour chaque thème les propositions adoptées (ou rejetées) par l'assemblée de la plénière générale.

Pour chaque thème, les sous-thèmes ne figurent pas dans l'ordre alphabétique. Le chiffre est celui du numéro de la proposition tel que noté dans le rapport des plénières de thème.

À la section « Suites du sommet national », vous trouverez celle des propositions qui a été retenue, après leur classement par ordre de priorité par les participants.

Le temps est au beau, bonne conclusion!

Procès-verbal de la plénière générale du Sommet national du Sommet québécois de la jeunesse

Tenue à L'université Laval
le 21 août 1983

Président d'assemblée: Gérald Trottier

Secrétaire: Lise Bilodeau

Jeunes et pouvoir

La communication

1 Attendu que nous, les jeunes, sommes souvent isolé(e)s dans nos interventions,

Attendu que le fait que les jeunes soient moins bien informé(e)s et aient moins de possibilités de s'exprimer entraîne la neutralisation de leur capacité de décision,

Attendu que nous sommes lié(e)s au silence,

Attendu qu'il existe plusieurs médias ou formes de communication s'adressant aux jeunes, mais que ceux (celles) n'ont pas nécessairement de contact entre eux(elles),

Attendu que les sommets régionaux ont fait ressortir l'importance du manque d'informations pour les jeunes et du manque de communication inter-jeunes,

Nous proposons la formation d'un comité de communication nationale pour et par les jeunes ayant comme principal mandat :

Faire un inventaire des médias de communications existants pour les jeunes dans les différentes régions (ex. émission à la radio communautaire du haut du bas du Fleuve, troupe de théâtre pour les jeunes, journal étudiant du Cégep de Balnvil ...);

Pallier aux lacunes en matière de communication pour jeunes en créant de nouvelles formes de communications où le besoin est présent,

Établir une coordination nationale dans le but de favoriser la communication inter-jeunes,

Favoriser la diversité des moyens de communications (ex. théâtre, impro, cinéma, vidéo, carricature, musique, etc)

Structure:

Qu'à partir du Sommet Québécois de la Jeunesse soient nommés des gens intéressés ou travaillant déjà en ce sens dans leur coin de pays dans chacune des régions du Québec. À défaut de représentation d'une région, que les représentants du Sommet dans les régions identifient les gens intéressés.

L'initiative d'un comité de communication se veut basée sur des structures régionales fortes et autonomes.

Le dépôt de la proposition est proposé par Jacques Bergeron, secondé par Yannick Crépeau

Le dépôt est adpoté à la majorité

École

2 Dans le but de favoriser les projets pédagogiques qui développent un esprit d'initiative collectif des étudiant(e)s, tel l'élaboration des plans de cours, des initiatives personnelles reliées au cours,

Nous proposons que les activités para-scolaires complétant la formation scolaire soient accrédités comme un cours complémentaire et / ou obligatoire selon le cas et que l'association étudiante puisse avoir au moins 1 heure / semaine et que cette période soit déterminée par A.G.E. (pour informer et discuter de la pédagogie, des droits des étudiants) et de leur place dans l'école.

Adopté à la majorité

Travail

3 Attendu que les jeunes de 18-29 ans constituent une grande partie des chômeurs(euses), nous proposons que les gouvernements fédéral et provincial inscrivent comme priorité l'élaboration d'une politique de plein emploi pour chaque secteur d'activité.

Qu'il soit envisagé comme type de solution possible:

1 Que les entreprises qui tentent l'expérience coopérative bénéficient de subventions et d'aide technique, provenant des gouvernements tant fédéral que provinciaux;

2 Que lorsqu'une usine va fermer, ou ferme ses portes, le gouvernement provincial étudie, favorise et subventionne la réorganisation de celle ci là où c'est possible afin que les travailleurs(euses) deviennent cogestionnaires. Pour obtenir ces subventions gouvernementales, l'entreprise devra avoir comme pré-requis d'intégrer des principes d'autogestion afin qu'une participation accrue des travailleurs(euses) soit possible à la gestion de l'entreprise.

Adopté à la majorité

L'exercice du pouvoir

4 Attendu que les jeunes doivent compter sur leurs propres initiatives plutôt que sur celles des gouvernements pour améliorer leur situation;

Que nous devons revendiquer notre place là où le décisions prises nous concernent;

Que la centralisation des pouvoirs néglige fortement les intérêts des jeunes;

Que les jeunes sont mal représentés dans le système actuel;

Que nous croyons à une société aux pouvoirs décentralisés où les jeunes peuvent participer directement aux décisions politiques;

Que la jeunesse est, elle aussi, pluraliste dans ses idéologies et intérêts;

Qu'il se dessine un large consensus au niveau des propositions en faveur de la décentralisation du pouvoir.

Nous proposons:

1 Que la participation de la jeunesse au niveau du pouvoir décisionnel fasse partie intégrante des organismes et structures qui la concernent en vue d'amorcer une démarche de décentralisation et participation accrue des jeunes aux différentes instances du pouvoir;

2 Qu'un mécanisme de consultation permanente incluant le recours au référendum local ou régional sur demande des groupes de communautés ou d'individus touchés par les décisions d'intérêt local, régional ou national soit inclus dans ce système afin que le mécanisme décisionnel valorise la participation de tous.

Adopté à la majorité

Divers

5 Nous proposons que notre société doit être fondée sur la reconnaissance de la solidarité des jeunes de toutes les communautés culturelles et linguistiques minoritaires, car c'est la responsabilité des jeunes d'aujourd'hui de faire respecter ces droits à la différence pour en arriver à prouver que la société de demain ait un degré de maturité plus élevé et vive davantage en harmonie.

Adopté à la majorité

Droits des minorités

6 Nous proposons que d'une part le montant des prestations du Bien être social pour les 18-30 ans soit au même niveau que pour les 30 ans et plus. On dénonce le fait que le régime d'assistance sociale maintient l'ensemble des assistés sociaux sous le seuil de la pauvreté. Et d'autre part, nous proposons qu'il n'y ait pas de discrimination dans l'assistance sociale sur la base conjoint - conjointe qui entraîne des coupures de 10 $ par personne en bas de 30 ans. Par contre, cette mesure ne devrait pas être considérée comme une solution au chômage, mais bien une mesure d'équité sociale incitant le gouvernement à une politique de plein emploi. Et qu'une pétition circule dans l'ensemble de la population pour défendre cette proposition.

Adopté à la majorité

Le travail

Politique d'emploi

32 Nous revendiquons des emplois permanents, valorisants, décents qui ne soient ni dans l'armée ni dans le service civil. Nous revendiquons un revenu décent garanti pour les travailleurs, les assistés sociaux et les étudiants. Nous revendiquons la hausse des prestations des services sociaux, c'est-à-dire que tous ceux qui reçoivent du Bien-être social reçoivent 403 $ au moins et qu'il n'y ait plus de discrimination pour les moins de trente ans. Que ces prestations soient régulièrement indexées au coût de la vie et versées sans égard à l'état marital des bénéficiaires.

Le dépôt de la préposition est proposé par Michel Le Comte, secondé par Martin Gingras

Le dépôt est rejeté

La proposition est adoptée à la majorité

Organisation du travail

33 Contre la discrimination dans l'emploi:

a) Que les travailleurs(euses) non syndiqué(e)s bénéficient d'une protection plus efficace (salaires, congés, avantages sociaux).

b) Que les conditions des travailleurs(euses) à temps partiel soient les même que ceux à temps plein.

c) Qu'on augmente le salaire minimum des moins de 18 ans au même seuil que les 18 ans et plus.

d) Qu'on assure le respect du principe d'égalité pour faire disparaître les inégalités sexistes et les ghettos d'emploi pour les femmes ainsi que la reconnaissance du droit au travail pour les jeunes immigrant(e)s non reçu(e)s par le gouvernement.

e) Que cesse la discrimination à l'embauche sur le critère de l'expérience par la recherche d'alternatives à l'expérience des jeunes.

Adopté à la majorité

Divers

34 Que le Sommet revendique un budget alloué à la jeunesse et que ce budget soit réparti dans les 16 régions identifiées aux sommets régionaux sur une base du nombre de jeunes par région pour créer du travail, favoriser la créativité. Ce fonds sera géré localement par un groupe représentant les organisations populaires et communautaires et associations étudiantes. Les projets devront principalement servir les plus démunis, par liste de priorité (assisté sociaux, délinquants, prisonniers, etc).

Vote	*Pour*	*131*
	Contre	*169*
	Abstention	*32*

Rejeté

Mouvements sociaux

Question nationale

57 Que le Sommet Québécois de la Jeunesse se prononce pour l'indépendance du Québec dans une démocratie respectant totalement les droits et libertés de la personne et dans un modèle de société basé sur l'écologie, le pacifisme, le communautarisme et l'humanisme. La réalisation de l'indépendance ne serait pas nécessairement l'oeuvre d'un parti politique déjà existant

Le président refuse une motion de dépôt de la proposition, parce qu'annoncée après le temps de parole de la participante

Sylvain Sauvé, secondé par Jacques Bergeron, en appelle la décision du président
La décision du président est maintenue par la majorité des participant(e)s

Vote sur la proposition

Pour	*190*
Contre	*251*
Abstention	*59*

Rejeté

Guy Jolicoeur propose un changement dans les procédures de la plénière. Le président refusant de changer les procédures, Guy Jolicoeur en appelle de la décision du président

Vote	*Pour*	*184*
	Contre	*175*
	Abstention	*26*

La décision du président est maintenue

Mouvements sociaux

Pacifisme

58 Nous proposons qu'on vienne le plus tôt possible au désarmement total et que les sociétés québécoise et canadienne articulant sur la scène internationale une politique de concertation pour un pacifisme mondial. Pour ce faire, nous exigeons le retrait immédiat du Canada de l'OTAN et de NORAD, l'interdiction des missiles Cruise au Canada et que le Québec et que le Canada soient déclarés ZLAN (Zone libre d'armes nucléaires). Que chaque jeune du Sommet Québécois de la Jeunesse se joigne à des mouvements pacifistes et organise dans son milieu une section régionale qui organisera des moyens d'actions comme films, manifestations, pièces de théâtre, pétitions, lettres aux gouvernements, kiosques d'information, lettres envoyées aux deux paliers de gouvernement expliquant les positions du Sommet Québécois de la Jeunesse face au désarmement.

Adopté à la majorité

Écologie

59 Développer localement des groupes écologiques dont les tâches sont d'identifier les problèmes de leur région, d'y chercher des solutions et de sensibiliser la population par des séances d'information ou par l'introduction de cours d'écologie dans les programmes scolaires. Maximiser la communication entre ces organisations en formant un comité de coordination qui liera ces mouvements locaux en vue de former un réseau solidaire pour une action concertée à l'échelle nationale, dont la démarche pourrait concorder avec l'éclosion d'un Parti Vert.

Adopté à la majorité

Problèmes sociaux

Organisation communautaire

103 Nous proposons un programme orienté vers des coopératives jeunesse avec objectif d'auto-financement, dans les cinq premières années. Ces coopératives seraient créées et gérées majoritairement par les jeunes. Les conseils d'administration régionaux comprendraient

des jeunes,

des représentants régionaux,

des agents socio économiques,

des organismes communautaires jeunesse reconnus.

Adopté à la majorité

Autres problèmes sociaux

104 Offrir de l'aide directe aux jeunes en les informant sur les services d'aide et en créant plus de ressources telles que l'hébergement et les centres de prévention (toxicomanie, suicide, personnes battues) et en maintenant ceux déjà existants (associations telles parents secours, grand frère, grande soeur, etc...) afin de combattre l'anonymat et favoriser le regroupement.

Adopté à la majorité

Problèmes reliés à l'école et à la famille

105 Il est proposé qu'il y ait des intervenants sociaux dans toutes les écoles, que les disponibilités de ces intervenants soient plus adéquates et davantages adaptées aux besoins des jeunes.

Amélioration des services offerts par les établissement scolaires, par exemple heures d'ouverture de la bibliothèque, utilisation du matériel et de plus offrir ces services à la communauté.

Adopté à la majorité

Besoin en information

106 Il est proposé que le bottin téléphonique de chaque région contienne une section ressource jeunesse du Québec.

Adopté à la majorité

Problème reliés à l'emploi

107 Abolition des politiques discriminatoires en ce qui concerne les prestations d'aide sociale pour les moins de 30 ans, en plus de l'indexation au coût de la vie.

Concordance

Divers

108 Favoriser le regroupement des différents groupes de jeunes (étudiants, chômeurs, travailleurs, assistés sociaux etc...) afin d'acheminer leurs revendications et défendre leurs droits.

Concordance

Organisation communautaire

109 Que les jeunes puisse siéger sur les conseils d'administration des organismes mis à leur disposition et avoir accès à tous les niveaux décisionnels.

Adopté à la majorité

Autres problèmes sociaux

110 Que le ministère des Affaires sociales adopte une politique de lutte contre le suicide qui puisse s'appliquer à l'ensemble du territoire, qui tienne compte des disparités régionales, soit élaborée et mise en fonction dans les plus brefs délais.

Cette politique aurait comme but premier l'implantation de centres de prévention du suicide dans toutes les régions du Québec. Ces centres auraient comme mission entre autres de sensibiliser la polulation, de former et de sensibiliser les intervenants de première ligne, d'identifier les groupes à haut risque et d'intervenir auprès de ces groupes; de coordonner la prise en charge auprès de ces groupes; de coordonner la prise en charge et le suivi. De plus, ces centres coordonneraient la prévention du suicide dans leur région de concert avec les autres intervenants: Hôpitaux, service de police, cliniques psychiatriques, centres des services sociaux, C.L.S.C., Maisons de jeunes

Adopté à la majorité

Problèmes reliés à l'école et à la famille

111 Cours sur les rouages de la société renseignant sur les problèmes que nous pouvons rencontrer dans l'avenir, au niveau secondaire (école) afin d'apprendre à se débrouiller comme être social - sensibilisation au primaire sur le vécu au secondaire.

Rejeté

Jeunes et autonomes — Famille

L'apprentissage de l'autonomie

133 Dans l'optique de mieux être et de l'épanouissement de tous les membres de la famille, ceci respectueux de la diversité des réalités (familles monoparentales, bi-parentales).

Nous proposons:

Que l'accent soit d'abord mis sur l'information et la communication à l'intérieur et à l'extérieur de la famille par des mesures et des lieux d'échanges permettant une meilleure connaissance mutuelle.

Moyens d'actions:

a) Qu'il y ait implantation de cours adressés aux parents et / ou aux enfants, sur les relations interpersonnelles, la sexualité, communication.

b) Que les membres des familles se déterminent des temps de discussion et de rencontre dans lesquels ils pourront entre autres se faire part des réalités qui les distinguent, se laissant même le loisir d'aller sur le terrain de leur différence (parent à l'école, enfant au travail) et qu'à cette fin les institutions (école, travail) favorisent une telle pratique.

c) Que les médias (journaux, radio, T.V...) puissent, par l'intermédiaire de reportages et de messages publicitaires, contribuer à la connaissance de diverses réalités familiales et des problèmes s'y rattachant.

d) Qu'il soit statutairement décrété une année de la famille et que subséquemment demeure une semaine de la famille, toujours en respectant les différents modèles familiaux.

e) Que les quartiers, municipalités, régions disposent de lieux de rencontre, d'ateliers ayant pour objectif l'épanouissement familial.

Adopté à la majorité

Exercer son autonomie

134 Créer un organisme sur, par et pour les jeunes qui aurait pour fonction d'offrir une banque de données sur tous service déjà existants au Québec. Publiciser les dits services au niveau de chacune des régions, pour permettre à tous les jeunes, et ce de façon personnalisée, de connaître l'existence de ces services et ainsi d'en bénéficier selon leurs besoins. De plus celui-ci serait doté d'un centre de coordination à l'échelle nationale.

Le dépôt de la proposition est proposé par Pierre Boisjoli, secondé par Serge Landry

Le dépôt est rejeté

La proposition est adoptée à la majorité

L'apprentissage de l'autonomie

135 Afin de permettre une meilleure prise en charge du jeune par lui-même et lui donner un meilleur accès aux prises de décisions le concernant, nous proposons que soient mises en place des tables de concertation dans chacun des milieux où le jeune évolue.

Adopté à la majorité

Exercer son autonomie

136 Voulant mieux informer l'ensemble de la collectivité sur la question sexuelle (prévention, contraception, avortement, relation homme-femme, identité sexuelle, orientation sexuelle) désireux de développer une nouvelle stratégie relative à l'éducation sexuelle, nous proposons:

1. La création de scéances d'information populaire sur la question;
2. L'implantation de programmes d'éducation sexuelle à l'école qui favoriseraient entre autres l'implicaation parentale.

Le tout étant assuré par des spécialistes qui devront respecter la diversité des sources et la pluralité d'options relatives à cette question.

Adopté à la majorité

L'apprentissage de l'autonomie

137 Entendu que les jeunes et les adultes doivent pouvoir échanger sur leurs conditions de vie avec les mêmes droits. Nous proposons la création de lieux de rencontre favorisant ce type d'échange autant dans les milieux scolaires que les quartiers.

Adopté à la majorité

Exercer son autonomie

138 Nous proposons la diffusion d'informations concernant les droits sociaux et les services disponibles afin d'utiliser ou d'améliorer les ressources déjà en place et de créer les services manquants (ex: promotion d'emploi tel que: éducateurs-trice de rue, etc...)

Adopté à la majorité

L'apprentissage de l'autonomie

139 Nous proposons que le système éducatif accorde autant d'importance au développement physique, moral et social de l'individu qu'à sa formation académique tout en favorisant des projets constructifs, créatifs, et productifs où les enfants peuvent travailler dans un but concret.

Adopté à la majorité

Exercer son autonomie

140 Nous proposons de faciliter l'obtention des prêts bancaires et d'octrois gouvernementaux pour les jeunes qui ont l'intention ferme de créer des emplois.

Adopté à la majorité

Place de l'étudiant(e) dans l'école

Organisations étudiantes

146 Considérant que l'école ne doit pas échapper au contrôle de ses usagers, nous proposons que les étudiants soient présents sur tous les comités décisionnels et consultatifs. Ces représentants seront nommés par l'assemblée générale des étudiants ou par des instances décitionnelles de l'association devant lesquels ils sont redevables.

Adopté à la majorité

Pédagogie

147 Il est proposé d'adapter la pédagogie à la réalité sociale et aux besoins de l'étudiant, essentiellement, lui donner les outils d'intervention, d'adaptation et de réflexion critique sur son milieu afin de combler les besoins suivant: acquérir des connaissances, aider l'étudiant de façon prsonnalisée, répondre à ses problèmes d'identification, trouver ses valeurs ainsi qu'apprendre à vivre en groupe, développer sa créativité, son sens de l'initiative et des responsabilités, son esprit critique et développer son appartenance à son institution.

1 Que soit instauré en fonction des ressources de chaque milieu, école, institution, un mécanisme efficace par lequel les étudiants pourront être consultés et exprimer leurs besoins au niveau des cours.

2 Que les professeurs réfèrent aux spécialistes compétents (orienteurs, psychologues, psycho-éducateurs, ortho-pédagogues, animateurs de pastorale) les étudiants qui en ont besoin.

3 Favoriser le travail d'équipe, développer l'esprit de coopération.

4 Développer un nouveau cours, universel, adapté au niveau primaire et secondaire portant sur la formation de la personne, ses droits et responsabilité humaines et sociales.

5 Que de façon générale, les professeurs et intervenants pédagogiques développent la créativité, l'initiative et l'esprit critique, soit en développant des écoles parallèles, ou en dispensant les étudiants de certaines matières pour développer ces choses.

6 Ouvrir l'école à son quartier par l'instauration de politiques d'accessibilité des ressources physiques et humaines, où l'étudiant serait sollicité pour y intervenir et organiser ces activités para-scolaires externes à l'école.

7 Que les professeurs mis en disponibilité soient incités à se recycler dans de nouveaux domaines et qu'ils réintègrent par la suite leur école afin de permettre aux autres de se recycler à leur tour.

8 Que le nombre d'étudiants par groupe soit au maximum de 25.

Adopté à la majorité

Système d'éducation et besoins des étudiants

148 Refusons que les écoles servent de lieu de recrutement pour l'armée ou tout autre genre de service civil obligatoire ou « volontaire » et nou nou opposons à l'utilisation de l'école à des fins militaires ou para-militaires.

Adopté à la majorité

Condition féminine et masculine

Changement des structures sociales

169 Au niveau de l'éducation, nous exigeons : une éducation et une formation professionnelle favorisant une orientation non-traditionnelle pour les femmes et les hommes, des mécanismes qui devront faire prendre conscience aux professeurs, éducateurs et éducatrices, intervenants et intervenantes auprès des jeunes, des stéréotypes et de l'éducation sexiste qu'ils et qu'elles véhiculent, que des cours d'auto-défense intégrés aux cours d'éducation physique au primaire et au secondaire qu'ils soient donnés par des femmes et pour des femmes et d'autre part que soient organisés partout à travers le Québec de tels cours gratuitement ou à un coût minimal, que les cours de morale soient remplacés par des cours de condition humaine traitant entre autre des problèmes écologiques, sociaux et des relations hommes-femmes, femmes-hommes attendu que les manuels scolaires contribuent à perpétuer les comportement stéréotypés, nous appuyons la reformulation de nos instruments pédagogiques présentement en cours.

Adopté à la majorité

Avortement et contraception

170 Afin que soit respecté le choix personnel, nous demandons de rendre l'avortement libre, légal et accessible à toutes les femmes dans chaque région, gratuitement et dans des conditions saines dès janvier 1984 étant donné l'urgence du dossier.

Adopté à la majorité

La violence faite aux femmes

171 De façon à enrayer la violence sous toutes ses formes et par là on entend le non-respect de la ou sa personne, nous proposons trois types d'éducation :

1. À l'école, cours sur la réalité féminine et masculine (dès le primaire) adapté à l'âge.
2. Susciter et orienter les regroupements d'hommes vers la conscientisation de leur condition, de concert avec les groupes de femmes de leur condition.
3. Utilisation des mass médias pour une information commune et concertée masculine et féminine dans le quotidien.

Adopté à la majorité

Avortement et contraception

172 Par le biais de pièces de théâtre, de chroniques féministes et masculinistes dans les médias ou d'autres moyens d'expression que soient dénoncés les stéréotypes concernant la place de la femme et de l'homme dans la société et que soient présentées des alternatives qui répondent vraiment à leurs désirs.

Adopté à la majorité

Changement des structures sociales

173 Au niveau du travail, nous exigeons qu'à travail égal, il y est salaire égal, le droit au travail à temps plein, que soit élaborée une politique d'action positive à l'embauche pour les femmes dans les secteurs privés et publics, que soit reconnu le travail industriel fait à domicile, que le travail domestique soit reconnu socialement, que soit facilité le recyclage des personnes ayant dû effectuer pendant un certain temps le travail domestique, des congés de maternité ou d'interruption de grossesse pour les travailleuses remboursés à 100% sans tracasseries administratives, et pour les étudiantes, des ajustements possible, un réseau gratuit de garderies contrôlées et gérées conjointement par les usagers, travailleuses et travailleurs de ces garderies qui devraient se trouver en milieu de travail, scolaire, résidentiel, et ce, à toute heure de la journée et tous les jours de la semaine

Adopté à la majorité

Avortement et contraception

174 Nous voulons que l'on offre des ateliers « condition humaine » dès le début du niveau secondaire animés par des personne-ressources touchant des situations sociales tels la contraception, la liberté sexuelle, la violence, les droits de la personne, etc dès septembre 1984

Adopté à la majorité

Divers

176 Dans le cadre des cours d'éducation sexuelle, que soit intégré un volet sur l'homosexualité comme réalité sexuelle existante
De plus, diffuser à travers les médias populaires la réalité homosexuelle racontée par elles et eux-mêmes est aussi essentiel

Adopté à la majorité

École et marché du travail

Politique d'emploi

198 Révision des règles d'attribution du Bien être social quant on pense à l'âge et aux critères d'admissibilité

Moyen d'action:

Abolir la discrimination pour les moins de 30 ans

Concordance

Des participants demandent que la proposition 155 se lisant comme suit

« Attendu que les organisations étudiantes sont l'outil pour transformer l'école et défendre nos droits et que ces organisations doivent être autonomes, nous nous proposons en faveur de la loi 32, mais contre toute mesure visant à créer un cadre de contrôle sur les mouvements étudiants de la part de l'État »

soit retirée du rapport sur la plénière de thème « Place de l'étudiant dans l'école », n'ayant pas été votée au cours d'un sommet régional

Après vérification, le président décide de garder la proposition 155 dans le rapport

Normand Lalonde, secondé par Richard Roy, en appelle de la décision du président

Vote *Pour* *132*
Contre *201*
Abstention *44*

La décision du président est rejetée. La proposition 155 sera donc enlevée du rapport final

Changer l'école

199 Accessibilité aux études

Pour une école accessible à tous, sans qu'il n'y ait aucune discrimination, qu'elle soit raciale, sexuelle, religieuse, politique ou autre, que l'école soit gratuite pour tous

Le dépôt de la proposition est proposé par Michel Le Comte, secondé par Philippe Boudreau

Le dépôt est adopté à la majorité

Changer l'école

200 Que les institutions de niveau secondaire, collégial et universitaire aménagent à l'intérieur des cours et des programmes d'enseignement des possibilités pour que l'étudiant accélère acquière une formation pratique qui lui permettra de mieux assimiler ses connaissances théoriques et facilitera la transition entre sa période de formation et le marché du travail. L'expérience pratique acquise devra être reconnue par l'employeur sans mettre en jeu des postes d'employés réguliers.

Adopté à la majorité

Changer l'école

201 Que le ministère de l'Éducation, les institutions d'enseignement et les syndicats reconnaissent aux étudiants le droit d'évaluer périodiquement la pédagogie de leurs professeurs. Les résultats de cette évaluation devraient être communiqués à l'enseignant par un groupe d'étudiants de l'institution et en présence du syndicat.

De plus, ces résultats devraient être pris en considération par les partis déjà nommés afin d'apporter les correctifs nécessaires dans les cas où la pédagogie de l'enseignement est déficiente.

Adopté à la majorité

Changer l'école

202 Que les moyens financiers ne soient pas une entrave à l'éducation et cela par une accessibilité accrue et universelle aux prêts et aux bourses et que le système de remboursement au niveau des prêts étudiants soit calculé autant par rapport au salaire net qu'au montant total de la dette à rembourser.

Adopté à la majorité

Politique d'emploi

203 Afin de stimuler la création d'emplois permanents, nous favorisons la création de nouvelles entreprises en fonction des besoins régionaux, sans privilégier de secteurs précis, par l'octroi de groupes d'aide technique disponibles sans frais tels :

1 l'expertise des fonctionnaires;

2 les personnes ressources dans les universités (étudiants et professeurs);

3 garanties financières des gouvernements.

Adopté à la majorité

Temps libre

Création et utilisation des ressources humaines et matérielles

218 Afin de permettre aux jeunes de se réunir et de s'impliquer dans un milieu de vie valorisant répondant à leurs besoins au sujet des activités de loisirs, culturelles ou communautaires et devenir moins consommateurs, plus critiques, plus autonomes. Il faut que les jeunes disposent de ressources matérielles, techniques, humaines et financières favorisant la prise en charge par tous les jeunes et qu'ils se dotent d'outils et aient les facilités nécessaires pour s'organiser à tous les niveaux.

Adopté à la majorité

Création et utilisation des ressources humaines et matérielles

219 ***Principes d'interventions:***

a) Que le soutien au fonctionnement soit effectué par les jeunes de 15 à 29 ans favorisant la prise en charge des jeunes par les jeunes à tous les niveaux sans notion d'élitisme et avec un fonctionnement égalitaire (maison de jeunes, groupes d'activités para scolaires)

b) Que l'on favorise l'échange et la concertation au niveau local entre les différents groupes pour une meilleure utilisation des ressources et que les jeunes soient délégués dans les structures.

c) Que l'on favorise l'échange et la concertation au niveau régional et / ou national entre les groupes affinitaires oeuvrant en temps libre.

Adopté à la majorité

Loisirs de consommation vs Loisirs de participation

220 En tenant comte des besoins particuliers des jeunes de 15 à 17 ans dans leur région, en province et des jeunes en général de tous les milieux et dans toutes les régions:

Nous proposons que les intervenants (famille, école, organisme) valorisent la créativité chez les jeunes et encouragent leurs réalisations en les aidant par des moyens techniques et physiques plutôt que de les inciter à consommer davantage.

Adopté à la majorité

Divers

221 Que les chômeurs(ses) et assistés sociaux ou assistées sociales jeunes, en collaboration avec les services municipaux, mettent sur pied un lieu de rencontre pour se réunir soit pour s'aider ou pour permettre une meilleure communication et surtout pour créer des projets qui permettent la création dans l'emploi du temps libre.

Adopté à la majorité

Création et utilisation des ressources humaines et matérielles

222 Que les différents paliers de gouvernement soutiennent des groupes de jeunes qui travaillent déjà à l'implantation et au développement d'un réseau de Centre d'information et d'animation jeunesse présent partout au Québec. Ce réseau devra être rendu accessible par des lignes téléphoniques gratuites et par un plan de communication outillé.

Adopté à la majorité

Loisirs de consommation vs Loisirs de participation

223 Que les intervenant(e)s en milieu scolaire favorisent la créativité chez les jeunes en aménageant ou en mettant sur pied des structures (à l'élémentaire et au secondaire) favorisant le sens des responsabilités chez les jeunes (une éducation à l'initiative, et particulier en cours sur les droits et les pouvoirs de chaque citoyen(ne) à l'égard du temps libre).

Adopté à la majorité

Suites du sommet national

II Qu'une nouvelle organisation permanente et indépendante des pouvoirs politiques soit mise en place, qu'elle agisse comme porte parole des jeunes pour pousser, faire avancer et appliquer les recommandations issues du Sommet

Que pour la mise en place de cette organisation, les délégué(e)s à Québec abordent cette question et qu'advenant un consensus des régions sur le projet, les délégué(e)s plus tout autre jeune reviennent dans les régions pour y organiser des réunions régionales afin d'établir des modalités régionales, élire des représentants (ceux ci devront être âgés entre 15 et 30 ans), établir les objectifs de cette organisation et créer des organismes locaux indépendants qui seront regroupés dans une confédération nationale. Que soit formé un comité national de coordination provisoire de deux délégué(e)s par région. Les régions seront responsables de l'élection des ces délégué(e)s, élu(e)s au Sommet qui s'assureraient de la tenue des réunions régionales

Que se tienne, dans un délai de trois (3) mois, une réunion nationale qui établirait le mode de fonctionnement de l'organisation nationale (selon le voeux des régions)

Qu'afin d'assurer l'autonomie des régions, les subventions, dons et autres revenus soient versés aux instances régionales qui contribueraient au financement de la confédération. Ceci afin de s'unir pour s'en sortir

Que le sommet national prenne position en faveur des revendications du comité ad hoc des jeunes de l'Estrie contre les préparatifs de guerre impérialiste

1 Nous dénonçons les attaques perpétuées par l'éditorialiste de la Tribune et par la police de Sherbrooke contre les jeunes militants le 23 et 24 juillet

2 Exigeons que les charges portées contre les trois (3) jeunes soient retirées et les deux contraventions annulées

3 Exigeons que les jeunes puissent être complètement libres de s'opposer aux préparatifs de guerre des deux super puissances et au recrutement des jeunes dans l'armée

4 Exigeons que le règlement municipal 2900, article 773, à l'effet d'empêcher la distribution de tracts, de la ville de Sherbrooke soit complètement retiré

Pour faciliter le débat, la proposition a été scindée après « Ceci afin de s'unir pour s'en sortir »

Partie 1 Adopté à la majorité

Liste

Conseil

Comités

Employés-es

Membres du Comité d'administration

Ont siégé au Conseil d'administration

Exécutif

Pierre Noreau — Président
* Normand Lapointe
* André Marcoux
* Sylvain Fortier
Jacqueline Dubé
Jean Baillargeon
François Houle
Julie Morency
** Ginette Sauvé
Edith Poulin

Robert Ladouceur
* Yves Guérard
Pierre Anctil
* Johanne Fortin
Brigitte Fortin
* Jacques Gauthier
André David
Lyne Gingras
Diane Girard
François Lemieux
André Noël
André Bernier
Gilles Guénard — Président d'assemblée

* En fonction au 30 septembre 1983
** En fonction au Conseil d'administration au 30 septembre 1983

Membres du Comité de vérification et de gestion

Roger Galipeau — Président
* Claude Lafrance
* Normand Lapointe
Pierre Bourgault

Serge Lessard
Benoit Cyr
Jean Claude Coutu
Jean Pronovost

* En poste au 30 septembre 1983

Membres du Comité des amis-es

Léon Dion — Président
Marcel Aubut
Véronique Béliveau
Marie-Andrée Bertrand
Pierre Bibeau
Raymond Blais
Claire Bonenfant
Maurice Champagne-Gilbert
Jean-Pierre Charbonneau
Fernand Daoust
Claude Dauphin
Abbé Gérard Dion
Richard Drouin
Ghislain Dufour
Fernand Dumont
Louis Dussault
Andrée Ruffo
Jacques Tellier

Louise Forestier
Elizabeth Gagnon
Roger Galipeau
Louise Galipeau-Moisan
Raymond Garneau
Michel Jasmin
Ambroise Lafortune
Jean Lapierre
Roch Lasalle
Père Georges-Henri Levesque
Gaston L'heureux
Jean-Guy Paquet
Jean Pelletier
Anne-Claire Poirier
Jacques Proulx
Michel Rivard
Claude Raymond
Jacques Grand'Maison

Membres du Comité des amis-es (suite)

Jean Noël Tremblay
Luciano Dorotéa
Stanislas C. Goldbloom
Simonne Monet Chartrand
Jacques Hébert
Claude St-Jean
Jean Louis Roy
Jacques Dufresne

Employés-es de la Corporation du Sommet québécois de la jeunesse Inc.

Pierre Bourgault - Responsable général
Sylvie St-Cyr
Élise Gariépy
Fernand Laberge
Lucie Villeneuve
Francine Sorel
Monique Demers
Richard Côté
Pierre St-Arnaud
Harold Leclerc
Dominique Tremblay
Suzie Jacques
Jocelyne Vautour
Daniel Pressé
Gilles Berthet
Louiselle Roy
Luc Rouleau
Philippe Gauthier
Serge Paquet
Réjean Côté
André Gagnon
Roseline Cloutier
Danielle Choquette
André Labrie
Jean-Maurice Meilleur
Sylvie Lambert
Vincent Therriault
Gisèle Robert
Chantal Hudon
Nicole Morency
Christine Chabot
René Desharnais
Normand Maletto
Bernard Ouimet
Luc Ouellet
Mario Guilbert
Micheline Potvin
Christine Turgeon
Gina Savard
Jean-François Chabot
Lise Levasseur
Chrystine Painchaud
Martine Pouliot
Peter Dash
Dominique Garneau
Marcel Dubé
André David
France Asselin
Carole Jobin
Michel Leroux
Tracie Ann Mines
James Thibodeau
Diane Charbonneau
Guylaine Fafard
Louis-Marc Chiasson
Jean-Claude Lavergne
Michel Laporte
Maryse Deland
Hélène Tremblay
Denis Baril
André Delisle
Marie-Claude Lanoue
Lise Bilodeau
Serge Lessard
Louise Fontaine
Benoit Leblanc
Jean-François Viau
Yvan Martineau
Rémi Fraser
Jean-François Savard
Michel Bédard
Daniel Veniez
Danielle Carbonneau
Pierre Marcoux
Judes Nadeau
Marie-Louise Vallée
Francine Bernard
Eve Laferrière
Gaston Lavoie
Marcelle Bastien
Sylvine Fraser
Johanne Aubry
Odette Isabel
Thi Thao Vo
Françoise Masse
Gilles Lacharité
Pierre Dubé
Denis Taillefer
Gabriel Bissonnette

MANIFESTE D'INTERVENTION DE LA JEUNESSE

Nous avons de 15 à 29 ans. Nous voulons être les bâtisseurs de notre avenir.

Nous ne voulons pas être une génération de sacrifiés.

Nous connaissons le rejet, le chômage, l'incertitude, la pollution. C'est vrai. Mais nous connaissons aussi le goût d'agir. Nous voulons faire que cette société soit aussi notre société.

Pour nous, les jeunes, c'est un défi de s'unir pour s'en sortir. À partir de maintenant, nous retroussons nos manches. Nous trouverons des solutions concrètes à nos problèmes et à ceux de notre société.

Les jeunes agissent déjà partout au Québec: dans leur travail, leur école et leur communauté, d'ailleurs avons-nous d'autres choix? Nous sommes prêts au changement parce que nous sommes jeunes. Nous voulons croire en l'avenir, parce que, cet avenir, c'est le nôtre!
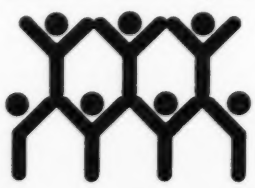
Sommet Québécois de la jeunesse